



Bulletin Officiel

N°6186 Vendredi 11 Septembre 2020

www.cmf.tn— 25^{ème} année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020	3
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE	4-6
PROLONGATION DE LA PERIODE DE VALIDITE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE	7
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	8-9
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	10-11

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATL 2020-1	12-17
HANNIBAL LEASE 2020-2	18-23

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SFBT	24
------	----

COMMUNIQUES DE PRESSE

ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS -	25-26
ARTES	27

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SEOUDIENNE – SITS -	28-34
------------------------------------------------	-------

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE GESTION

SICAV BH CAPITALISATION	35
SICAV BH OBLIGATAIRE	36

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INRERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020

- BANQUE DE TUNISIE – BT -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES ETABLIS SELON LA NCT

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ETABLIS SELON LA NCT

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES SELON LE REFERENTIEL IFRS

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE VII

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES SELON LE REFERENTIEL IFRS

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE VIII

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2020

- AMEN TRESOR SICAV
- SICAV AVENIR

AVIS DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2020**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2020**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA

Par décision n° 27 du 30 juillet 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société HEXABYTE SA et des intermédiaires en bourse que la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions¹, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE SA (soit 92,53% du capital), lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :**1. Présentation de la société HEXABYTE SA :**

- **Date de constitution** : 09 mai 2001.

- **Objet social** : La société a pour objet principal :

1. Assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet.
2. Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Renseignements concernant le capital** :

- ✓ **Capital social** : 2 083 334 dinars.
- ✓ **Nombre total des droits de vote** : 1 931 191 droits de votes.
- ✓ **Nombre total des titres** : 2 083 334 actions.

2. Structure du capital au 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateur : Société Standard Sharing Software-3S	1 889 029	90,67%	1 889 029	97,82%
SPI Nafissa	38 600	1,85%	38 600	2%
Société Hexabyte (contrat rachat d'actions)	152 143	7,30%	0	0%
Autres actionnaires : 62 actionnaires	3 562	0,17%	3 562	0,18%
TOTAL	2 083 334	100,00%	1 931 191	100,00%

¹ 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Membre	Qualité	Représentant	Mandat
Aïssa Hidoussi	Président	Lui-même	2019-2021
Naceur Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Zeineb Bhira épouse Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Rafiaa Bhira épouse Harzallah	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Mohammed Dimassi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Ines Zaliila	Administrateur	Lui-même	2019-2021

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions Hexabyte depuis le 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
28/07/2020	7,550	3 ²	22,650

5. Situation financière de la société :

a- Etats financiers individuels de la société Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

b- Etats financiers consolidés du Groupe Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

c- Indicateurs d'activité trimestriels de la société Hexabyte arrêtés au 30 juin 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6150 du lundi 20 juillet 2020.

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation de l'initiateur :

Il s'agit de la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert 1 927 632 actions, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE (soit 92,53% du capital).

2. But de l'Offre Publique de Retrait et intentions de l'initiateur de à l'égard de la société visée :

Suite à l'opération d'OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la société HEXABYTE et à la séance de Bourse du 28 Juillet 2020, la société Standard Sharing Software-3S détient de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions³ représentant 92,53% du capital de la société HEXABYTE (99,82% des droits de vote).

Le reliquat détenu par le public, se limitant à 0,17% du capital, est insuffisant pour l'élaboration d'un marché. Ainsi, la société Standard Sharing Software-3S se propose de racheter les actions restantes et de retirer HEXABYTE de la cote de la Bourse.

Après le retrait d'HEXABYTE de la cote de la Bourse et dans le but d'en simplifier la gestion, **3S procédera à la transformation de la structure juridique de la SA Hexabyte pour en faire une SARL.**

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

COFIB CAPITAL FINANCES -intermédiaire en bourse- sis 25, rue Dr Calmette, Mutuelle ville -1082- Tunis, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

3 559 actions représentant **0,17%** du capital de la société HEXABYTE (**0,18%** des droits de vote).

5. Prix de l'offre :

7,550 dinars l'action de nominal 1 dinar.

² 3 actions Hexabyte acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S.

³ 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :

Le prix retenu est le prix de réalisation de l'opération d'acquisition de bloc de contrôle et de l'OPA obligatoire.

7. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte pendant 21 séances de bourse, du **mercredi 05 août 2020** au **vendredi 04 septembre 2020** inclus.

8. Engagement de l'initiateur de l'offre :

La société Standard Sharing Software-3S, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société HEXABYTE qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

COFIB CAPITAL FINANCES, intermédiaire en Bourse, représenté par son Directeur Général Monsieur Karim ABDELKAFI, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

10. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la société Standard Sharing Software-3S informera la BVMT du nombre de titres HEXABYTE acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société HEXABYTE ainsi que son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne seront prononcés.

La cotation en bourse de HEXABYTE reprendra à partir du mercredi 05 août 2020.

2020 - AC - 037

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

PROLONGATION DE LA PERIODE DE VALIDITE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE

Le Conseil du Marché Financier a été saisi, en date du 02 septembre 2020, d'une demande de prolongation, jusqu'au 25 septembre 2020, de la période de validité de l'Offre Publique de Retrait initiée par la société «Standard Sharing Software 3S», visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la société HEXABYTE.

Il est à rappeler que par décision n°27 du 30 juillet 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait initiée par la société «Standard Sharing Software 3S», détenant de concert avec la «Société de Promotion Immobilière NAFISSA» 1 927 632 actions représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE SA (soit 92,53% du capital), visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société, selon les conditions suivantes :

- Nombre de titres visés par l'offre : 3 559 actions représentant 0,17% du capital de la société HEXABYTE (0,18% des droits de vote).
- Prix de l'offre : 7,550 dinars l'action de nominal 1 dinar.
- Période de validité de l'offre : 21 séances de bourse, du mercredi 05 août 2020 au vendredi 04 septembre 2020 inclus.

En réponse à cette demande, le Conseil du Marché Financier, **par décision n°28 du 04 septembre 2020, a décidé de prolonger la période de validité de ladite offre jusqu'au vendredi 25 septembre 2020.**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard au cours de la séance de bourse du vendredi 25 septembre 2020.

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

COMMUNIQUE DU CMF

Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

- Suite -

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

2020 - AC - 026

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1er janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020 ainsi que des indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ATL 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 01/07/2020 a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD.

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du 24/08/2020 d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD selon les conditions suivantes:

Catégorie	Durée	Taux fixe	Amortissement
A	5 ans	10,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20MD susceptible d'être porté à 40MD divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2020-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 14/09/2020 et clôturées sans préavis au plus tard le 16/10/2020.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le 16/10/2020, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le 16/10/2020, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 30/10/2020 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **14/09/2020** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 125MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 67,2MD par des emprunts obligataires, 28,8MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ATL 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 D par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 16 Octobre de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 16/10/2025 pour les deux catégories.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2025** pour les deux catégories.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2021** pour les deux catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,30% l'an pour la catégorie A.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2020, qui est égale à 7,441%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,191% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories **A et B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,652 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du **26 Août 2020** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F3 (tun)

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **25/08/2020**, la note « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2020-1** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « **BBB- (tun)** » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières

pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2020-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**ATL 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2020-1** » visée par le CMF en date du **28 août 2020** sous le n°**20/1041** et du document de référence « ATL 2020 » enregistré auprès du CMF en date du **28 août 2020** sous le n°**20-003**, des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 et prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A I Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn
Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 et les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2020 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement, au plus tard le 31/08/2020 et le 20/10/2020.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «HL 2020-02»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **16/06/2020** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/08/2020** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2020-02 » à savoir :

- | | | |
|----|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a. | Montant de l'emprunt obligatoire | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars.
La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 5 000 000 DT (50 000 obligations). |
| b. | Nominal de l'obligation | : 100 dinars par Obligation ; |
| c. | Forme d'Obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. | Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ; |
| e. | Taux d'intérêt | : Catégorie A:10,6% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;
Catégorie B:10,6% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;
Catégorie C :10,7% et/ou TMM+3,25% brut par an au choix du souscripteur. |
| f. | Durée | : 5 ans pour les catégories A et B, et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie C ; |
| g. | Amortissement normal | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la 3ème année pour la catégorie C. |
| h. | Amortissement anticipé par rachat en Bourse | L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze |

jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « HL 2020-02 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt «HL 2020-02 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **13/11/2020**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/11/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/11/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/12/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté aux catégories B et C.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2020** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 180 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2020 est de 30 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2020-02 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/11/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **13/11/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour les catégories A et B d'une durée de 5 ans**

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année N-1 au mois d'**octobre** de l'année N.

✓ **Taux fixe**: Taux annuel brut de **10,6%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année N-1 au mois d'**octobre** de l'année N.

✓ **Taux fixe**: Taux annuel brut de **10,7%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **13/11/2025** pour les catégories A et B et le **13/11/2027** pour la catégorie C.

Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de **quinze jours (10 séances de Bourse)** à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de **50 000 obligations** avec un prix de rachat **ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû)**.

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13/11** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **13/11/2021** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/11/2021** pour la catégorie A si les obligations restent en circulation (non rachetées par l'Émetteur).

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/11/2021** pour la catégorie B et le **13/11/2023** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,6%** l'an pour les catégories A et B et **10,7%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Juillet 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 7,441% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,441% pour les catégories A et B et 10,691% l'an pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour les catégories A et B et **3,25%** l'an pour la catégorie C, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2020-02 » seront émises selon trois catégories :

- ✓ Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** ;
- ✓ Une Catégorie B : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une Catégorie C : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les catégories A et B et de **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643** années pour les catégories A et B et **4,058** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le **20/07/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB (tun) à BB- (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB- (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Négative.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **25/08/2020**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2020-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2020-02 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2020-02 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2020-02 » visée par le CMF en date du 31/08/2020 sous le numéro 20-1042, du document de référence «HL 2020» enregistré par le CMF en date du 19 Août 2020 sous le N° 20-002. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2020.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tnet sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers semestriels arrêtés au 30/06/2020 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31 Août 2020 et le 20 Octobre 2020.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

-SFBT-

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi (ex Boulevard de la Terre)
– Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mardi 24 novembre 2020 à 9 H.30, à l'hôtel Le Palace Gammarth - Les côtes de Carthage - GAMMARTH (salle Sérail), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Nomination de deux Administrateurs ;

2/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, du rapport du Conseil d'Administration et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi (ex Boulevard de la Terre) – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

2020 - AS – 1072

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS

Siège social : Rue Ibn Khaldoun 4017 - Sousse

La société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » porte à la connaissance de ses actionnaires, son personnel et le grand public que la reprise d'activité annoncée pour le lundi 14 septembre 2020 ne pourra pas avoir lieu.

En fait, tel que annoncé par tous les communiqués publiés pendant la dernière période, la reprise d'activité était conditionné par le dédouanement des matières premières bloquées au port et ce suite à l'obtention des financements nécessaires auprès du secteur bancaire conformément aux mesures annoncées par le Gouvernement Tunisien dans le cadre de la limitation des répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Dans ce sens, la société les AMS a rempli toutes les exigences pour bénéficier de ces mesures, notamment l'inscription sur la plateforme, l'émission d'un rapport spécial par les commissaires aux comptes pour la vérification des critères d'éligibilité, etc...

Toutefois et jusqu'à présent, la société n'a pas pu obtenir le soutien et l'accompagnement nécessaire pour préserver sa pérennité et sa reprise d'activité dans des bonnes conditions, ainsi que la conservation de tous les emplois.

D'ailleurs, dans ce cadre, une réunion tripartite a été tenue le jeudi 10 septembre 2020 entre la direction générale et l'actionnaire de référence, la syndicale de la société et en présence aussi et l'intermédiation des représentants de l'UGTT dans l'objectif de rapprocher les avis et informer toutes les parties des efforts faits pendant la dernière période et les handicaps rencontrés.

Il est important d'attirer l'attention de tout le public que la Direction Générale appuyée par le soutien et les interventions de l'actionnaire de référence n'ont épargné aucun effort pour respecter ses engagements en coordonnant avec les différents intervenants, institutions financières, publiques et politiques pour la reprise de l'activité et en fournissant toutes les garanties nécessaires.

De plus, la Direction Générale continue, malgré toutes les difficultés rencontrées, à multiplier les efforts et les pourparlers avec tous les intervenants pour trouver des solutions rapides, avec principalement ses partenaires financiers, pour le dédouanement des marchandises bloquées au port et indispensables pour la reprise

immédiate de l'activité de la société et ce dans les meilleures conditions possibles et ce dans les plus brefs délais, voir même courant la semaine prochaine comme précédemment annoncée

La Direction Générale ne manquera pas d'informer à travers un nouvel communiqué ses actionnaires et le grand public de toutes nouvelles relatives à la reprise d'activité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ARTES réuni le 18 Aout 2020 a décidé de distribuer un dividende de 0,287 dinars par action dont la mise en paiement sera effectuée le 18 Novembre 2020.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2020 - AS - 1074

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشركة العقارية التونسية السعودية

مقرها المركز العمراني الشمالي - مركز المدينة الدولي - برج المكاتب بتونس

يلبي : تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية ما 10 جويلية 2020 انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ إثر

- ♦ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ♦ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ♦ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ♦ قائمة أعضاء مجلس الإدارة .

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية :

الأولى: اللائحة

تسجل الجمعية العامة العادية للشركة العقارية التونسية السعودية انعقادها في موعد متأخر عن التاريخ المحدد بالقانون الاساسي للشركة والتشريعات الجاري بها العمل نظرا لجائحة كورونا وما تمر به البلاد من حجر صحي، ويحكم ان الموعد لا يضر بمصالح الشركة والمساهمين فهي تبرئ ذمة مجلس الادارة عن هذا التأخير، وتقر بان دعوتها تمت بصفة قانونية وفق مقتضيات الفصل 276 جديد من مجلة الشركات التجارية والفصل 31 من القانون الاساسي للشركة، كما تقر بصحة انعقادها وما يترتب عنها من قرارات. وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع.

الثانية: اللائحة

بعد اطلاعها على التقرير السنوي لنشاط الشركة العقارية التونسية السعودية والتقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المالية 2019، تصادق الجمعية العامة العادية على تقرير النشاط للسنة المالية 2019، كما تصادق على القوائم المالية الفردية المقفلة في ايجابية قدرها 3.943.638 ديناراً. 31 ديسمبر 2019 والتي تفرز نتيجة بالإجماع. وتمت الموافقة على هذه اللائحة

الثالثة: اللائحة

بعد اطلاعها على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2019 تصادق الجمعية العامة العادية على جميع الاتفاقيات والعمليات الواردة بهذا التقرير.

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع.

الرابعة: اللائحة

بعد إطلاعها على تقرير نشاط المجمع والقوائم المالية المجمعة للشركة لسنة 2019، وعلى تقرير مراقبي الحسابات لنفس الفترة، تصادق الجمعية العامة العادية على تقرير النشاط وعلى القوائم المالية المجمعة المختومة في 31-12-2019 والتي تفرز نتيجة ايجابية قدرها 1.077.499 دينار.

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع.

الخامسة: اللائحة

تبرئ الجمعية العامة العادية للمساهمين ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم بعنوان السنة المالية 2019.

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع.

السادسة: اللائحة

دينار في بند 3.943.638 2019 وبالباغثة تقرر الجمعية العامة العادية للمساهمين تخصيص النتيجة الصافية الايجابية لسنة النتائج المرحلة في ما يلي تفصيلها :

دينار 3.943.638	ايجابية) (نتيجة سنة 2019
1 دينار) (082.576 سلبية)	(النتائج المرحلة السابقة
دينار 2.861.062	مجموع النتائج المرحلة في نهاية 2019

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع.

السابعة: اللائحة

تفوض الجمعية العامة العادية للممثل القانوني للشركة القيام بإجراءات التسجيل والإيداع والنشر وكل العمليات المستوجبة قانونا.

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع.

2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية:

القوائم المالية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2019		
الموازنة		
(محتسب بالدينار التونسي)		
31 ديسمبر		
2018	2019	
31 ديسمبر	31 ديسمبر	
		<u>الأصول</u>
		<u>الأصول غير الجارية</u>
		الأصول الثابتة
40 606	40 605	- الأصول الثابتة غير المادية
(27 229)	(34 098)	- الإستهلاكات
13 376	6 507	
1 525 524	1 529 754	- الأصول الثابتة المادية
(787 645)	(894 842)	- الإستهلاكات
737 879	634 912	
10 922 795	10 922 740	الأصول المالية
(64 460)	(62 460)	المدخرات
10 858 335	10 860 280	
11 609 590	11 501 699	<u>مجموع الأصول الثابتة</u>
11 609 590	11 501 699	<u>مجموع الأصول غير الجارية</u>
		<u>الأصول الجارية</u>
44 677 309	38 896 477	- المخزونات
387 010	1 418 010	- الحرفاء والحسابات المتصلة بهم
12 277 054	8 863 312	- أصول جارية أخرى
1 000 000	-	- توضيفات وأصول مالية أخرى
90 965	540 558	- السيولة وما يعادل السيولة
58 432 338	49 718 357	<u>مجموع الأصول الجارية</u>
70 041 928	61 220 056	<u>مجموع الأصول</u>

القوائم المالية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2019
الموازنة
(محتسب بالدينار التونسي)

2018 31 ديسمبر	2019 31 ديسمبر	
		الأموال الذاتية والخصوم
		الأموال الذاتية
15 600 000	15 600 000	- رأس المال الإجتماعي
1 560 000	1 560 000	- احتياطات قانونية
11 430 300	11 430 300	- منح إصدار
4 479 382	4 479 394	- احتياطات أخرى
(1 082 576)	2 861 062	- النتائج المؤجلة
-	-	- نتائج في انتظار التخصيص
31 987 106	35 930 756	مجموع الأموال الذاتية قبل احتساب نتيجة السنة
		نتيجة السنة
31 987 106	35 930 756	مجموع الأموال الذاتية قبل التخصيص
		الخصوم الغير الجارية
7 084 333	4 016 448	- قروض بنكية
300 000	300 000	- مخدرات للمخاطر والأعباء
7 384 333	4 316 448	مجموع الخصوم الغير الجارية
		الخصوم الجارية
1 984 031	1 123 592	- المزودون والحسابات المتصلة بهم
21 419 205	13 877 528	- الخصوم الجارية الأخرى
7 267 253	5 971 731	- المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية
30 670 489	20 972 851	مجموع الخصوم الجارية
38 054 822	25 289 299	مجموع الخصوم
70 041 928	61 220 056	مجموع الأموال الذاتية والخصوم

3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية:

في 31 ديسمبر 2019 (محتسب بالدينار التونسي)										
المجموع	توزيع الأرباح	نتيجة السنة	نتائج في انتظار التخصيص	النتائج المتوقعة	احتياطي اعادة استثمار مغطاة	احتياطات الصندوق الإجتماعي	منح إصدار	الاحتياطي القانوني	رأس المال الإجتماعي	
33 162 398	1 560 000	(1 741 663)	-	1 835 000	4 436 921	41 839	11 430 301	1 560 000	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2016
-	-	1 741 663	(1 741 663)	-	-	-	-	-	-	نتائج في انتظار التخصيص
470	-	-	-	-	-	470	-	-	-	فوائد على الصندوق الإجتماعي
(705 534)	-	(705 534)	-	-	-	-	-	-	-	نتيجة السنة
32 457 334	-	(705 534)	(1 741 663)	1 835 000	4 436 921	42 309	11 430 301	1 560 000	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2017
-	-	705 534	(705 534)	-	-	-	-	-	-	نتائج في انتظار التخصيص
151	-	-	-	-	-	151	-	-	-	فوائد على الصندوق الإجتماعي
(470 378)	-	(470 378)	-	-	-	-	-	-	-	نتيجة السنة
31 987 106	-	(470 378)	(2 447 197)	1 835 000	4 436 921	42 460	11 430 301	1 560 000	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2018
-	-	-	2 447 197	(2 447 197)	-	-	-	-	-	التخصيصات المصادق عليها من طرف الجلسة العامة العادية في 26 أوت 2019
-	-	470 378	-	(470 378)	-	-	-	-	-	التخصيصات المصادق عليها من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 16 أكتوبر 2019
13	-	-	-	-	-	13	-	-	-	فوائد على الصندوق الإجتماعي
3 943 638	-	3 943 638	-	-	-	-	-	-	-	نتيجة السنة
-	-	(3 943 638)	-	3 943 638	-	-	-	-	-	التخصيصات المصادق عليها من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 10 جويلية 2020
35 930 757	-	-	-	2 861 062	4 436 921	42 472	11 430 301	1 560 000	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2019 بعد التخصيص

4. قائمة أعضاء مجلس الإدارة :

♦ Mohamed Salah HANNACHI	Société	Fonction occupée	Début de mandat	Fin du mandat	
	TSB	Directeur des Ressources Humaines			
	INTERNATIONAL CITY CENTER	Administrateur	2019	2022	
	AL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur	2019	2022	
♦ Ali GUIDARA	N.O	SOCIETES	Fonctions occupées	Date de la nomination	Durée des fonctions
	1	SOTEFI	Administrateur	09/05/2019	3 ans
	2	MAGHREB HYGIENE	Administrateur	10/05/2019	3 ans
	3	Comptoir Tunisien des Papiers	Administrateur	06/05/2019	3 ans
	4	Kapital Business Investment	Administrateur	06/05/2019	3 ans
	5	Société Hôtelière et Touristique OMAR KHAYAM	Administrateur	16/06/2020	3 ans
	6	Société Hôtelière et Touristique KHAYAM GARDEN	Administrateur	02/04/2020	3 ans
	7	Société Hôtelière de Développement Touristique – S.H.D.T.	Administrateur	25/10/2019	2 ans
	8	Société de Promotion Touristique, de Voyages et de Loisirs "SPLENDID TOURS"	Administrateur	10/07/2019	3 ans
	9	Epargne Partenariat Investissement EPI, S.A	Représentant permanent de la société SOFIDE	09/06/2020	3 ans
	10	DISCOVERY INFORMATIQUE	Représentant permanent de la société SOFIDE	04/05/2018	3 ans
	11	MASTER RETAIL	Représentant permanent de la société K.B. INVEST	20/04/2018	3 ans
	12	Société Alimentaire du Sud	Représentant permanent de la société SOFIDE	18/04/2019	3 ans
	13	Grands Moulins du Sud	Représentant permanent de la société SOFIDE	18/04/2019	3 ans
	14	Sociétés des Industries Alimentaires Maghrébines	Représentant permanent de la société SOFIDE	18/04/2019	3 ans
	15	South Mediterranean University	Représentant permanent de la société SOFIDE	11/01/2018	3 ans
	16	Méediterranran Institute of Technology	Représentant permanent de la société SOFIDE	05/12/2019	3 ans
	17	International City Center, S.A	Représentant permanent de la société SOFIDE	23/01/2019	3 ans
	18	Alkabidha Alarabia Littaâmir القابضة العربية للتعمير	Représentant permanent de la société SOFIDE	15/03/2019	3 ans
♦ Ahmed HAMMAMI	Société	Fonction occupée	Début de mandat	Fin du mandat	
	Poulina Group Holding	Directeur central			
	INTERNATIONAL CITY CENTER	Administrateur	2019	2022	
	AL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur	2019	2022	

♦ Abdellatif MECHAAL	Société	Fonction occupée	Début de mandat	Fin du mandat
	BTL	Administrateur		
	INTERNATIONAL CITY CENTER	Administrateur	2019	2022
	AL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur	2019	2022
♦ Thamer KOUBAA	Société	Fonction occupée	Début du mandat	Fin du mandat
	MED FACOR	Directeur Général	2019	2022
	AGROMED	Administrateur	2018	2021
	TUNISIE LEASING	Administrateur	2018	2021
	Société International City Center	Administrateur (représentant permanent de POULINA)	2019	2022
	EL KHABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur	2019	2022
♦ Ahmed BEN SAIDANE	Société	Fonction occupée	Début de mandat	Fin du mandat
	INTERNATIONAL CITY CENTER	Administrateur	2019	2022
	AL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur	2019	2022

AVIS DE SOCIETES

Modification de la commission de gestion

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage - Centre Urbain Nord- 1003 Tunis

SICAV BH CAPITALISATION informe ses actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de la société, réuni le 25 août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion du gestionnaire BH INVEST en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable de la SICAV.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **0,50% TTC de l'actif net par an au lieu de 0,45% TTC de l'actif net par an.**

Cette modification entrera en vigueur à partir du 18 septembre 2020.

AVIS DE SOCIETES

Modification de la commission de gestion

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage - Centre Urbain Nord- 1003 Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE informe ses actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de la société, réuni le 25 août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion du gestionnaire BH INVEST en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable de la SICAV.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **0,55% TTC de l'actif net par an au lieu de 0,45% TTC de l'actif net par an.**

Cette modification entrera en vigueur à partir du 18 septembre 2020.

2020 - AS - 1077

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	195,857	195,882		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	133,689	133,707		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	112,296	112,310		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114,417	119,332	119,350		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	117,086	117,104		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	114,294	114,313		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	112,915	112,928		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	46,147	46,152		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,612	32,618		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	110,377	110,395		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,265	17,267		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	124,625	124,636		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,172	1,172		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	116,622	116,639		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,409	11,410		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	163,853	163,874		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,417	11,419		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,810	1,812		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	62,565	62,571		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	130,880	131,059		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	106,917	107,234		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	104,020	104,036		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	132,526	133,131		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	508,444	510,137		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	130,710	130,783		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	120,841	120,849		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	125,782	125,795		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	107,504	107,514		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	98,965	99,492		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	164,132	165,398		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	94,123	94,680		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	122,496	122,754		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	159,884	160,101		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,112	143,268		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	93,834	93,717		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	21,610	21,756		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92,975	88,824	89,153		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2116,830	2123,805		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	122,604	122,997		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	197,551	201,535		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	16,998	17,266		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,825	2,814		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,530	2,519		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	65,977	67,168		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,206	1,213		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,261	1,262		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,197	1,202		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,167	1,173		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	113,854	115,231		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	131,373	133,403		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1130,008	1143,923		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	13,063	13,157		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,702	9,717		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	83,909	83,892		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	107,834	107,846
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	99,636	99,645
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	106,159	106,173
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	103,323	103,337
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	105,033	105,052
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	107,897	107,913

60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	104,639	104,653
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	101,857	101,870
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,415	102,420
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	105,493	105,507
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	107,485	107,503
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	104,501	104,514
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	103,736	103,747
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	103,482	103,496
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	103,367	103,377
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	102,696	102,711
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	105,722	105,735
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	102,853	102,868
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	102,337	102,350
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	105,805	105,820
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,981	101,992
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	106,003	106,016
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	104,000	104,011
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	105,722	105,734
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	109,061	109,261
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	59,954	60,162
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	91,067	91,358
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,462	18,472
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	275,355	275,699
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2154,439	2159,495
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	73,685	73,801
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,072	56,076
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	106,870	106,899
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,549	11,562
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,165	13,252
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,815	14,878
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,196	13,236
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,353	148,364
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	9,107	9,102
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	100,995	101,255
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	74,814	75,768
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	74,982	76,073
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	98,558	98,422
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	88,150	88,467
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,996	10,088
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	91,944	92,555
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	139,757	140,546
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	97,068	98,217
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	112,838	112,984
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	112,492	112,774
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	190,095	190,992
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	173,950	174,685
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	167,373	167,826
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,646	23,894
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	139,071	141,669
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	136,999	139,916
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5256,911	5328,158
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5270,606	5359,595
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	86,000	86,663
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4390,200	4448,568
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	10,058	10,111
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	160,751	161,586
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	130,124	131,133
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10350,962	10366,922

* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société Tunisie Valeurs, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE -BT-

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI et Mr Lamjed BEN M'BAREK .

Bilan | 30 juin 2020

En K.TND	Notes	juin-20	juin-19	déc.-19
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	208 239	399 782	181 342
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	196 154	212 652	368 735
AC3 - Créances sur la clientèle	3.3	4 597 384	4 516 008	4 453 973
AC5 - Portefeuille d'investissement	3.5	969 714	935 392	933 520
AC6 - Valeurs immobilisées	3.6	46 720	47 782	47 918
AC7 - Autres actifs	3.7	36 086	43 045	37 382
Total des Actifs		6 054 297	6 154 661	6 022 870
PA1 - Banque Centrale et CCP (*)	4.1	154 321	621 164	272 811
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	4.2	63 567	71 923	78 056
PA3 - Dépôts de la clientèle	4.3	4 181 815	3 903 975	4 025 574
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.4	503 081	530 088	531 014
PA5 - Autres passifs	4.5	196 658	169 146	197 049
Sous-Total des Passifs		5 099 442	5 296 296	5 104 504
CP1 - Capital social		225 000	225 000	225 000
CP2 - Réserves		585 283	555 283	555 283
CP4 - Report à nouveau		108 083	2 793	2 793
CP5 - Bénéfice de la période		36 489	75 289	135 290
Sous-Total capitaux propres	4.6	954 855	858 365	918 366
Total Passifs et Capitaux propres		6 054 297	6 154 661	6 022 870

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Engagements Hors bilan | 30 Juin 2020

En K.TND

	Notes	juin-20	juin-19	déc.-19
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	585 285	635 676	622 367
HB2 - Crédits documentaires	5.2	165 198	231 908	196 317
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	331 600	640 829	339 622
Total des Passifs éventuels		1 082 083	1 508 413	1 158 306
HB4 - Engagements de financement donnés	5.4	295 305	309 393	213 926
Total des engagements donnés		295 305	309 393	213 926
HB6 - Engagements de financement reçus	5.5	2 895	24 059	932
HB7 - Garanties reçues	5.6	2 250 717	2 178 219	2 233 605
Total des engagements reçus		2 253 612	2 202 278	2 234 537

Etat de résultat | 30 Juin 2020

En K.TND

	Notes	juin-20	juin-19	déc.-19
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	219 592	227 073	473 871
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	27 219	29 090	60 661
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	8 751	19 069	31 822
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	46 587	31 702	54 491
Total produits d'exploitation		302 149	306 934	620 845
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	122 146	125 471	256 272
CH2 - Commissions encourues (*)	6.6	1 299	1 372	3 459
Total charges d'exploitation		123 445	126 843	259 731
Produit net bancaire		178 704	180 091	361 114
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	6.7	46 390	10 532	36 147
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	5 825	2 661	12 769
PR7 - Autres produits d'exploitation	6.9	371	667	1 389
CH6 - Frais de personnel	6.10	37 366	39 312	74 831
CH7 - Charges générales d'exploitation (*)	6.11	16 049	16 092	32 327
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	6.12	3 889	3 622	7 446
Résultat d'exploitation		69 556	108 539	198 983
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	6.13	(11 197)	(1 698)	499
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.14	21 870	31 552	64 192
Résultat net des activités ordinaires		36 489	75 289	135 290
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires		0	0	0
Résultat net de la période		36 489	75 289	135 290

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Etat des flux de trésorerie | 30 Juin 2020

En K.TND

	Notes	juin-20	juin-19	déc.-19
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	197 975	264 548	562 025
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	(123 523)	(128 157)	(248 065)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(146 997)	(73 865)	(324 410)
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(120 743)	(41 698)	(5 881)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		156 149	156 663	268 428
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(58 134)	(52 634)	88 236)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(16 885)	(40 825)	(26 484)
Impôt sur les bénéfices		(21 870)	(31 552)	(64 192)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		(134 028)	52 480	73 185
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 523	34 236	48 793
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		(23 955)	(19 574)	(19 576)
Acquisition/ cession sur immobilisations		(2 418)	(1 705)	(5 215)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		2 150	12 957	24 002
Augmentation/diminution ressources spéciales		(27 764)	102 385	100 297
Dividendes versés	7.3	0	(56 250)	(56 250)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(27 764)	46 135	44 047
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(159 642)	111 572	141 234
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		419 157	277 923	277 923
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	7.4	259 515	389 495	419 157

Présentation de la banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	141 809	63,03%
Actionnaires Etrangers	83 190	36,97%
Total	225 000	100%

Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2020 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2020, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24:

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.5. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

▪ Amortissement des immobilisations corporelles:

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	30/06/2020	30/06/2019
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

▪ Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui

n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.3. Ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

■ Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

■ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le portefeuille-titres

2.3.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un

tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

a) L'évaluation initiale des engagements

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivantes :

- N° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

c) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances

Les provisions individuelles :

▪ **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement

concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

suivantes :

Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.

- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.
- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques de l'exercice N. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 30 Juin 2020, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	20%
Oléifacteurs	35%
Industries manufacturières	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Autres industries	25%
Bâtiments et travaux publics	20%
Tourisme	20%
Promotion immobilière	15%
Autres services	25%
Commerce	25%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de

contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfiques

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfiques affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfiques des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

a) Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

b) Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

c) Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

d) Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

Notes sur les actifs

Note 3.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Caisse Dinars	27 799	26 872	30 879
Caisse Devises	1 902	5 458	4 382
Banque Centrale de Tunisie	178 020	366 937	145 566
CCP	518	515	515
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT	208 239	399 782	181 342

Note 3.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Avoirs chez les établissements financiers	14 643	12 122	21 936
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	14 641	12 120	21 934
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	2	2
Prêts aux établissements financiers	179 253	197 779	344 661
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	60 000	0	162 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	32 068	131 639	103 709
Prêts aux organismes financiers spécialisés	87 185	66 140	78 952
Créances rattachées	2 258	2 751	2 138
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	23	431	88
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 235	2 320	2 050
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	196 154	212 652	368 735

AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-20
Avoirs chez les établissements financiers	14 643	0	0	0	0	14 643
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	14 641	0	0	0	0	14 641
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	2	0	0	0	0	2
Prêts aux établissements financiers	60 0	42 149	0	0	0	179 253
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	60 000	0	0	0	0	60 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	0	32 068	0	0	0	32 068
Prêts aux organismes financiers spécialisés	0	10 081	20 473	55 193	1 438	87 185
Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle	74 643	42 149	20 473	55 193	1 438	193 896

Note 3.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Comptes ordinaires débiteurs	397 402	375 906	380 101
Crédits sur ressources ordinaires	3 842 586	3 813 064	3 745 593
Créances sur crédit-bail	93 036	82 694	87 121
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	5 256	9 618	10 282
Crédits sur ressources spéciales	305 604	265 158	285 440
Financement sur ressources externes	299 093	261 109	281 253
Financement sur ressources budgétaires	6 511	4 049	4 187
Créances Impayés douteuses et litigieuses	264 645	255 584	256 892
Créances impayés	64 367	50 163	72 255
Créances au contentieux	200 278	205 421	184 637
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	109 574	57 939	51 927
Couvertures comptables	(420 719)	(343 955)	(363 383)
Agios réservés	(38 485)	(28 990)	(24 260)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(382 234)	(314 965)	(339 123)
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 597 384	4 516 008	4 453 973

Ventilation créances performantes / non performantes s (y compris les crédits accordés aux établissements de leasing)

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Engagements Bilan non performants	569 867	490 328	515 332
Engagements Hors bilan non performants	13 494	6 475	7 531
Total créances non performantes	583 361	496 803	522 864
Total créances	5 638 460	5 568 975	5 494 647
Taux des créances non performantes	10,35%	8,92%	9,52%
Provisions Bilan	334 515	278 750	291 404
Provisions Hors Bilan	10 123	4 704	6 963
Stock provisions fin d'exercice	344 638	283 454	298 367
Agios réservés	38 485	28 990	24 260
Taux de couverture par les provisions et agios réservés *	64,40%	61,67%	61,70%

*Hors agios réservés sur les créances saines

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2019	Dotations nettes	Agios réservés au 30.06.2020
Agios réservés sur ressources budgétaires	1	64	65
Agios réservés sur ressources extérieures	1 446	334	1 780
Agios réservés sur ressources ordinaires	16 994	10 385	27 379
Agios réservés sur créances de leasing	256	41	297
Autres agios réservés	5 563	3 401	8 964
Total AC3.1 - Tableau de var des stocks d'agios réservés	24 260	14 225	38 485

AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2019	Dotation nette	Provisions au 30.06.2020
Provisions individuelles	291 404	43 111	334 515
Provisions collectives	47 719	0	47 719
Total AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	339 123	43 111	382 234

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois]3mois-1an]]1an-5ans]	>5ans	juin-20
Comptes ordinaires débiteurs	0	391 719	3 038	1 501	1 144	397 402
Crédits sur ressources ordinaires	102 710	790 193	658 855	1 806 783	484 045	3 842 586
Créances sur crédit-bail	8 561	3 192	22 588	56 147	2 548	93 036
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	1 090	3 810	356	0	5 256
Crédits sur ressources spéciales	10 696	6 113	38 336	189 212	61 247	305 604
Créances impayés douteuses	264 645	0	0	0	0	264 645
Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle	386 612	1 192 307	726 627	2 053 999	548 984	4 908 529

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	juin-20
Comptes ordinaires débiteurs	361	0	0	397 041	397 402
Crédits sur ressources ordinaires	0	0	0	3 842 586	3 842 586
Créances sur crédit-bail	0	0	0	93 036	93 036
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	5 256	5 256
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	305 604	305 604
Créances impayés douteuses	0	0	0	264 645	264 645
Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	361	0	0	4 908 168	4 908 529

Note 3.5**AC5 - Portefeuille-titres d'investissement**

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Titres de propriété	471 675	450 288	444 442
Titres de participation	108 498	117 042	108 729
Parts dans les entreprises associées	1 214	1 292	3 759
Parts dans les entreprises liées	50 037	50 028	50 028
Fonds gérés par des SICAR	311 926	281 926	281 926
Titres de créances	529 515	528 749	533 595
Emprunts nationaux	5 863	11 017	10 863
Obligations	5 000	0	5 000
Bons de trésor assimilables	518 652	517 732	517 732

	juin-20	juin-19	déc.-19
Créances rattachées	48 797	22 501	30 734
Provisions pour dépréciations de titres	(49 091)	(37 531)	(46 636)
Prime et décote sur les BTA	(31 182)	(28 615)	(28 615)
Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement	969 714	935 392	933 520

AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2020
Titres de propriété	444 442	160 472	133 239	471 675
Titres de participation	108 729	0	231	108 498
Parts dans les entreprises associées	3 759	130 458	133 003	1 214
Parts dans les entreprises liées	50 028	14	5	50 037
Fonds gérés par des SICAR	281 926	30 000	0	311 926
Titres de créances	533 595	50 000	54 080	529 515
Emprunts nationaux	10 863	0	5 000	5 863
Obligations	5 000	0	0	5 000
Bons de trésor assimilables	517 732	50 000	49 080	518 652
Total AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement	978 037	210 472	187 319	1 001 190

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2020
Participations directes	27 980	0	231	27 749
Participations en rétrocession	80 749	0	0	80 749
Total AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	108 729	0	231	108 498

AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2020
SICAV Croissance	1 114	0	0	1 114
SICAV Rendement	2 545	130 458	133 003	0
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	0	0	100
Total AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	3 759	130 458	133 003	1 214

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	juin-20	juin-19	déc.-19
Sicav Rendement	0,00%	5,88%	5,00%
Sicav Croissance	9,57%	9,57%	9,57%
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	3,91%	0,02%	0,57%

AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou rembours- ement	Solde au 30.06.2020
Transport de Fonds de Tunisie	999	0	0	999
Placement Tunisie SICAF	5 613	14	5	5 622
Société de Bourse de Tunis	990	0	0	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	0	0	580
La Fonçière des Oliviers	159	0	0	159
Astrée Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT Carthago	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	0	0	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0	0	0	0
Total AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	50 028	14	5	50 037

AC5.6 - Parts dans les entreprises Liées, pourcentage de détention

	juin-20	juin-19	déc.-19
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
Astrée Assurance	49,98%	49,98%	49,98%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	39,95%	39,95%	39,95%
La Fonçière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%	0,00%

AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Dotation	Reprise	Provisions au 30.06.2020
Provisions sur fonds gérés	18 043	2 803	(290)	20 556
Provisions sur titres de participation	28 593	10	(68)	28 535
Total AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	46 636	2 813	(358)	49 091

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	juin-20
Titres de participation	10 933	97 565	108 498
Parts dans les entreprises associées	0	1 214	1 214
Parts dans les entreprises liées	22 839	27 198	50 037
Total AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés	33 772	125 977	159 749

Note 3.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Immobilisations incorporelles	16 405	14 826	16 086
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	15 995	14 416	15 676
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	159 057	154 705	157 078
Immeubles d'exploitation	66 504	65 184	66 329
Immeubles hors exploitation	1 318	1 562	1 318
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281	1 281
Agencements	13 146	12 460	12 860
Matériel informatique	34 241	33 235	33 237
Matériels bancaires	18 660	18 465	18 394
Matériel de transport	3 152	3 056	2 973
Immobilisations en cours	433	582	613
Autre matériel	20 065	18 623	19 816
Cumuls Amortissements	(128 742)	(121 749)	(125 246)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(14 365)	(13 260)	(13 797)
Amortissements des immobilisations corporelles	(114 377)	(108 489)	(111 449)
Total AC6 - Valeurs immobilisées	46 720	47 782	47 918

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Acquist	Reclass	Cessions	Valeur brute au 30.06.2020
Immobilisations incorporelles	16 086	319	0	0	16 405
Frais d'établissement	189	0	0	0	189
Logiciels informatiques	15 676	319	0	0	15 995
Fonds de commerce	221	0	0	0	221
Immobilisations corporelles	157 078	2 372	0	(393)	159 057
Immeubles d'exploitation	66 329	0	175	0	66 504
Immeubles hors exploitation	1 318	0	0	0	1 318
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 281	0	0	0	1 281
Agencements	12 860	286	0	0	13 146
Matériel informatique	33 237	1 004	0	0	34 241
Matériels bancaires	18 394	266	0	0	18 660
Matériel de transport	2 973	572	0	(393)	3 152
Immobilisations en cours	613	185	(365)	0	433
Autre matériel	19 816	59	190	0	20 065
Total AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération	173 164	2 691	0	(393)	175 462

AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 30.06.2020	Amorts cumulés au 31.12.2019	Dotation / nette	Reprise / Cessions	Amorts cumulés au 30.06.2020	Valeur comptable nette au 30.06.2020
Immobilisations incorporelles	16 405	13 797	568	0	14 365	2 040
Frais d'établissement	189	189	0	0	189	0
Logiciels informatiques	15 995	13 608	568	0	14 176	1 819
Fonds de commerce	221	0	0	0	0	221
Immobilisations corporelles	159 057	111 449	3 321	(393)	114 377	44 680
Immeubles d'exploitation	66 504	41 861	1 091	0	42 952	23 552
Immeubles hors exploitation	1 318	397	29	0	426	892
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 281	0	0	0	0	1 281
Agencements	13 146	10 302	238	0	10 540	2 606
Matériel informatique	34 241	27 409	922	0	28 331	5 910
Matériels bancaires	18 660	15 793	212	0	16 005	2 655
Matériel de transport	3 152	1 912	237	(393)	1 756	1 396
Immobilisations en cours	433	0	0	0	0	433
Autre matériel	20 065	13 775	592	0	14 367	5 698
Total AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette	175 462	125 246	3 889	(393)	128 742	46 720

Note 3.7**AC7 - Autres actifs**

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Siège, succursales et agences	6 235	2 120	674
Comptes de régularisation	10 869	18 870	19 433
Compensation reçue	4 853	5 333	11 140
Compte d'ajustement devises	936	8 374	3 200
Agios, débits à régulariser et divers	5 080	5 163	5 093
Débiteurs divers	18 982	22 055	17 275
Total AC7 - Autres actifs	36 086	43 045	37 382

Notes sur les Passifs

Note 4.1

PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0
CCP	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	154 000	620 000	272 000
Emprunts en dinars	154 000	620 000	272 000
Emprunts en devises	0	0	0
Dettes rattachées (*)	321	1 164	811
Total PA1 - Banque centrale et CCP	154 321	621 164	272 811

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-20
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
CCP	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	0	111 000	43 000	0	0	154 000
Emprunts en dinars	0	111 000	43 000	0	0	154 000
Emprunts en devises	0	0	0	0	0	0
Total PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	0	111 000	43 000	0	0	154 000

Note 4.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dépôts à vue des établissements financiers	23 367	22 415	18 587
Banques et correspondants étrangers	15 160	14 121	11 656
Organismes financiers spécialisés	8 207	8 294	6 931
Emprunts auprès des établissements financiers	40 029	49 214	59 230
Emprunts en dinars	0	0	0
Emprunts en devises	40 029	49 214	59 230
Dettes rattachées (*)	171	294	239
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	63 567	71 923	78 056

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-20
Dépôts à vue des établissements financiers	23 367	0	0	0	0	23 367
Banques et correspondants étrangers	15 160	0	0	0	0	15 160
Organismes financiers spécialisés	8 207	0	0	0	0	8 207
Emprunts auprès des établissements financiers	0	11 437	28 592	0	0	40 029
Emprunts en dinars	0	0	0	0	0	0
Emprunts en devises	0	11 437	28 592	0	0	40 029
Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	23 367	11 437	28 592	0	0	63 396

Note 4.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Comptes à vue	1 329 363	1 290 215	1 212 639
Comptes d'épargne	1 428 469	1 277 904	1 345 969
Comptes spéciaux d'épargne	1 412 420	1 261 053	1 329 248
Autres comptes d'épargne	16 049	16 851	16 721
Dépôts à terme	1 303 896	1 208 904	1 328 766
Comptes à terme	894 896	851 169	954 701
Bons de caisse	22 500	23 735	23 565
Certificats de dépôts	386 500	334 000	350 500
Autres sommes dues à la clientèle	73 577	90 368	91 783
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	46 510	36 584	46 417
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4 181 815	3 903 975	4 025 574

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-20
Comptes à vue	0	1 019 559	309 804	0	0	1 329 363
Comptes d'épargne	0	0	143 213	1 285 256	0	1 428 469
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	141 608	1 270 812	0	1 412 420
Autres comptes d'épargne	0	0	1 605	14 444	0	16 049
Dépôts à terme	1 000	585 171	560 671	157 054	0	1 303 896
Comptes à terme	0	391 381	392 241	111 274	0	894 896
Bons de caisse	0	2 790	14 430	5 280	0	22 500
Certificats de dépôts	1 000	191 000	154 000	40 500	0	386 500
Autres sommes dues à la clientèle	0	14 628	58 949	0	0	73 577
Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle	1 000	1 619 358	1 072 637	1 442 310	0	4 135 305

PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	juin-20
Comptes à vue	6 171	0	0	1 323 192	1 329 363
Comptes d'épargne	0	0	0	1 428 469	1 428 469
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	1 412 420	1 412 420
Autres comptes d'épargne	0	0	0	16 049	16 049
Dépôts à terme	208 635	234 154	0	861 107	1 303 896
Comptes à terme	145 635	93 154	0	656 107	894 896
Bons de caisse	0	0	0	22 500	22 500
Certificats de dépôts	63 000	141 000	0	182 500	386 500
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	73 577	73 577
Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	214 806	234 154	0	3 686 345	4 135 305

Note 4.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Emprunts et ressources spéciales	499 346	523 509	527 450
Ressources extérieures	490 722	517 634	521 077
Ressources budgétaires	8 624	5 875	6 373
Dettes rattachées	3 735	6 579	3 564
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	503 081	530 088	531 014

PA4.1 - Ventilation des ressources extérieures (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-20
Ressources extérieures	15 427	82 185	301 914	91 196	490 722

Note 4.5

PA5 – Autres Passifs

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Comptes de régularisation	110 345	75 153	107 806
Compensation à régler	95 593	58 611	92 033
Comptes d'ajustement devises	4	0	0
Agios, crédits à régulariser et divers	14 748	16 542	15 773
Provisions	37 957	34 242	33 693
Provisions pour risques et charges diverses	24 377	25 734	24 377
Provisions pour congés payés	3 457	3 804	2 353
Provisions pour créances en hors bilan	10 123	4 704	6 963
Créditeurs divers	48 356	59 751	55 550
Créditeurs sur opérations d'impôt	12 809	23 463	30 793
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	4 115	4 289	4 619
Créditeurs sur opérations BCT	403	472	494
Créditeurs sur opérations avec le personnel	4 075	7 326	13 525
Créditeurs sur opérations sur titres	1 678	1 674	1 621
Chèques à payer	24 392	21 537	3 712
Autres créditeurs	884	990	786
Total PA5 - Autres Passifs	196 658	169 146	197 049

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la banque a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La banque a répondu à ces deux notifications dans les délais impartis pour formuler ses remarques et son opposition sur certains points notifiés.

Suite à des négociations, tenant compte de la réponse de l'administration fiscale courant du mois de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la banque.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un règlement par la banque dans le cadre d'un acquiescement partiel conclu en 2019.

Tout éventuel risque sur ce dossier est complètement couvert par les provisions constituées par la banque.

Notes sur les capitaux propres

Note 4.6

Capitaux Propres

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Capital social	225 000	225 000	225 000
Réserves	585 283	555 283	555 283
Réserves légales	22 500	22 500	22 500
Réserves statutaires	138 338	130 638	130 638
Réserves à régime spécial	0	0	0
Réserves pour réinvestissements exonérés	424 445	402 145	402 145
Report à nouveau	108 083	2 793	2 793
Résultat de l'exercice	36 489	75 289	135 290
Total Capitaux Propres	954 855	858 365	918 366

Résultat par action

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Résultat net	36 489	75 289	135 290
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	225 000	225 000
Résultat de base / action ^(a)	0,162	0,335	0,601
Résultat dilué par action ^(b)	0,162	0,335	0,601

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Notes sur les capitaux propres

Tableau de Variation des Capitaux Propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2018	225 000	18 000	35 767	4 956	399 060	45 996	0	110 547	839 326
Affectation du résultat N-1	0	4 500	33 000	0	60 000	13 047	0	(110 547)	0
Reclassement réserves	0	0	61 871	(4 956)	(56 915)	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	(56 250)	0	0	(56 250)
Résultat de l'exercice 2019	0	0	0	0	0	0	0	135 290	135 290
Capitaux propres au 31.12.2019	225 000	22 500	130 638	0	402 145	2 793	0	135 290	918 366
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	0	0	30 000	105 290	0	(135 290)	0
Reclassement réserves	0	0	7 700	0	(7 700)	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat au 30.06.2020	0	0	0	0	0	0	0	36 489	36 489
Capitaux propres au 30.06.2020	225 000	22 500	138 338	0	424 445	108 083	0	36 489	954 855

Notes sur les engagements hors bilan

Note 5.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
En faveur d'établissements bancaires et financiers	220 270	227 273	223 225
En faveur de la clientèle	365 015	408 403	399 142
Total	585 285	635 676	622 367

Note 5.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Ouverture de crédits documentaires	104 617	154 739	133 686
Acceptations à payer	60 581	77 169	62 631
Total	165 198	231 908	196 317

Note 5.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Titres d'Etat / Appel d'offres BCT	84 856	251 305	116 183
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	246 744	389 524	223 439
Total	331 600	640 829	339 622

Note 5.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Crédits en TND notifiés et non utilisés	295 305	309 393	213 926
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	0	0	0
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	0	0	0
Total	295 305	309 393	213 926

Note 5.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	2 895	24 059	932
Total	2 895	24 059	932

Note 5.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Garanties reçues de l'Etat	64 294	51 956	63 500
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	11 406	11 303	10 083
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 803	43 513	43 749
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	149 295	174 728	154 639

Garanties hypothécaires	1 873 975	1 787 838	1 850 633
Contre-garanties reçues des établissements financiers	107 944	108 881	111 001
Total	2 250 717	2 178 219	2 233 605

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 30 Juin 2020, 44.519 mille dinars.

Notes relatives à l'état de résultat

Note 6.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Produits sur opérations interbancaires	4 748	2 794	7 584
Produits sur opérations avec la clientèle	214 844	224 279	466 287
Revenus des opérations de crédits	180 807	187 846	393 759
Revenus des comptes débiteurs	23 466	26 523	52 632
Commissions sur avals et cautions	2 880	3 613	6 798
Report déport sur change à terme	3 346	2 625	5 518
Produits sur opérations de leasing	4 345	3 672	7 580
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	219 592	227 073	473 871

Note 6.2

PR2 - Commissions

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Commissions sur comptes	7 621	7 018	14 352
Opérations guichet et opérations diverses	1 604	1 776	3 708
Opérations sur titres	1 631	2 111	3 973
Opérations avec l'étranger	2 625	2 985	5 837
Commissions sur moyens de paiement	6 903	7 162	15 457
Commissions de gestion	6 835	8 038	17 334
Total PR2 - Commissions	27 219	29 090	60 661

Note 6.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Gains nets sur titres de transaction	0	30	54
Intérêts sur titres de transaction	0	12	12
Plus-value de cession sur titres de transaction	0	18	42
Gains nets sur opérations de change	8 751	19 039	31 768
Différence de change sur opérations monétiques	(240)	(511)	(1 288)
Produits sur change manuel	787	1 353	3 611
Produits sur opérations de change en compte	7 490	17 413	27 479
Bénéfices sur opérations de change à terme	714	784	1 966
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8 751	19 069	31 822

Note 6.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Revenus des obligations et des bons du trésor	18 584	19 591	37 248
Revenus des titres de participation	125	2 221	6 877
Revenus des parts dans les entreprises associées	7 734	2 748	2 748
Revenus des parts dans les entreprises liées	20 144	7 142	7 618
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	46 587	31 702	54 491

Note 6.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Charges sur opérations interbancaires	8 019	28 183	43 246
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	98 312	83 287	183 966
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	15 815	14 001	29 060
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	122 146	125 471	256 272

Note 6.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Charges sur opérations de retrait monétique (*)	981	975	2 610
Frais d'interchange émis	310	372	802
Autres commissions	8	25	47
Total CH2 - Commissions encourues	1 299	1 372	3 459

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Note 6.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	46 271	10 351	36 768
Dotations nettes aux provisions pour passifs	0	0	(1 029)
Pertes sur créances irrécouvrables	161	239	522
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(42)	(58)	(114)
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	46 390	10 532	36 147

Note 6.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 456	647	9 752
Pertes subies sur les titres en portefeuille	2 523	1 031	1 033
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(976)	(259)	(505)
Frais de gestion du portefeuille	1 822	1 242	2 489
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5 825	2 661	12 769

Note 6.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Revenus des immeubles	125	404	832
Autres	246	263	557
Total PR7 - Autres produits d'exploitation	371	667	1 389

Note 6.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Charges de fonctionnement	32 625	31 885	59 283
Masse salariale	26 296	25 695	46 991
Charges sociales	6 007	5 882	11 367
Charges fiscales	322	308	925
Avantages au Personnel	5 470	8 153	16 735

Dotation au régime d'intéressement	4 055	6 493	13 000
Prime de départ à la retraite	516	528	1 107
Autres charges sociales liées au Personnel	899	1 132	2 628
Récupération sur Personnel en détachement	(729)	(726)	(1 187)
Total CH6 - Frais du Personnel	37 366	39 312	74 831

Note 6.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Télécommunication & courriers	792	867	1 930
Maintenance et entretien	1 793	1 900	3 675
Services externes d'exploitation (*)	3 501	3 440	6 920
Achat de biens consommables	1 476	1 459	3 196
Communication, marketing et documentation	520	734	1 119
Assurances, droits et taxes	6 194	5 849	11 853
Jetons de présence au conseil d'administration	210	210	420
Autres services extérieurs	1 563	1 633	3 214
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	16 049	16 092	32 327

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Note 6.12

CH8 - Dotations aux amortissements

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	568	361	898
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	3 321	3 261	6 548
Total CH8 - Dotations aux amortissements	3 889	3 622	7 446

Note 6.13

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	274	82	532
Autres gains ou pertes ordinaires	(11 471)	(1 780)	(33)
Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(11 197)	(1 698)	499

Note 6.14

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Impôts sur les sociétés	16 181	30 676	59 124
Contribution sociale de solidarité	1 386	876	5 068
Contribution conjoncturelle	4 303	0	0
Total CH11 - Impôts sur les bénéfices	21 870	31 552	64 192

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 7.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Intérêts et revenus assimilés	219 592	227 073	473 871
Commissions en produits	27 219	29 090	60 661
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers (*)	8 751	19 069	31 822
Ajustement des comptes de bilan (*)	(57 587)	(10 684)	(4 329)
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	197 975	264 548	562 025

(*) Les colonnes comparatives de décembre et juin 2019 ont été retraitées pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Note 7.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Intérêts encourus et charges assimilées (*)	(123 445)	(126 843)	(259 731)
Ajustement des comptes de bilan	(78)	(1 314)	11 666
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	(123 523)	(128 157)	(248 065)

(*) Les colonnes comparatives de décembre et juin 2019 ont été retraitées pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Note 7.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Suite au communiqué de la banque centrale du mois d'avril 2020, la Banque de Tunisie n'a versé de dividendes courant l'exercice 2020, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2020.

Note 7.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	208 239	399 782	181 342
Créances sur les établissements bancaires et financiers	74 643	74 944	271 937
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(23 367)	(85 231)	(34 122)
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	259 515	389 495	419 157

Note 8 – Note sur les retraitements et reclassements

1/ Un reclassement des dettes rattachés sur les emprunts interbancaire en devises a été réaffecté du poste PA1 vers le poste PA2. De ce fait, la colonne comparative de juin 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Juin-19 avant retraitement	Retraitement	Juin-19 après retraitement
Comptes du Bilan			
PA1 - Banque centrale et CCP			
Dettes rattachées	1 398	(234)	1 164
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers			
Dettes rattachées	60	234	294

2/ Un reclassement des charges monétique concernant le contrat VISA a été réaffecté du poste CH2 vers le poste CH7. De ce fait, la colonne comparative de juin 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Juin-19 avant retraitement	Retraitement	Juin-19 après retraitement
Comptes du Résultat			
CH2 - Commissions encourues	1 503	(131)	1 372
Total charges d'exploitation	126 974	(131)	126 843
Produit net bancaire	179 960	131	180 091
CH7 – Charges générales d'exploitation	15 961	131	16 092
Résultat d'exploitation	108 539	0	108 539

3/ Un reclassement entre les rubriques de la note FL1 – Produits d’exploitation encaissés a été effectué. De ce fait la colonne comparative de juin 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Juin-19 avant retraitement	Retraitement	Juin-19 après retraitement
FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés			
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	50 771	(31 702)	19 069
Ajustement des comptes de bilan	(42 386)	31 702	(10 684)

4/ Un reclassement entre les rubriques de la note FL1 – Produits d’exploitation encaissés a été effectué. De ce fait la colonne comparative de décembre 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-19 avant retraitement	Retraitement	Déc-19 après retraitement
FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés			
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	86 313	(54 491)	31 822
Ajustement des comptes de bilan	(58 820)	54 491	(4 329)

5/ Un reclassement entre les rubriques de la note FL2 – Charges d’exploitation bancaire décaissées a été effectué. De ce fait la colonne comparative de juin 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Juin-19 avant retraitement	Retraitement	Juin-19 après retraitement
FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées			
Intérêts encourus et charges assimilées	(126 974)	131	(126 843)
Ajustement des comptes de bilan	(1 183)	(131)	(1 314)

Note 9 – Impact de la Pandémie COVID-19

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l’échelle nationale et internationale. Cette situation aura des répercussions sur tous les secteurs du pays, dégageant des impacts sociaux, économiques et politiques dévastateurs.

La présente note se propose de donner des informations utiles de l’impact du COVID-19 sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2020 ainsi que nos estimations de la situation future et la continuité d’exploitation de la banque.

I. Les mesures entreprises à l’échelle du secteur monétaire et financier

Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre les répercussions économiques et sociales en général et sur les entreprises en particulier, la Banque Centrale de Tunisie a décidé, le 17 mars 2020, de baisser son taux d’intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.

Par ailleurs, le 18 mars 2020, la BCT a annoncé un ensemble de décisions exceptionnelles visant à soutenir l’effort national dans cette période de crise ainsi d’assurer la stabilité du secteur financier, en émettant un ensemble de circulaires aux banques et aux établissements financiers comprenant un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les particuliers.

Les principales mesures touchant les banques concernent la décision de report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers :

1. Circulaire BCT n°2020-06

Donnant aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.

2. Circulaire BCT n°2020-07

Demandant aux banques de reporter mécaniquement les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.

3. Circulaire BCT n°2020-08

Demandant aux banques de reporter les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019

II. Principaux impacts

▪ Pour ce qui est des revenus d'intérêts

La baisse du taux directeur de la BCT a été suivie d'une diminution du taux du marché monétaire TMM de 50 PB en avril 2020 et de 100 PB à partir du mois de mai 2020. Cette baisse a un impact négatif sur les intérêts de la période, vu que l'essentiel de nos emplois sont à taux variables.

En application de la circulaire de la BCT n° 2020-07, la banque a procédé au report des tombées des crédits aux particuliers ayant un revenu mensuel inférieur à 1000 DT. les intérêts intercalaires sur ces reports, calculés aux taux conventionnels, sur la période allant de la date du report au 30 juin 2020, sont estimés à 7 millions de dinars et ont été totalement réservés. Par conséquent, ils ne figurent pas au niveau du PNB de juin 2020.

En application de la circulaire de la BCT n° 2020-08, les tombées sur les crédits aux particuliers concernés ont fait l'objet de report jusqu'au 30 juin 2020 et la banque a comptabilisé les intérêts intercalaires calculés sur la base du capital restant dû et des taux conventionnels dans ses produits au 30 juin 2020.

Le produit des opérations de change a subi une baisse importante à cause de la décélération des opérations de commerce extérieure.

▪ Pour ce qui est des revenus de commissions

En application de mesures visant à encourager les retraits d'espèces au niveau des distributeurs automatiques en accordant la gratuité de ce service, la banque a enregistré des manques à gagner sur les opérations de la monétique.

Aussi, l'activité de déblocage de crédit a été impactée par le ralentissement de la croissance économique dégageant ainsi une progression faible de 1,8% par rapport l'exercice 2019.

▪ Pour ce qui est des charges

Dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du coronavirus, courant le mois de mars 2020, un don de 11.350 mille dinars a été accordé au profit du fonds 1818.

Conformément au décret-loi n° 2020-30 portant instauration d'une redevance conjoncturelle de 2% pour les banques et les établissements financiers avec effet rétroactif sur l'exercice 2019, la banque a constitué en couverture de cette charge exceptionnelle un passif d'impôt de 4.303 mille dinars.

▪ Pour ce qui est du risque de liquidité et de solvabilité

Au vu de la situation exceptionnelle du COVID-19, la banque a observé une certaine volatilité de son ratio de liquidité sans pour autant tomber sous la barre du minimum réglementaire. A fin juin 2020, le niveau du ratio LCR se trouve à un niveau assez confortable (supérieur à 250%) pour absorber une éventuelle reprise de l'activité.

Par ailleurs, faisant suite à la note de la BCT du 04 mai 2020, la banque soumet hebdomadairement à la BCT ses prévisions en termes de besoins de liquidité avec une simulation de son ratio LCR.

La banque dispose, également, d'un niveau d'actif liquide de haute liquidité ainsi que des supports de refinancement suffisants lui permettant d'absorber tout éventuel choc de liquidité, sous la surveillance permanente du comité de trésorerie.

Également, le ratio LTD, étant bien maîtrisé, se situe à un niveau conforme aux dispositions réglementaires. En moyenne ce ratio est de 110% au courant du 1er semestre 2020.

Suite aux résultats dégagés par la banque en 2019 et à la fin du 1er semestre 2020, et tenant compte de la décision de la BCT relative à la suspension de toute distribution de dividende au titre de l'exercice 2019, le niveau des fonds propres de la BT a dépassé pour la première fois le volume de 1 milliard de dinars. Par conséquent le ratio de solvabilité s'est situé à 16,74% au 30 juin 2020, contre 16,76% fin décembre 2019.

▪ **Impacts futurs**

Les excellents résultats dégagés par la Banque en 2019 ont permis de consolider davantage sa solidité financière caractérisée notamment par un ratio de solvabilité supérieur à 16% et des ratios de liquidité et de crédits/dépôts (LTD) les plus confortables de la place.

L'évolution rapide de la pandémie au niveau national et international, le confinement qui s'en est suivi et l'impact économique, social et financier qui en résulte auront des répercussions significatives sur le secteur bancaire notamment en termes de Produit Net Bancaire, de coût du risques (classement et provisions) et de résultat net.

L'analyse des données disponibles au 30 juin 2020 confirme la solidité de la Banque de Tunisie et la stabilité de son profil de risque malgré l'aggravation de la crise.

Nos prévisions nous laissent confiants que la Banque de Tunisie devrait traverser cette crise avec le minimum de difficultés et conserver des fondamentaux enviables à la fin du présent exercice.

Aussi, est-il important de signaler que la BCT a demandé aux banques de procéder à un exercice de stress testing sur la base d'un modèle établi par la BCT. L'exercice de ce stress test, en cours de validation par la BCT, a confirmé les capacités de la Banque de Tunisie à conserver la réalisation des résultats bénéficiaires sur les 3 exercices (2020-2022) malgré une hypothèse d'augmentation sensible des provisions à constituer en couverture du risque sur les crédits. Les résultats de ce stress test constituent un témoignage de la bonne résilience de la Banque de Tunisie dans ce contexte marqué par une détérioration de la conjoncture nationale et internationale. Ainsi, le ratio de solvabilité de la Banque serait constamment supérieur à 16%.

Toutefois, le risque de répercussions sur les performances futures de la banque demeure présent.

En l'état actuel de la situation et sur la base des informations disponibles, un éventuel impact sur les comptes des prochaines années est assez probable notamment en termes de provisions à constituer. A la date de publication des comptes intermédiaires de juin 2020, nous ne disposons pas d'éléments probants permettant d'évaluer cet éventuel impact sur les prochaines années.

Les états financiers intermédiaires de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2020, par conséquent, ils ne reflètent, pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2020

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie*

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, au 30 juin 2020 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 6 054 297 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 36 489 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons l'attention sur la note 4.5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la banque en 2018.
- 2- Nous attirons l'attention sur la note 9 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tels que prévus par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.

A ce titre, il est à préciser que seuls les intérêts sur les crédits aux particuliers ayant un revenu mensuel inférieur à 1000 DT et qui ont fait l'objet de report ont été réservés. Ces intérêts s'élèvent, au 30 juin 2020, à 7 MDT.

A l'état actuel des choses et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la banque ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 09 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit & Conseil TAC

Abderrahmen FENDRI

Lamjed BEN M'BAREK

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES ETABLIS SELON LA
NCT**

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2020, établis conformément au système comptable des entreprises. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Arrêté au 30 juin 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	Au 30 Juin		Au 31 Décembre
		2020	2019	2019
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés :				
Immobilisations incorporelles	(A-1)	2 589 833	2 583 222	2 583 222
Moins :Amortissements		(2 524 495)	(2 427 483)	(2 478 242)
		65 338	155 739	104 980
Immobilisations corporelles	(A-1)	95 997 285	93 423 385	94 558 721
Moins :Amortissements		(29 758 696)	(26 219 613)	(27 655 800)
Moins :Provisions		(42 440)	-	(42 440)
		66 196 149	67 203 772	66 860 481
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	69 196 687	72 856 687	72 856 687
Moins :Provisions		(2 944 304)	(3 190 035)	(2 747 196)
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 421 490	2 651 528	2 444 250
		68 673 873	72 318 180	72 553 741
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		134 935 360	139 677 691	139 519 202
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		134 935 360	139 677 691	139 519 202
ACTIFS COURANTS				
Stocks	(B-2)	73 535 205	79 341 012	63 661 414
Moins :Provisions		(773 776)	(1 377 563)	(901 814)
		72 761 429	77 963 449	62 759 600
Clients et comptes rattachés	(B-3)	33 997 803	50 319 314	57 629 579
Moins :Provisions		(1 360 716)	(1 304 667)	(1 284 775)
		32 637 087	49 014 647	56 344 804
Autres Actifs courants	(B-4)	12 121 903	13 968 448	10 192 901
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-5)	15 455 636	11 021 061	11 272 061
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		132 976 055	151 967 605	140 569 366
TOTAL DES ACTIFS :		267 911 415	291 645 296	280 088 568

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Arrêté au 30 juin 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et Passifs	Note	Au 30 Juin		Au 31
		2020	2019	Décembre
				2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social		30 000 000	30 000 000	30 000 000
Réserves et Autres capitaux propres		68 980 463	68 980 463	68 980 463
Fonds social		421 551	987 185	439 423
Résultats reportés		10 613 723	4 625	4 625
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT		110 015 737	99 972 273	99 424 511
RESULTAT DE L'EXERCICE:				
RESULTAT DE L'EXERCICE :		10 150 030	11 860 832	18 669 316
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES				
RESULTAT DE L'EXERCICE:	(B-6)	120 165 767	111 833 105	118 093 827
<u>PASSIFS</u>				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Emprunts	(B-7)	13 458 488	13 061 890	10 635 072
Provision pour risques et charges	(B-8)	9 574 414	5 882 376	9 282 121
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	606 934	595 820	578 151
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		23 643 836	19 544 086	20 499 344
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	95 886 474	115 233 966	121 110 356
Autres passifs courants	(B-11)	15 636 262	24 381 037	9 760 263
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	12 579 076	20 653 102	10 624 778
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		124 101 812	160 268 205	141 495 397
TOTAL DES PASSIFS (II) :		147 745 648	179 812 191	161 994 741
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		267 911 415	291 645 296	280 088 568

ETAT DE RESULTAT
ENNAKL AUTOMOBILES
Pour la période close au 30 juin 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au 31/12/2019</u>
Revenus	(R-1)	139 413 101	187 242 226	408 758 370
Coût des ventes	(R-2)	114 117 184	159 384 938	344 424 946
MARGE BRUTE		<u>25 295 917</u>	<u>27 857 288</u>	<u>64 333 424</u>
Frais de distribution	(R-3)	9 272 870	11 275 817	24 927 611
Frais d'administration	(R-3)	6 400 144	7 351 489	14 795 614
Autres produits d'exploitation	(R-4)	1 074 756	1 930 022	3 469 758
Autres charges d'exploitation	(R-5)	512 108	251 047	590 116
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 185 551</u>	<u>10 908 957</u>	<u>27 489 841</u>
Charges financières nettes	(R-6)	1 639 126	1 463 804	2 870 409
Produits des placements	(R-7)	5 728 692	9 012 931	9 341 585
Autres gains ordinaires	(R-8)	420 856	508 049	828 561
Autres pertes ordinaires	(R-9)	1 011 967	3 503 644	6 939 654
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		<u>13 684 006</u>	<u>15 462 489</u>	<u>27 849 924</u>
Impôt sur les sociétés	(R-10)	3 533 976	3 601 657	9 180 608
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS :		<u>10 150 030</u>	<u>11 860 832</u>	<u>18 669 316</u>
Eléments extraordinaires :		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
RESULTAT net de l'exercice		<u>10 150 030</u>	<u>11 860 832</u>	<u>18 669 316</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(modèle autorisé)
Au 30/06/2020
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2020	2019	Décembre
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net après impôts	(A-3)	10 150 030	11 860 832	18 669 316
Ajustements pour :				
- Amortissement	(A-1)	2 595 923	1 873 556	3 925 731
- Provision	(F-1)	827 774	2 659 832	5 175 139
Variations Des :				
- Stocks	(F-2)	(9 873 791)	(5 142 406)	10 537 192
- Créances	(F-3)	23 631 776	(13 453 180)	(20 737 498)
- Autres actifs	(F-4)	(2 319 472)	(4 777 094)	(1 061 900)
- Fournisseurs et autres dettes	(F-5)	(25 221 668)	364 587	7 536 705
- Autres passifs	(F-6)	(1 624 001)	(684 334)	2 094 892
Plus ou moins-values de cessions	(R-9)	(212 303)	(50 673)	(159 245)
Résultat des opérations de placement	(R-8)	(24 550)	(37 851)	(59 861)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		(2 070 282)	(7 386 731)	25 920 471
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-7)	(2 103 065)	(1 626 022)	(4 767 595)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-8)	421 205	158 277	400 455
Décaissement/Encaissement provenant d'acquisition ou de cession d'immobilisations financières	(F-9)	3 660 000	660 000	660 000
Encaissements provenant des opérations de placement	(R-8)	24 550	3 373	59 861
Décaissements/ Encaissement sur prêts du personnel et cautions	(F-10)	22 760	(148 527)	58 751
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		2 025 450	(952 899)	(3 588 528)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		-	-	(17 400 000)
Décaissement fond social	(A-3)	(549 307)	(510 060)	(1 075 491)
Décaissements affectés aux remboursements d'emprunts	(F-11)	(2 346 734)	(2 189 779)	(4 448 435)
Encaissement sur Emprunt	(F-11)	6 000 000	-	-
Décaissements affectés aux remboursements de billets à ordre	(F-11)	(9 959 745)	(9 889 981)	(20 366 548)
Encaissements provenant des billets à ordre	(F-11)	11 084 193	10 442 042	21 217 773
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		4 228 407	(2 147 778)	(22 072 701)
VARIATION S DE TRESORERIE		4 183 575	(10 487 408)	259 242
Trésorerie au début de l'exercice	(B-7)	11 272 061	11 012 819	11 012 819
Trésorerie à la fin de la période	(B-7)	15 455 636	525 411	11 272 061

I. Présentation de de la Société

La société ENNAKL AUTOMOBILES est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la BVMT à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société ENNAKL AUTOMOBILES est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et SKODA.

Le capital de la société est composé d'un montant de 30 000 000 DT :

Actionnaires	Nombred'actions	Pourcentage
PGI – AMEN GROUP	15 879 718	52,93%
POULINA GROUP HOLDING – PGH	8 790 894	29,30%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2329388	7,76%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

II. Faits marquants de la période

Le chiffre d'affaires au 30/06/2020 a atteint 139 413 101 DT contre 187 242 226 DT au 30/06/2019, soit une régression de 26%. Cette baisse est justifiée par la répercussion de la période de confinement général imposé par les autorités tunisiennes durant la crise sanitaire. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis à la société d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

La baisse des produits des placements de 37% est justifiée par la non-constatation des dividendes en 2020 après la décision de la banque centrale Tunisienne de suspendre la distribution des dividendes pour les banques et les établissements de crédit.

En conformité avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019, exigeant des sociétés cotées en bourse de séparer les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration du 24 juin 2020, a nommé M. Abdellatif

**HAMAM Président du Conseil d'administration et il a confirmé M. Ibrahim DEBACHE
en qualité de Directeur Général de la société.**

III. Référentiel Comptable

Les états financiers de la société ENNAKL AUTOMOBILES ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

III.1 Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par la Société Ennakl Automobiles pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

III.2 Méthodes comptables pertinentes

Les méthodes comptables les plus significatives retenues pour la préparation des comptes se résument dans ce qui suit:

a. Base de mesure :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b. Unité monétaire :

Les états financiers de la Société Ennakl Automobiles sont libellés en Dinar Tunisien.

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33,33%
- Equipements de bureau	10%
- Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

d. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la Société Ennakl Automobiles sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments. Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

e. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré.

f. Participations

Les titres de participation sont valorisés à leurs coûts historiques. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'usage.

g Revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement la facturation du véhicule.

h. Impôts sur les bénéfices

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 2%.

IV. Notes sur le Bilan

B.1 Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Dépôt et cautionnement	610 383	690 711	648 519
Prêts au personnel LT	1 811 107	1 960 817	1 795 731
Total	2 421 490	2 651 528	2 444 250

B.2 Stocks

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Stock véhicules neufs	71 779 393	78 089 938	62 308 142
Volkswagen	16 115 160	16 334 563	10 520 551
Volkswagen Utilitaires	4 965 540	6 126 368	2 087 463
Audi	17 529 037	15 649 364	12 711 377
Porsche	5 647 333	7 068 743	7 136 874
MAN	214 281	214 281	214 281
SEAT	6 955 971	16 858 670	13 264 570
Škoda	5 111 427	3 532 471	2 632 163
Stock en transit et encours de dédouanement	15 240 644	12 305 477	13 740 863
Stock véhicules d'occasions	737 690	196 350	526 500
Stock des travaux en cours	1 003 872	1 034 391	800 474
Stock carburants et lubrifiants	14 250	20 334	26 298
Sous-total	1 755 812	1 251 074	1 353 272
Provision	773 776	1 377 563	901 814
Total	72 761 429	77 963 449	62 759 600

* La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société EnnaklAutomobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% est constituée à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est > 2 ans.

Le montant de la provision sur stock au 30/06/2020 est de 773776 DT composée d'une provision sur stock de véhicules neufs de 378763 DT et une provision sur stock OR de 395013 DT.

B.3 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Clients compte courant	2 363 522	10 130 759	7 338 107
Clients leasing	7 069 958	14 478 013	8 475 466
Effets à recevoir	23 489 953	24 656 913	40 766 341
Clients douteux	866 449	875 305	865 259
Effets et chèques impayés	207 921	178 324	184 406
Sous-total	33 997 803	50 319 314	57 629 579
Provision	1 360 716	1 304 667	1 284 775
Total	32 637 087	49 014 647	56 344 804

* La politique de provisionnement des créances douteuses de la société Ennakl Automobiles est la suivante :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

B.4 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Avances et prêts au personnel	1 961 466	1 067 338	950 521
Autres comptes débiteurs	2 1 758 073	905 616	859 550
Fournisseurs avances et acomptes	716 368	2 272 472	486 198
Charges constatées d'avance	1 150 764	950 562	430 072
Produits à recevoir	3 8 275 394	9 110 550	7 816 252
Sous-total	12 862 065	14 306 538	10 542 593
Provision	740 162	338 090	349 692
Total	12 121 903	13 968 448	10 192 901

1 Avances et prêts au personnel

Avances et prêts au personnel			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Prêts au personnel	854 523	930 433	831 888
Avances sur salaire	106 943	136 905	118 633
Total	961 466	1 067 338	950 521

2 Autres comptes débiteurs

Produits à recevoir			
	juin-20	juin-19	déc.-19
CAR GROS	1 571 540	894 111	673 026
STLV HERTZ	14 077	587	14 077
Débiteurs divers	172 456	10 918	172 447
Total	1 758 073	905 616	859 550

3 Produits à recevoir

Produits à recevoir			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Supports et ristournes constructeurs	2 875 375	3 022 544	3 519 942
Dividendes	4 999 500	5 533 134	3 999 750
Remboursement assurance	-	200 368	-
Loyers à recevoir	195 480	109 800	124 080
Intérêts / Fonds gérés et emprunts obligataires	10 660	19 873	64 410
Intérêts créditeurs	31 646	17 536	52 698
Autres produits à recevoir	162 733	207 295	55 371
Total	8 275 394	9 110 550	7 816 252

B.5 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités	juin-20	juin-19	déc.-19
Effets à l'encaissement	37 480	110 336	4 797
Chèques à l'encaissement	3 148 532	5 199 861	2 447 541
Banques créditrices	12 252 623	4 079 613	8 802 731
Caisses	11 450	11 450	11 450
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	9	1 619 801	-
Régies d'avances et accreditifs	5 542	-	5 542
Total	15 455 636	11 021 061	11 272 061

B.6 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Capitaux propres			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Capital social	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Fonds social	421 551	987 185	439 423
Résultats antérieurs	10 613 723	4 625	4 625
Réserves et Autres capitaux propres	68 980 463	68 980 463	68 980 463
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	110 015 737	99 972 273	99 424 511
Résultat de l'exercice	10 150 030	11 860 832	18 669 316
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE LA PERIODE	120 165 767	111 833 105	118 093 827

B.7 Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Emprunt Attijari Bank	8 114 101	13 061 890	10 635 072
Emprunt Amen Bank	5 344 387	-	-
Total	13 458 488	13 061 890	10 635 072

B.8 Provision pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provision pour risques et charges			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Provision pour litiges	1 746 468	1 829 881	1 614 119
Provision pour autres risques et charges	7 827 946	4 052 495	7 668 002
Total	9 574 414	5 882 376	9 282 121

B.9Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs non courants	juin-20	juin-19	déc.-19
Indemnité pour départ à la retraite	606 934	595 820	578 151
Total	606 934	595 820	578 151

B.10Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés	juin-20	juin-19	déc.-19
Fournisseurs locaux	5 119 622	2 778 306	11 638 112
Fournisseurs d'immobilisations	182 668	281 635	184 882
Fournisseurs groupe	2 355 575	3 465 304	2 823 617
Fournisseurs étrangers	1 87 635 076	105 915 469	92 126 456
Fournisseurs effets à payer	55 479	244 178	80 328
Fournisseurs retenue de garantie	538 054	2 549 074	516 098
Fournisseurs factures non parvenues	-	-	13 740 863
Total	95 886 474	115 233 966	121 110 356

1 Fournisseurs étrangers

Fournisseurs étrangers	juin-20	juin-19	déc.-19
Volkswagen	41 242 572	57 762 593	38 890 330
Audi	13 175 263	15 698 198	13 172 102
SEAT	26 010 696	27 131 071	32 519 562
Škoda	6 779 135	5 047 833	7 481 138
Porsche	128 438	-	-
Autres fournisseurs étrangers	298 972	275 773	63 325
Total	87 635 076	105 915 469	92 126 456

B.11Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Etats impôts et taxes	3 718 290	2 124 796	4 371 028
Provision pour congés payés	373 640	656 288	520 487
Débours douanes	24 550	24 550	24 550
Actionnaires dividendes à payer	7 500 000	17 400 000	-
Débours cartes grises	8 842	139 442	456
CNSS	1 032 633	1 521 665	1 452 661
Assurance groupe	453 548	224 740	244 804
Charges à payer	2 467 310	2 220 811	3 097 915
Produits constatés d'avances	24 000	24 000	-
Créditeurs divers	33 449	44 744	48 362
Total	15 636 262	24 381 037	9 760 263

B.12 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Échéances à moins d'un an sur emprunts Attijari	4 947 789	4 605 391	4 773 552
Échéances à moins d'un an sur emprunts Amen Bank	655 613	-	0
Billets à ordres	6 975 674	5 552 061	5 851 226
Banques débitrices	-	10 495 650	-
Total	12 579 076	20 653 102	10 624 778

V. Notes sur l'Etat de Résultat

R-1 Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Chiffre d'affaires	juin-20	juin-19	déc.-19
Ventes véhicules neufs	129 719 825	171 147 821	376 645 705
Ventes véhicules neufs en hors taxe	897 121	4 663 730	9 304 995
Ventes véhicules d'occasion	1 407 532	916 833	2 038 286
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	6 090 989	8 410 708	16 869 628
Ventes travaux atelier	1 182 526	1 671 581	3 261 742
Ventes carburants	155	3 652	11 829
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	59 478	62 653	115 099
Ventes accessoires véhicules neufs	55 475	365 248	511 086
Total chiffre d'affaires	139 413 101	187 242 226	408 758 370

R-2 Coût des ventes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Coût des achats	juin-20	juin-19	déc.-19
Achats de Véhicules neufs	92 388 501	118 678 680	241 211 110
Achats de Véhicules d'occasion	1 368 960	430 610	1 803 110
Achats de pièces de rechange	4 488 230	7 096 184	15 855 328
Achats des accessoires	169 079	198 320	553 188
Charge personnel direct	1 057 332	1 395 703	3 354 908
Frais de transit	46 748	53 892	117 527
Droits de consommation	21 349 295	32 776 632	62 892 910
Assurance maritime	149 186	257 126	537 517
Fret maritime	2 250 711	2 876 726	5 739 896
Frais de gardiennage (STAM)	107 676	147 860	319 735
Frais de magasinage	174 145	153 865	410 691
Achats de lubrifiants	294 966	321 630	715 034
Travaux extérieurs	63 110	88 224	188 981
Achats atelier	83 036	51 892	187 818
Variation de stock	1 (9 873 791)	(5 142 406)	10 537 193
Total	114 117 184	159 384 938	344 424 946

1 Variation de stocks

Variation de stock			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Stock des travaux en cours	-203 398	-67 358	166 559
Stock Initial	800 474	967 033	967 033
Stock Final	1 003 872	1 034 391	800 474
Stock de véhicules	-9 682 441	-5 062 034	10 389 611
Stock Initial	62 834 642	73 224 253	73 224 253
Stock Final	72 517 083	78 286 288	62 834 642
Stock carburants	12 048	-13 014	-18 977
Stock Initial	26 298	7 320	7 320
Stock Final	14 250	20 334	26 298
Total variation des stocks	-9 873 791	-5 142 406	10 537 193

R.3 Frais de distribution & d'administration

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Charge de personnel	7 623 933	9 096 000	19 261 942
Frais déplacements(AVA et Billet)	268 360	394 202	822 382
Publicité et insertion	129 518	427 932	1 145 670
Consommable	22 098	86 876	206 390
Cadeaux, Réception et restaurations	66 857	36 184	136 834
Vêtements de Travail	83 315	100 763	144 305
Formation	56 322	226 052	162 011
Autres Frais sur Vente	640 637	823 263	2 458 195
Location diverses	102 595	76 010	181 682
Achat divers par caisses	65 158	48 073	91 289
Abonnement	487 243	272 184	940 577
Assurance	172 486	154 415	358 313
Dons et subvention	127 000	14 500	24 740
Energie	450 356	481 916	1 028 088
Entretien et réparation	391 416	319 565	904 370
Fournitures de bureaux	79 213	110 374	214 506
Frais bancaire	445 719	1 122 216	1 435 922
Agios sur effets escomptes	478 878	1 031 578	2 491 649
Gardiennage	249 058	304 429	626 165
Honoraires	577 953	877 596	1 597 489
Dotation aux amortissements	2 595 926	1 873 556	3 922 072
Impôts& Taxes	558 973	749 622	1 568 634
Total	15 673 014	18 627 306	39 723 225

Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature est présenté au niveau des annexes (A-4).

R.4 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Quote-part dans les charges communes	440 751	502 550	1 039 106
Ristournes TFP	206 699	171 505	171 505
Location	170 768	164 069	269 497
Frais de gestion et autres services	75 358	108 226	232 756
Reprise de provisions sur Stocks VN	173 735	799 656	1 551 374
Reprise de Provisions sur créances	-	184 016	205 520
Reprise de provisions sur cautions	7 445	-	-
Total	1 074 756	1 930 022	3 469 758

R.5Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Dotations aux provisions sur stocks VN	45 698	185 874	461 843
Dotations aux Provisions sur créances	466 410	65 173	85 833
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	42 440
Total	512 108	251 047	590 116

R.6 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Charges financières			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Intérêts sur crédits bancaires	1 381 232	1 071 924	2 335 381
Intérêts sur comptes courants	257 894	391 880	535 028
Total	1 639 126	1 463 804	2 870 409

R.7 Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Produits des placements	juin-20	juin-19	déc.-19
Produits nets sur placements	24 550	37 851	59 861
Dividendes reçus	5 606 280	8 897 960	9 034 268
Intérêts créditeurs	97 862	77 120	238 253
Autres produits financiers	-	-	9 203
Total	5 728 692	9 012 931	9 341 585

R.8 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires	juin-20	juin-19	déc.-19
Produits non récurrents	208 553	456 523	669 316
Profits sur cessions d'immobilisations	212 303	51 526	159 245
Total	420 856	508 049	828 561

R.9 Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires	juin-20	juin-19	déc.-19
Autres pertes	74 678	854	375 482
Pertes sur créances irrécouvrables	417 394	77 711	60 718
Dotations aux provisions pour risques et charges	432 419	504 673	5 002 917
Reprise sur provisions pour risques et charges	(140 126)	(302 250)	(1 400 750)
Provisions sur titres de participations	204 553	3 190 035	2 739 750
Différences de règlement et débours	3 784	6 404	13 178
Pénalités de retard	19 265	26 217	148 358
Total	1 011 967	3 503 644	6 939 654

R.10 Impôts sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Impôt sur les sociétés	juin-20	juin-19	déc.-19
Impôt sur les sociétés	3 342 950	3 501 611	8 684 359
Contribution sociale de solidarité	191 026	100 046	496 249
Total	3 533 976	3 601 657	9 180 608

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

F.1 Provisions nettes de reprises de provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions	
	juin-20
Dotations aux provisions pour risques et charges	432 419
Reprise sur provisions pour risques et charges	(140 126)
Dotations aux provisions sur créances	466 411
Dotations aux provisions sur participations	204 553
Dotations aux provisions sur stocks VN et OR	45 697
Reprise de provisions sur stocks VN et OR	(173 735)
Reprise de provisions sur caution	(7 445)
Total	827 774

F.2 Variation des stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Stocks			
	juin-20	déc.-19	Var
Stock véhicules neufs	71 779 393	62 308 142	(9 471 251)
Stock véhicules d'occasions	737 690	526 500	(211 190)
Stock des travaux en cours	1 003 872	800 474	(203 398)
Stock carburants et lubrifiants	14 250	26 298	12 048
Total	73 535 205	63 661 414	(9 873 791)

F. 3 Variation des créances

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Créances			
	juin-20	déc.-19	Var
Clients et comptes rattachés	33 997 803	57 629 579	23 631 776
Total	33 997 803	57 629 579	23 631 776

F. 4 Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs			
	juin-20	déc.-19	Var
Autres actifs courants	12 862 065	10 542 593	(2 319 472)
Total	12 862 065	10 542 593	(2 319 472)

F. 5 Variation des fournisseurs et autres dettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et autres dettes			
	juin-20	déc.-19	Var
Fournisseurs et comptes rattachés	95 886 474	121 110 356	(25 223 882)
Fournisseurs d'immobilisations	(182 668)	(184 882)	2 214
Total	95 703 806	120 925 474	-25 221 668

F. 6 Variation des autres passifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs			
	juin-20	déc.-19	Var
Autres passifs courants	15 636 262	9 760 263	5 875 999
Actionnaires dividendes à payer	(7 500 000)	-	(7 500 000)
Total	8 136 262	9 760 263	(1 624 001)

F. 7 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	
	juin-20
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(6 611)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 094 240)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(2 214)
Total	(2 103 065)

F. 8 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	
	juin-20
VB d'immobilisations corporelles cédées	655 676
AC d'immobilisations corporelles cédées	(446 774)
Profits sur cessions d'immobilisations	212 303
Total	421 205

F. 9 Encaissements sur immobilisations financières et obligations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements sur immobilisations financières et obligations			
	juin-20	déc.-19	Var
Titres de participation	58 196 686	58 196 686	-
SICAR Amen	11 000 000	14 000 000	3 000 000
Obligations Amen	-	660 000	660 000
Total	69 196 686	72 856 686	3 660 000

F. 10 Encaissements (Décaissements) sur prêts du personnel et cautions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (Décaissements) sur prêts du personnel et cautions			
	juin-20	déc.-19	Var
Dépôt et cautionnement	610 383	648 519	38 136
Prêts au personnel LT	1 811 107	1 795 731	(15 376)
Total	2 421 490	2 444 250	22 760

F. 11 Emprunts et billets à ordre

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts et billets à ordre	
	juin-20
Encaissement emprunt Amen Bank	6 000 000
Remboursements emprunt Attijari Bank	(2 346 734)
Encaissements provenant des billets à ordre	11 084 193
Décaissements affectés aux billets à ordre	(9 959 745)
Total	4 777 714

VII. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Description	juin-20	juin-19	déc.-19
Résultat net	10 150 030	11 860 832	18 669 316
Nombre d'actions	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	0,338	0,395	0,622

Le nombre d'actions en circulation est détaillé comme suit :

Description	Actions émises	Valeur nominale	Capital
Ouverture 01/01/2020	30 000 000	1	30 000 000
Clôture 30/06/2020	30 000 000	1	30 000 000
Nombre moyen d'actions ordinaire en circulation	30 000 000	1	30 000 000

VIII. Note sur les litiges et affaires en cours

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennaki Automobiles** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession conclu entre les deux parties. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui a été soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société **Ennaki Automobiles** et de sa filiale **Car Gros**. La direction de la société estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société **Ennaki Automobiles** dans le cadre de la procédure arbitrale est minime. En outre, la société **Ennaki Automobiles** a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.
- La société **Ennaki Automobiles** a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20

décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

IX. Note sur les conséquences financières et économiques de l'épidémie du Covid-19

Le chiffre d'affaires de la société Ennakl Automobiles s'élève au 30 Juin 2020 à 139 413 101 DT contre 187 242 226 DT pour la même période de 2019, soit une diminution de 47 829 125 DT qui correspond à une baisse de 26%.

Cette baisse est essentiellement due au confinement qui a été décrété à partir du 22 mars 2020 à cause de la pandémie du Covid-19 et la fermeture temporaire des locaux de la société à partir du 23 mars 2020 jusqu'au 4 avril 2020. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis à la société d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

La société a adopté à l'occasion de la reprise de ses activités, un plan de protection pour ses clients et ses employés à travers :

- Le strict respect de toutes les mesures officielles d'hygiène et de sécurité recommandées par le ministère de la santé ;
- Une désinfection régulière de tous ses locaux ;
- La mise à disposition de gels hydro alcooliques dans tous ses locaux ;
- L'obligation du port de gants à usage unique pour ses services techniques ;
- Le maintien d'une distance de sécurité minimale d'un mètre entre ses employés et les clients.

A ce jour, mis à part ce qui précède, la direction estime qu'il n'y a pas d'éléments à signaler de par leur nature, taille ou incidence pouvant affecter les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le premier semestre 2020 en rapport avec la pandémie et que celle-ci n'a pas entraîné des changements dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires.

X. Informations sur les parties liées

Les informations sur les parties liées au 30/06/2020 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros :

La société « Ennakl Automobiles » a loué à la société « Car Gros » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affecté à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer au 30/06/2020 suivant l'avenant du 01/01/2009 s'élève à 72 900 DT HT.

2) Charges communes 2020 Ennakl Automobiles / Car Gros :

La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 440 751 DT HT au titre des charges communes fin juin 2020.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2020 et opérations diverses :

- La société « Car Gros » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 6 970 595 DT HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges.
- La société « Car Gros » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 18 311 DT HT à titre de vente d'outillages.
- La part de la société « Ennakl Automobiles » dans les dividendes à distribuer par « Car Gros » sur le résultat de l'exercice 2019 est de 4 999 750 DT.
- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « Car Gros » un montant de 9 273 DT HT au titre de réparations de véhicules.
- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « Car Gros » un montant de 52 718 DT HT au titre de vente de véhicule.

4) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Afcar 2020 :

- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « Afcar » un montant de 101 237 DT HT au titre d'avoir sur les ventes de véhicules de 2019.

5) Opérations réalisées avec la filiale STLV :

- La société « STLV » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 45 561 DT HT au titre de location de véhicules.
- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « STLV » un montant de 616 DT HT au titre de réparations de véhicules.

6) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 30/06/2020, les fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » sont d'un montant de 11 000 000 dinars. Les fonds gérés étaient à l'ordre de 14 000 00 dinars au 31/12/2019.

Un remboursement à hauteur de 3 000 000 dinars a été effectué courant le semestre. Il a été accompagné d'un encaissement de dividende à hauteur de 606 530 DT.

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en charges à payer au 30/06/2020 le montant de 55 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de « l'Amen SICAR ».

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit aux produits à recevoir au 30/06/2020 titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » un montant de 10 660 DT.

7) Frais d'assurance encourus avec Assurances COMAR :

La société « Ennakl Automobiles » a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 30-06-2020 des frais d'assurance s'élevant à 1 092 029 dinars.

8) Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30/06/2020 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JALET		M. Mohamed Habib LASREM		M. Laâroussi BEN YEDDER	
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire et primes	160 000	-	95 000	-	125 000	-	77 500	-

9) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a inscrit au premier semestre de 2020 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs) pour un montant de 10 000 DT.

10) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020. Au titre du premier semestre 2020, la charge s'élève à 25 000 DT et est non encore réglée au 30/06/2020.

En outre, les jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019, et qui s'élèvent à 50 000 DT, figurent encore au niveau des charges à payer.

11) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société « Ennakl automobiles » a comptabilisé aux charges à payer pour le compte de la « PGI Holding » le montant de 80 000 DT HTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

12) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société « Ennakl Automobiles » a souscrit 33 000 obligations en 2015 à l'emprunt obligataire émis par « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT.

13) Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank :

La société « Ennakl Automobiles » a obtenu un emprunt auprès de « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

14) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30/06/2020 :

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de vente de véhicules au 30/06/2020 :

- « Assurance Comar » : 103 490 DT TTC,

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de service après-vente au 30/06/2020 :

- « Amen Bank » 9 548 DT HT
- « Assurance Comar » : 4 525 DT HT

15) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2020 et financées par la société Tunisie Leasing :

La société « Tunisie Leasing » a financé des opérations de vente réalisées par la société « Ennakl Automobiles » durant le premier semestre 2020 pour un montant total de 14 593 716DT TTC.

16) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2020 et financées par la société ATL :

La société « ATL » a financé des opérations de vente réalisées par la société « Ennakl Automobiles » durant le premier semestre 2020 pour un montant total de 9 523 476 DT TTC.

17) Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours de l'exercice 2020, Ennakl Automobiles a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 11.084.193 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2020, les billets à ordre non échus présentent un solde de 6.975.674 DT.

XI. Etat des engagements hors bilan au 30/06/2020

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit:

AMEN BANK	23 000 000 EUR
ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
BIAT	9 000 000 EUR

2) Engagement en Dinar Tunisien :

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2020
Caution provisoire	72 300 DT
Caution définitive	397 755 DT
Caution de retenue de garantie	621 738 DT
Caution pour admission temporaire	1 127 600 DT
Caution de douanes	2 000 000 DT
Autres cautions bancaires	26 760 DT
Total	4 246 153 DT

AMEN BANK

Nature	Montant au 30/06/2020
Caution provisoire	22 000DT
Caution définitive	328 806 DT
Caution de retenue de garantie	199 175 DT
Caution pour admission temporaire	819 000 DT
Obligations cautionnées	9 797 840 DT
Total	11 166 821 DT

UBCI

Nature	Montant au 30/06/2020
Caution provisoire	1 500 DT
Caution définitive	3 900 DT
Total	5 400 DT

ZITOUNA

Nature	Montant au 30/06/2020
Caution définitive	29 208 DT
Caution de retenue de garantie	29 260 DT
Total	58 468 DT

3) Effets remis à l'escompte non échus :

Les effets escomptés non échus au 30 juin 2020 s'élèvent à 11 021 887 DT.

XII. Annexes

A.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles au 30/06/2020

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 30/06/2020
	Cumul au	Acquisitions	Reclass.	Cessions	Cumul au	Cumul au	Dotation	Reprise / Cessions	Cumul au	
	31/12/19	S1 2020	S1 2020	S1 2020	30/06/20	31/12/19	S1 2020	S1 2020	30/06/20	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Licences & Logiciels informatiques	2 583 222	6 611	-	-	2 589 833	2 478 242	46 253	-	2 524 495	65 338
Total immobilisations incorporelles	2 583 222	6 611	-	-	2 589 833	2 478 242	46 253	-	2 524 495	65 338
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	16 488 037	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	33 974 253	1 961	11 380 068	-	45 356 282	10 629 251	1 001 080	-	11 630 331	33 725 951
AAI Générale & installations techniques	17 832 520	99 515	-	(301 732)	17 630 303	8 160 181	772 780	(150 728)	8 782 233	8 848 070
Matériels de transport	3 083 137	947 488	-	(353 944)	3 676 681	1 890 367	290 979	(296 046)	1 885 300	1 791 381
Equipements de bureau	2 099 804	21 055	3 335	-	2 124 194	1 258 514	86 291	-	1 344 805	779 389
Matériels informatiques	1 843 825	24 990	-	-	1 868 815	1 404 766	99 182	-	1 503 948	364 867
Matériels et outillages	7 387 284	305 384	(3 335)	-	7 689 333	4 355 161	299 358	-	4 654 519	3 034 814
Immobilisations en cours	11 849 861	693 847	(11 380 068)	-	1 163 640	-	-	-	-	1 163 640
Total immobilisations corporelles	94 558 721	2 094 240	-	(655 676)	95 997 285	27 698 240	2 549 670	(446 774)	29 801 136	66 196 149
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	97 141 943	2 100 851	-	(655 676)	98 587 118	30 176 482	2 595 923	(446 774)	32 325 631	66 261 487

A.2 Tableau de variation des immobilisations financières au 30/06/2020

Participations	Participations cumulées fin 2019		Participations 2020				Total	Détection en %
	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur de cession	Libération participation	Valeur d'acquisition		
Actions								
CAR GROS	19 999	1 999 900					1 999 900	99,99%
A.T.L	1 813 505	4 627 143					6 547 329	8,21%
	640 062	1 920 186						
	213 354*	-						
HEVI	10	100					100	2%
ATTIJARI BANK	792 118	10 498 002					10 498 002	1,99%
Afcar		3 859 414					3 859 414	90,00%
Amen Bank	1 200 000	30 292 541					30 292 541	4,90%
S T L V (HERTZ)	49 994	4 999 400					4 999 400	
S/TOTAL I		58 196 686					58 196 686	
Placements								
Amen SICAR		14 000 000			3 000 000		11 000 000	
EmprutObl Amen Bank	33 000	660 000		660 000			-	
S/TOTAL II		14 660 000					11 000 000	
TOTAL GENERAL		72 856 686					69 196 686	

* Actions gratuites

A.3 Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2019	30 000 000	3 000 000	51 980 463	14 000 000	4 625	439 423	18 669 316	118 093 827
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	18 669 316	-	(18 669 316)	-
Affectation réinvestissement	-	-	3 000 000	-3 000 000	-	-	-	-
Affectation réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en fonds social	-	-	-	-	(560 218)	560 218	-	-
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	(28 783)	-	(28 783)
Dividendes distribués	-	-	-	-	(7 500 000)	-	-	(7 500 000)
Dépenses nettes fonds social	-	-	-	-	-	(549 307)	-	(549 307)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	10 150 030	10 150 030
Capitaux propres au 30 JUIN 2020	30 000 000	3 000 000	54 980 463	11 000 000	10 613 723	421 551	10 150 030	120 165 767

A.4 Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	Autres produits	Charges financières nettes	Autres pertes	Autres gains
Coût des ventes	114 117 184	113 257 416	1 057 332	-	84 269	-	(281 833)	-	-
Frais de distribution	9 272 870	397 937	7 623 933	-	1 251 000	-	-	-	-
Frais d'administration	6 400 144	758 042	91 221	2 595 926	2 954 955	-	-	-	-
Autres produits	(1 074 756)	-	-	(181 180)	-	(893 576)	-	-	-
Autres charges	512 108	-	-	512 108	-	-	-	-	-
Charges financières nettes	1 639 126	-	-	-	-	-	1 639 126	-	-
Autres gains ordinaires	(420 856)	-	-	-	-	(38 640)	-	-	(382 216)
Autres pertes ordinaires	1 011 967	-	-	496 846	444 852	-	19 265	51 004	-
Total	131 457 787	114 413 395	8 772 486	3 423 700	4 735 076	(932 216)	1 376 558	51 004	(382 216)

A.5 Soldes Intermédiaires de Gestion au 30/06/2020

	30/06/2020	30/06/2019		30/06/2020	30/06/2019		30/06/2020	30/06/2019
Produits			Charges			Soldes		
Ventes de marchandises	139 413 101	187 242 226	Cout d'achat des marchandises vendues	114 117 184	159 384 938			
Marge commerciale	25 295 917	27 857 288				Marge commerciale	25 295 917	27 857 288
			Autres charges externes	4 140 734	5 961 778			
Valeur ajoutée Brute	21 155 183	21 895 510				Valeur ajoutée Brute	21 155 183	21 895 510
			Impôts et taxes	558 973	749 622			
			Charges de personnel	7 623 933	9 096 000			
Excédent brut d'exploitation	12 972 276	12 049 888				Excédent brut d'exploitation	12 972 276	12 049 888
Autres produits ordinaires	420 856	508 049	Autres charges ordinaires	374 995	111 186			
Produits financiers	5 728 692	9 012 931	Charges financières	1 639 126	1 463 804			
			Dotations aux amort et aux prov	3 423 697	4 533 388			
			Impôt / résultat ordinaire	3 533 976	3 601 657			
Résultat des activités ordinaires	10 150 032	11 860 833				Résultat des activités ordinaires	10 150 030	11 860 833
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Résultat net après modifications comptables	10 150 030	11 860 832				Résultat net après modifications comptables	10 150 030	11 860 832

Tunis, le 4 septembre 2020

Messieurs les Actionnaires de la Société
Ennakl Automobiles SA
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Introduction

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers individuels intermédiaires de la société Ennakl Automobiles SA pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 arrêtés conformément au système comptable des entreprises.

Ces états financiers individuels intermédiaires font ressortir un total net bilan de 267911415 DT et des capitaux propres s'élevant à 120 165767 DT y compris le résultat de la période qui s'élève à 10150030 DT.

Ces états financiers intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre direction conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie du Covid-19 et des difficultés à appréhender ses incidences futures et les perspectives d'avenir. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société Ennakl Automobiles SA arrêtés au 30 Juin 2020, ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 30 juin 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes VIII et IX aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux conséquences financières et économiques de l'épidémie du Covid-19.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES SELON LE
REFERENTIEL IFRS**

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2020 et établis conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

Actifs	Note	30 juin 2020	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles	A1	173 232	243 005
Immobilisations corporelles	A1	68 411 755	68 710 653
Immeubles de placement	A2	7 517 250	7 098 214
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	68 937 313	82 735 419
Actifs financiers au coût amorti	A4	3 286 607	3 156 704
Actifs d'impôt différé	P4	2 032 290	814 823
Actifs non courants		150 358 447	162 758 818
Stocks	A5	90 975 052	80 432 543
Créances clients	A6	65 091 576	100 112 338
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A7	313 523	1 127 013
Autres actifs courants	A8	5 669 428	5 659 325
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A9	-	468 699
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	14 670 416	13 020 760
Actifs courants		176 719 995	200 820 679
Total des actifs		327 078 442	363 579 497

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		118 104 694	112 961 280
Résultat consolidé		5 470 906	22 385 781
Total des capitaux propres consolidés	C1	153 575 600	165 347 061
Part des minoritaires dans les capitaux		1 503	1 352
Part des minoritaires dans le résultat		90	400
Total des intérêts minoritaires	C1	1 593	1 752
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	13 926 750	11 321 512
Obligations locatives		541 461	-
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	606 934	583 711
Provision pour risques et charges	P3	9 702 352	9 405 577
Passifs d'impôt différé	P4	46 397	32 672
Passifs non courants		24 823 894	21 343 472
Obligations locatives		617 500	-
Dettes fournisseurs	P5	100 920 472	126 206 497
Passif d'impôt courant	P4	1 121 656	4 310 339
Autres passifs courants	P6	16 088 634	7 687 080
Emprunts et dettes financières	P1	28 049 520	36 312 733
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	50 061	48 055
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 829 512	2 322 507
Passifs courants		148 677 355	176 887 211
Total passifs		173 501 249	198 230 683
Total des capitaux propres et passifs		327 078 442	363 579 497

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat consolidé intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>30 juin 2020</i>	<i>30 juin 2019</i>
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	158 739 296	213 807 268
Coûts des ventes	R-2	(129 886 523)	(171 845 267)
Marge brute		28 852 773	41 962 001
<hr/>			
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(4 281 272)	(6 674 125)
Charges administratives	R-4	(13 054 044)	(14 224 208)
Autres produits	R-5	922 731	1 074 258
Autres charges	R-6	(589 837)	(175 636)
Résultat opérationnel		11 850 351	21 962 290
<hr/>			
Produits financiers	R-7	855 370	4 178 715
Charges financières	R-8	(2 836 785)	(7 378 301)
Résultat financier net		9 868 936	18 762 703
<hr/>			
Résultat avant impôt		9 868 936	18 762 703
<hr/>			
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(4 397 940)	(5 625 292)
Résultat après impôt des activités poursuivies		5 470 996	13 137 412
<hr/>			
Résultat net de l'exercice		5 470 996	13 137 412
<hr/>			
Résultat consolidé de la période		5 470 906	13 137 243
<hr/>			
Part des minoritaires dans le résultat de la période		90	169
<hr/>			
Résultat consolidé de base par action		0,182	0,438
Résultat consolidé dilué par action		0,182	0,438

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des autres éléments du résultat global consolidé intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat net de l'exercice		5 470 996	13 137 412
Résultat consolidé de la période		5 470 906	13 137 243
Part des minoritaires dans le résultat de la période		90	169
Résultat consolidé de base par action		0,182	0,438
Résultat consolidé dilué par action		0,182	0,438
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG		(10 297 499)	(8 193 753)
Ecart actuariel (OCI)	P-3	94 213	159 880
Impôts sur les AERG	P-4	598 770	478 019
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		(9 604 516)	(7 555 853)
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		(9 604 515)	(7 555 853)
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		1	-
Résultat global de la période		(4 133 520)	5 581 559
Résultat global de la période consolidé		(4 133 610)	5 581 390
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		90	169
Résultat global consolidé de base par action		-0,138	0,186
Résultat global consolidé dilué par action		-0,138	0,186

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

/	<i>30 juin 2020</i>	<i>30 juin 2019</i>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	9 868 936	18 762 704
Ajustements pour:		
Indemnité de départ à la retraite	119 447	(108 813)
Amortissements	3 147 331	2 143 298
Provisions nettes	714 730	232 928
Charge d'impôt	(4 397 940)	(5 625 292)
Variation de l'impôt différé	(604 975)	(303 555)
Moins-value sur les actifs financiers	500 608	1 015 925
Variation de l'écart de conversion	(137 851)	-
Plus ou moins-value de cessions d'immobilisations corporelles	(155 417)	(42 021)
Plus ou moins-values sur instruments de couverture	(24 296)	4 759 370
Impact du retraitement des contrats de location conformément à IFRS 16	3 579	-
Variation du BFR:		
Variation des stocks	(10 761 644)	(1 130 405)
Variation des clients et comptes rattachés	35 204 966	(18 447 282)
Variation des autres actifs courants	(400 573)	(3 703 152)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(25 186 971)	(11 880 295)
Variation des autres passifs courants	1 536 712	(578 750)
Variation de l'impôt courant	(3 188 683)	2 584 258
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	6 237 959	(12 321 081)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(2 436 452)	(4 300 468)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	450 497	248 401
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	3 660 000	660 000
Encaissements/Décassements provenant des prêts au personnel	31 034	(211 537)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	1 705 079	(3 603 604)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements provenant des mouvements sur le fond social	(616 993)	(601 625)
Encaissement sur emprunt/Billets à ordre	20 799 993	10 442 042
Décassements pour remboursement d'emprunts/ Billets à ordre	(12 501 666)	(11 166 869)
Encaissements au titre des effets escomptés et non échus	11 021 888	26 125 312
Décassements au titre des effets escomptés et non échus	(24 996 604)	(23 161 666)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	(6 293 382)	1 637 194
Variations de la trésorerie	1 649 656	(14 287 491)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 020 760	16 349 263
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	14 670 416	2 061 771

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2018		30 000 000	97 410 049	580 802	14 935 815	20 985 049	1 602	163 913 317
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	20 985 049			(20 985 049)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	(3 361 549)		-	(3 361 549)
Variation de l'écart de conversion		-	-	(188 886)	-	-	-	(188 886)
Distribution de dividende		-	(17 400 000)	-	-	-	(250)	(17 400 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	22 385 781	400	22 386 181
31/12/2019		30 000 000	100 995 098	391 916	11 574 266	22 385 781	1 752	165 348 813
Affectation du résultat de l'exercice 2019		-	22 385 781	-	-	(22 385 781)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	(9 604 516)	-	1	(9 604 515)
Variation de l'écart de conversion		-	-	(137 851)	-	-	(1)	(137 852)
Distribution de dividende		-	(7 500 000)	-	-	-	(250)	(7 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	5 470 906	90	5 470 996
30/06/2020		30 000 000	115 880 879	254 065	1 969 750	5 470 906	1 593	153 577 193

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale CAR GROS), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **AF CAR** exerce la même activité en Côte d'Ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

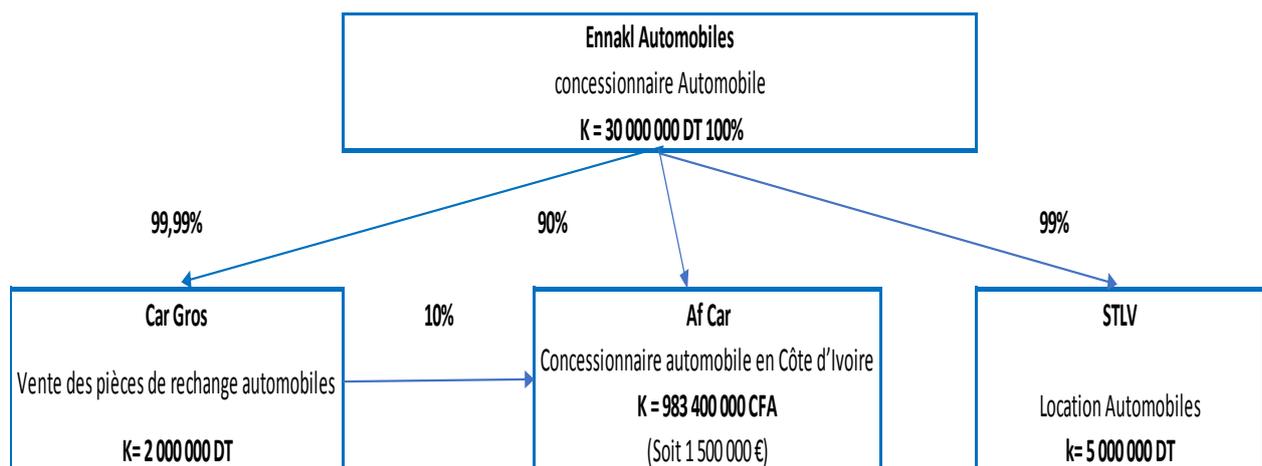
La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES**», a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du Groupe



1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits les plus marquants au 30-06-2020 sont les suivants :

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint au 30/06/2020 158 739 296 DT contre 213 807 268 DT au 30/06/2019, soit une régression de 26%. Cette baisse est justifiée par la répercussion de la période de confinement général imposé par les autorités tunisiennes durant la crise sanitaire. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis aux sociétés du groupe d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

La baisse des produits des placements de 80% est justifiée par la non-constatation des dividendes en 2020 après la décision de la banque centrale Tunisienne de suspendre la distribution des dividendes pour les banques et les établissements de crédit.

En conformité avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019, exigeant des sociétés cotées en bourse de séparer les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration de la société « Ennakl Automobiles » du 24 juin 2020, a nommé Mr. Abdellatif HAMAM Président du Conseil d'administration et il a confirmé Mr. Ibrahim DEBACHE en qualité de Directeur Général de la société mère Ennakl Automobiles.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière («IFRS») et les interprétations IFRIC («International Financial Reporting Interpretation Committee»)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour les périodes clôturées le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés couvrent la période intermédiaire allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.1.1. Nouvelles normes et amendements

Il s'agit d'un résumé (a) des principales nouvelles normes et amendements qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020 (c'est-à-dire les exercices se terminant le 30 juin 2020) et (b) des principales futures normes et amendements qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ou ultérieurement.

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par le Groupe :

- Amendement de la norme IFRS 16 :

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés au Covid-19, suite à l'exposé-sondage « Concessions de loyers - amendement à IFRS 16 » publié le 24 avril 2020, afin de faciliter la prise en compte par les locataires des concessions de loyers liées au Covid-19, telles que les locations de vacances ou les réductions temporaires de loyer.

La modification exempte les locataires d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyer liés à la pandémie de Covid-19 sont des modifications de contrats de location et permet aux locataires de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location. Elle s'applique aux allègements de loyer liés au Covid-19 qui réduisent les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2021.

La norme IFRS 16 Contrats de locations spécifie comment les locataires doivent comptabiliser les modifications des loyers, y compris les allègements.

Cependant, l'application de ces dispositions à un volume potentiellement important d'allègements de loyer liés au Covid-19 pourrait être difficile dans la pratique, surtout à la lumière des nombreux défis auxquels les parties prenantes sont confrontées. Cette exemption facultative donne un soulagement rapide aux locataires et leur permet de continuer à fournir des informations sur leurs contrats de location qui sont utiles pour les investisseurs. L'amendement n'affecte pas les bailleurs.

La modification entre en vigueur le 1^{er} juin 2020 mais les locataires peuvent appliquer la modification immédiatement dans tous les états financiers - intermédiaires ou annuels - non encore autorisés pour publication.

(b) Normes et interprétations appliquées par le Groupe au cours des périodes précédentes

- *IFRS 16 Contrats de location*

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Il en résultera que la quasi-totalité des contrats de location sera comptabilisée au bilan, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. Selon la nouvelle norme, un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier au titre des loyers sont comptabilisés. Les seules exceptions sont les baux à court terme et les baux de faible valeur. Letraitement comptable chez les bailleurs ne changera pas de manière significative.

L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'adoption anticipée n'est permise que si l'IFRS 15 est adoptée en même temps.

L'IASB publie l'amendement final à la norme IFRS 16 sur les allègements de loyers liés au Covid-19

- *Interprétation 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux*

L'interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 explique comment reconnaître et évaluer les actifs et les passifs d'impôts différés et courants lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, Il discute :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.
- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré
- Que l'entité doive refléter l'effet de l'incertitude dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat lorsqu'il est improbable le traitement fiscal donné soit accepté par les autorités concernées.
- Que l'impact de l'incertitude devrait être mesuré en utilisant soit la méthode du montant le plus probable, soit la méthode de la valeur attendue, en fonction de la méthode qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude, et
- Que les jugements et les estimations effectués doivent être réévalués chaque fois les circonstances ont changé ou il y'a de nouvelles informations qui peuvent affecter les jugements.

Cependant qu'il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, les entités sont rappelées qu'elles soient toujours tenues de fournir des informations sur les jugements et estimations établis lors de l'établissement des états financiers.

Les directives figurant dans IFRIC 23 ont été déjà tenues en compte par le groupe dans l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés et dans l'estimation de la situation fiscale incertaine. D'où, cette interprétation n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Les caractéristiques du remboursement anticipé prévoyant une compensation négative – Amendements à IFRS 9 (applicable à compter du 1 janvier 2019)*

Les modifications à portée restreinte apportées au IFRS 9 Instruments financiers en décembre 2017 permettent aux entités d'évaluer certains actifs financiers remboursés par anticipation prévoyant une compensation négative au coût amorti. Ces actifs, qui comprennent certains prêts et titres de créance, devraient autrement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure du coût amorti, la compensation négative doit être une "indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat" et l'actif doit être détenu dans un modèle de business appelé "détenu pour recouvrer".

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise - Amendements à IAS 28 (applicable à compter du 1er janvier 2019)*

Les modifications clarifient la comptabilisation des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, qui font en substance partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la comptabilisation à la valeur de consolidation n'est pas appliquée. Les entités doivent comptabiliser ces intérêts en vertu de la norme IFRS 9 Instruments financiers avant d'appliquer les exigences en matière de répartition des pertes et de dépréciation de la norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS (applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)*

Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017:

- IFRS 3 a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise commune est un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.
- IFRS 11 a précisé que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise.
- IAS 12 a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés dans les capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où les transactions ou événements passés qui ont généré un bénéfice distribuable ont été comptabilisés.

- IAS 23 précisait que, si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il devient partie intégrante des emprunts généraux.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Amendement de la norme IAS 19 (applicable à compter du 1 janvier 2019)*

Les modifications apportées à IAS 19 clarifient la comptabilisation des modifications, des réductions et des règlements relatifs aux régimes à prestations définies. Ils confirment que les entités doivent:

- Calculer le coût du service actuel et les intérêts nets pour le reste de la période de reporting après une modification, une réduction ou un règlement du plan en utilisant les hypothèses mises à jour à partir de la date du changement
- Toute réduction d'un excédent doit être immédiatement comptabilisée en résultat, soit dans le coût des services passés, soit en tant que gain ou perte de règlement. En d'autres termes, une réduction d'un excédent doit être comptabilisée en résultat même si cet excédent n'avait pas été comptabilisé auparavant en raison de l'impact du plafond de l'actif.
- Comptabiliser séparément toute variation du plafond de l'actif dans les autres éléments du résultat global.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *IFRS 9 Instruments financiers et modifications connexes à diverses autres normes*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 Instruments financiers qui reflète toutes les phases du projet d'instruments financiers et remplace l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application rétrospective est requise, mais l'information comparative n'est pas obligatoire.

L'application anticipée des versions antérieures de l'IFRS 9 (2009, 2010 et 2013) est autorisée si la date de la première application est antérieure au 1er février 2015. Après le 1er février 2015, les nouvelles règles devront être adoptées dans leur intégralité.

L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur le classement des actifs financiers du groupe. Toutefois, il n'y a pas eu d'incidence significative sur les règles de mesure des instruments financiers.

L'impact de la norme IFRS sur les règles de classification des instruments financiers se résume comme suit :

- Les actifs financiers constitués par les créances clients, les débiteurs divers et les liquidités et équivalents de liquidité qui étaient classés parmi les catégories de prêts et avances sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.
 - Les prêts au personnel et les prêts obligataires qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation
 - Les placements qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers à la Juste Valeur en contrepartie des Autres Eléments du Résultat Global«AERG» sans impact sur les règles d'évaluation.
- *IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients et amendements connexes à diverses autres normes*

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits tirés des contrats avec les clients. Selon IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. Les principes de l'IFRS 15 fournissent une approche plus structurée de l'évaluation et de la comptabilisation des produits. La nouvelle norme sur les produits s'applique à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de constatation des produits en vertu des IFRS. Une application rétrospective ou prospective complète est requise pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée.

La norme IFRS 15 a eu un impact limité sur les états financiers du groupe. Les travaux en cours relatifs aux ordres de réparation qui étaient présentés parmi les stocks ont été reclassés en revenus en application de la nouvelle norme IFRS 15. Le revenu en découlant est mesuré selon le degré d'avancement à la clôture de l'exercice.

- *Classification et mesure des transactions dont le paiement est basé sur des actions – des modifications au niveau de l'IFRS 2 :*

Les modifications apportées à l'IFRS 2 en juin 2016 clarifient la base d'évaluation des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie et la comptabilisation des modifications qui font passer une attribution d'un règlement en trésorerie à un règlement en instruments de capitaux propres.

Elles introduisent également une exception aux principes de classement en IFRS 2.

En effet, lorsqu'un employeur est obligé de retenir un montant correspondant à l'obligation fiscale d'un employé à un paiement fondé sur des actions et de le payer à l'administration fiscale, la totalité de l'attribution sera traitée comme si elle avait été réglée en instruments de

capitaux propres à condition qu'elle ait été réglée en actions sans la fonctionnalité de règlement net.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Les changements annuels 2014-2016 :*

Les changements suivants sont applicables aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 1 : Suppression des exemptions à court terme couvrant les dispositions transitoires d'IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10 qui ne sont plus pertinentes.
- IAS 28 : précise que le choix effectué par les sociétés de capital - risque, les fonds de placement, les unités de fiducie et les entités similaires pour évaluer les participations dans des entreprises ou des coentreprises à la juste valeur à partir du résultat net, doit être effectué séparément pour chaque entreprise associée ou coentreprise lors de la comptabilisation initiale.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Cessions d'immeubles de placement – modifications au niveau de l'IAS 40 :*

Les modifications précisent que les transferts en provenance d'un immeuble de placement ne peuvent être effectués que si un changement d'utilisation est justifié.

Un changement d'utilisation survient lorsque le bien répond ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Un simple changement d'intention n'est pas suffisant pour justifier une cession.

La liste des changements d'utilisation dans la norme a été reformulée en une liste non exhaustive d'exemples pour aider à illustrer le principe.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Interprétation 22 Opérations en devises et les contreparties anticipées :*

L'interprétation précise comment déterminer la date de transaction du taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale d'un actif, d'une dépense ou d'un produit lié lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour des contrats libellés en monnaie étrangère.

Pour qu'un paiement existe qu'une seule fois, la date de transaction doit être la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant de la contrepartie anticipée.

S'il existe plusieurs paiements ou reçus pour un même article, la date de transaction doit être déterminée comme ci-dessus pour chaque paiement ou reçu.

Les entités peuvent choisir d'appliquer l'interprétation:

- Rétrospectivement pour chaque période présentée.
- De manière prospective pour les éléments initialement comptabilisés à compter du début de la période de Reporting, au cours de laquelle l'interprétation est appliquée pour la première fois.
- De manière prospective, à partir du début de la période antérieure, présentées à titre d'information comparative.

Cette nouvelle interprétation n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du groupe.

(c) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, qui ne sont pas obligatoires pour les périodes de Reporting du 30 juin 2020 et n'ont pas été adoptées par anticipation par l'entité. L'évaluation de l'impact potentiel de ces nouvelles normes et interprétations par l'entité est présentée ci-après :

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats. Ces informations permettent aux utilisateurs d'états financiers d'apprécier l'incidence des contrats d'assurance sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La norme IFRS 17 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Une application anticipée est permise.

Cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment— ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour:

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global («JVAERG»).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net («JVRN»)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû («SPPI»).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;

- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a

ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivés (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques

et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 37% y compris la contribution sociale de solidarité de 2% à partir de l'exercice 2019 et les filiales sont assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 26% y compris la contribution sociale de solidarité de 1% (exception faite de la filiale « AF CAR » assujettie au taux de 25%). L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt ; obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; **et**
- Intention de règlement net ou de règlement

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
 - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.*

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la

catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	56 590 972	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	12 346 240
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 829 512
31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 456 103	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	8 868 100	8 411 115
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	468 699
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 507

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers ou les prix observés dans des transactions récentes portés sur ces titres ou des titres similaires.
- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en

conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation.

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes.

La direction suit notamment les ventes des voitures par marque et par région.

Les revenus par pays se présentent ainsi :

En DT	30/06/2020	30/06/2019
Tunisie	158 619 875	212 466 942
Côte d'ivoire	119 420	1 340 326

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	30 juin 2020	31 Décembre 2019
Créances clients	65 091 576	100 112 338
Autres actifs courants*	3 653 458	5 027 364
Liquidités et équivalents de liquidités	14 670 416	13 020 760
Prêts au personnel	2 819 181	2 036 358
Prêt obligataire	0	660 000
Dépôts et cautionnements	700 257	908 354
Avances au personnel	130 212	735 973
Total des actifs financiers au coût amorti	87 065 100	122 501 147
Actifs financiers à la JV par les AERG	68 937 313	82 735 419
Actifs financiers à la JV par le résultat net	0	468 699
Total des actifs financiers	68 937 313	83 204 118

* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 juin 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	41 976 270	47 634 245
Créditeurs et autres créditeurs divers**	116 975 238	133 857 113
Total des passifs financiers au coût amorti	158 951 508	181 491 358

** Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement de l'emprunt à long terme.

Cet emprunt a été négocié avec un taux variable de TMM+1,85%. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2019, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 139 364 DT. (2018 : 87 355 DT).

Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	30 juin 2020	31 Décembre 2019
A2	-	-
B	686 513	476 332
B-	11 742	41 091
B2	8 552 623	9 223 912
Ba2	1 408 039	638 570
BB+	2 191 070	1 911 478
Non notées	-271 827	-1 789 075
Total	12 578 160	10 502 308

* Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 Juin20	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 7 ans
Emprunts *	1 833 472	8 900 817	15 754 377
Billets à ordre	11 084 193	-	-
Crédits de gestion	11 021 887	-	-
Crédit leasing	175 243	527 834	339 094
Total	24 114 796	9 428 651	16 093 471

* Echéances y compris les intérêts.

31 Décembre 2019	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	11 510 908
Billets à ordre	5 851 226	-	-
Crédits de gestion	24 996 603	-	-
Crédit leasing	-	691 101	686 440
Total	32 286 693	5 007 692	12 197 348

* Echéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	41 976 270	47 634 245
Créditeurs et autres créditeurs divers	116 975 238	133 857 113
Liquidités et équivalents de liquidités	-14 670 416	-13 020 760
Dettes nettes	144 281 092	168 470 598
Total capitaux propres	153 577 193	165 348 813
Total capital	297 858 286	333 819 411
Gearing ratio	48%	50%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A - ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Droits d'utilisation*	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Droits d'utilisation de matériel de transport**	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
VALEURS BRUTES															
01/01/2019	44 853	0	0	2 722 363	9 648 736	24 334 184	2 036 186	5 128 983	980 430	2 175 326	7 058 079	21 816	14 721 423	23 126 516	91 998 895
Acquisitions	18 171	0	0	45 000	0	9 847	304 534	2 353 842	1 202 876	39 146	153 550	44 071	661 798	3 240 013	8 072 848
Cessions	0	0	0	0	0	0	0	-1 030 264	-76 415	0	0	0	-21 511	0	-1 128 190
Reclassifications	0	0	20 000	53 877	0	9 301 733	0	81 960	0	-1 133	0	0	3 782 193	-13 238 630	0
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	-223 847	0	0	-4 356	0	0	0	0	-228 203
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	-103	9 067	0	-169	0	0	-33 604	0	-24 809
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 417	0	258	0	1 675
31/12/2019	63 024	0	20 000	2 821 240	9 648 736	33 645 764	2 116 770	6 543 588	2 106 891	2 208 814	7 213 046	65 887	19 110 557	13 127 899	98 692 216
01/01/2020	63 024	0	20 000	2 821 240	9 648 736	33 645 764	2 116 770	6 543 588	2 106 891	2 208 814	7 213 046	65 887	19 110 557	13 127 899	98 692 216
Acquisitions	0	795 158	0	6 611	0	1 960	35 510	987 318	0	82 451	287 754	0	166 003	847 350	3 210 115
Cessions	0	0	0	0	0	0	-12 542	-545 762	0	-1 838	0	0	-400 807	0	-960 950
Reclassifications	0	0	0	0	0	11 380 068	0	0	0	0	-3 336	0	1 434 876	-12 811 608	0
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	169	1 381	0	0	0	0	6 605	0	8 157
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30/06/2020	63 024	795 158	20 000	2 827 851	9 648 736	45 027 792	2 139 907	6 986 525	2 106 891	2 289 427	7 497 464	65 887	20 317 235	1 163 641	100 949 538

*Il s'agit des droits d'utilisation sur les boxes de la filiale STLV dont les contrats de location ont été traités conformément à IFRS 16.

**Ils'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Droits d'utilisation*	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Droits d'utilisation de matériel de transport**	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
---------------------	-----------	-----------------------	-----------	----------------------	----------	---------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------------------------------	--------------------------------	------------------------	--------------------------	------------------------------	----------	-------

AMORTISSEMENT CUMULE

01/01/2019	-7 946	0	0	-2 505 750	0	-7 873 313	-1 623 271	-1 644 881	-91 982	-1 072 663	-3 539 015	-2 597	-7 196 620	0	-25 558 038
Dotation de l'exercice	-20 909	0	-3 909	-122 747	0	-1 058 907	-208 739	-1 068 512	-364 977	-252 565	-508 412	-26 961	-1 362 751	0	-4 999 348
Provision pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-42 440	0	0	0	0	-42 440
Cession	0	0	0	0	0	0	0	639 359	9 531	894	0	0	6 124	0	655 908
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	223 397	0	0	4 356	0	0	0	0	227 753
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	530	3 639	0	-257	0	0	2 128	0	6 040
Autres mouvements	0	0	0	0	0	421	0	-7 800	0	6 868	-28 192	0	310	0	-28 393
31/12/2019	-28 855	0	-3 909	-2 628 497	0	-8 931 799	-1 608 083	-2 078 194	-447 428	-1 355 807	-4 075 619	-29 558	-8 550 809	0	-29 738 548

01/01/2020	-28 855	0	-3 909	-2 628 497	0	-8 931 799	-1 608 083	-2 078 194	-447 428	-1 355 807	-4 075 619	-29 558	-8 550 809	0	-29 738 548
Dotation de l'exercice	-10 417	-99 045	-3 306	-62 660	0	-852 599	-116 331	-705 830	-174 640	-92 315	-278 478	-13 375	-871 112	0	-3 280 108
Provision pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cession	0	0	0	0	0	0	11 817	419 623	0	15 426	0	0	167 601	0	614 467
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	-8	-66	0	0	0	0	-509	0	-583
Autres mouvements	0	0	0	0	0	40 229	0	0	0	0	0	0	0	0	40 229
30/06/2020	-39 272	-99 045	-7 215	-2 691 157	0	-9 744 169	-1 712 605	-2 364 467	-622 068	-1 432 696	-4 354 097	-42 933	-9 254 829	0	-32 364 543

VALEUR NETTE COMPTABLE

31/12/2019	34 169	0	16 091	192 743	9 648 736	24 713 965	508 687	4 465 394	1 659 463	853 007	3 137 427	36 329	10 559 748	13 127 899	68 953 648
30/06/2020	23 752	696 113	12 785	136 694	9 648 736	35 283 623	427 302	4 622 058	1 484 823	856 733	3 143 367	22 954	11 062 406	1 163 641	68 584 947

A2. Immeubles de placement

Les Immeubles de placement et les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2020 à 7 517 250 DT contre 7 098 214 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Droits d'utilisation	459 269	-
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(134 505)	(94 271)
Immeubles de placement nets	7 517 250	7 098 214

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019	2019
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000	72 000
Total	36 000	36 000	72 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

* En juin 2020, le Groupe a comptabilisé de nouveaux actifs et passifs (obligations locatives) au titre de ses contrats de location conformément à la norme IFRS 16. Ceux-ci concernent la location de boxes de la filiale S.T.L.V., ainsi que d'un droit d'utilisation sur une construction classée en tant qu'immeuble de placement. En 2020, la présentation des charges résultant de ces contrats de location a évolué car le Groupe a reconnu à la fois une charge d'amortissement pour les droits d'utilisation et une charge d'intérêt résultant du taux d'actualisation sur les dettes locatives.

En DT	Ennakl	STLV	Total	Dotations aux amortissements de la période	VCN au 30 juin 2020
Immeuble de placement	459 269	-	459 269	(11 776)	447 493
Boxes S.T.L.V.	-	696 113	696 113	(99 045)	597 067
Total	459 269	696 113	1 155 382	(110 821)	1 044 560

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2020 à 68 937 313 DT contre 82 735 419 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Amen Bank	29 376 000	35 028 000
Attijari Bank	23 454 614	25 894 337
Fonds gérés SICAR	12 346 240	17 279 214
ATL	3 760 358	4 533 767
Autres	101	101
Total	68 937 313	82 735 419

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2020 à 3 286 607 DT contre 3 156 704 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Prêts au personnel (LT)	2 586 349	2 255 796
Dépôt et cautionnements	700 258	908 354
Total	3 286 606	3 164 150
Provisions sur dépôts et cautionnements	-	(7 446)
Total	3 286 606	3 156 704

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 30/06/2020	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	232 832	2 586 349	2 819 181
Avances au personnel	130 212	-	130 212
Dépôt et cautionnements	-	700 257	700 257
Sous total	363 044	3 286 606	3 649 650
Provisions	(49 521)	-	(49 521)
Total	313 523	3 286 606	3 600 129

Au 31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	384 633	2 255 796	2 640 429
Emprunt obligataire Amen Bank	660 000	-	660 000
Avances au personnel	131 901	-	131 901
Dépôt et cautionnements	-	908 354	908 354
Sous total	1 176 534	3 164 150	4 340 684
Provisions	(49 521)	(7 446)	(56 967)
Total	1 127 013	3 156 704	4 283 717

(Voir également note la Note A.7 pour la partie courante).

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2020 à 90 975 052 DT contre 80 432 543 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Volkswagen	15 780 801	10 219 643
Volkswagen Utilitaires	4 782 105	2 002 698
Audi	17 150 779	12 346 687
Porsche	5 629 703	7 107 130
SEAT	7 594 689	13 083 002
SKODA	4 990 117	2 604 542
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	15 240 643	13 740 863
Stock de pièces de rechange	20 657 665	18 935 507
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	815 123	2 039 051
Stock VO	737 690	526 500
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	14 250	26 298
Sous-total	93 607 846	82 846 202
Provision pour dépréciation stocks	(2 632 794)	(2 413 659)
Total	90 975 052	80 432 543

A.6. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 30 juin 2020 à 65 091 576DT contre 100 112 338 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Clients leasing	7 402 538	8 439 986
Effets escomptés non échus	11 021 887	24 996 603
Effets à recevoir	35 675 053	52 888 625
Clients comptes courants	7 624 137	12 040 926
Chèques à l'encaissement	3 637 748	2 475 956
Clients travaux en cours	718 983	467 921
Clients douteux	866 449	865 259
Effets et chèques impayés	207 921	184 406
Sous-total	67 154 716	102 359 682
Provisions sur les clients	(2 063 140)	(2 247 344)
Total	65 091 576	100 112 338

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillaient comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Début de période	2 247 344	1 817 344
Provision constituée au cours de la période	108 349	527 099
Reprise sur provision	(292 553)	(97 099)
Fin de période	2 063 140	2 247 344

A7. Actifs financiers au coût amorti (CT)

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 30 juin 2020 à 313 523DT contre 1 127 013 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	-	660 000
Avances au personnel	130 212	131 901
Prêts au personnel (CT)	232 832	384 633
Sous-total	363 044	1 176 534
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	313 523	1 127 013

A8. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2020 à 5 669 428 DT contre 5 659 325 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Fournisseurs, avances et acomptes	40 280	75 420
Reports d'impôts et taxes	500 810	330 406
Produits à recevoir	-	4 091 837
Débiteurs divers	237 273	905 292
Créance sur cession d'immobilisations	3 606 016	-
Charges constatées d'avance	1 975 690	556 541
Sous-total	6 360 069	5 959 496
Provisions sur les autres actifs courants	(690 641)	(300 171)
Total	5 669 428	5 659 325

Les mouvements de la provision sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	30/06/2020	31/12/2019
Début de période	300 171	464 273
Provision constituée au cours de la période	390 470	-
Reprise sur provision	-	(164 102)
Fin de période	690 641	300 171

A.9. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présentent un solde nul au 30 juin 2020 contre un solde de 468 699 DT au 31 décembre 2019 et représentent les instruments de couverture actifs.

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2020 à 14 670 416 DT contre 13 020 760 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Banques créditrices	12 578 160	10 502 308
Effets à l'encaissement	2 069 502	2 499 218
Caisses	17 212	13 692
Régie d'avance et accreditifs	5 542	5 542
Total	14 670 416	13 020 760

C -Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit

Solde au 31 décembre 2018	14 935 815
Gain actuariel	198 137
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(3 490 527)
Impôts différés sur les AERG *	(69 159)
Solde au 31 décembre 2019	11 574 266
Gain actuariel	94 213
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(10 297 499)
Impôts différés sur les AERG *	598 770
Solde au 30 juin 2020	1 969 750

* y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B -PASSIFS :

P.1 Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2020 à 41 976 270 DT contre 47 634 245 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

30/06/2020	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	4 947 789	8 114 101	13 061 890
Emprunts Amen Bank	722 793	5 473 555	6 196 348
Billets à ordre	6 975 674	-	6 975 674
Effets escomptés et non échus	11 021 887	-	11 021 887
Crédits leasing	862 713	339 094	1 201 807
Crédit d'exploitation à court terme Amen Bank	3 500 000	-	3 500 000
Intérêts courus et non échus	18 664	-	18 664
Total	28 049 520	13 926 750	41 976 270

31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	4 773 553	10 635 072	15 408 625
Billets à ordre	5 851 226	-	5 851 226
Crédits leasing	691 101	686 440	1 377 541
Effets escomptés et non échus	24 996 603	-	24 996 603
Autres	250	-	250
Total	36 312 732	11 321 512	47 634 245

Le tableau de variation des emprunts se présente comme suit :

	31/12/2019	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2020
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	10 635 072	-	(2 520 971)	-	8 114 101
Courant	4 773 553	(2 346 734)	2 520 971	-	4 947 790
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	-	-	(742 245)	6 215 800	5 473 555
Courant	-	(19 452)	742 245	-	722 793
Billets à ordre					
Courant	5 851 226	(9 959 745)	-	11 084 193	6 975 674
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 996 603	(24 996 603)	-	11 021 887	11 021 887
Crédits leasing					
Non-courant	686 440	-	(347 346)	-	339 094
Courant	691 101	(175 735)	347 346	-	862 712
Crédit d'exploitation à court terme Amen Bank					
Courant	-	-	-	3 500 000	3 500 000
Intérêts courus et non échus					
Courant	-	-	-	18 664	18 664
Autres					
Courant	250	(250)	-	-	-
Total courant	36 312 733	(37 498 519)	3 610 562	25 624 744	28 049 520
Total Non-courant	11 321 512	-	(3 610 562)	6 215 800	13 926 750

Les emprunts par banque se détaillent comme suit:

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	30/06/2020	31/12/2019
Attijari Bank	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	13 061 890	15 408 625
Amen Bank	7 ans	6 000 000	9,35%	6 000 000	
Amen Bank	3 ans	215 800	TMM+2,75%	196 348	
Amen Bank CECT	1 an	3 500 000	8,30%	3 500 000	
Billets à ordre Amen Bank	90 jours	5 851 226	TMM +1,5%	6 975 674	5 851 226
Crédits Leasing	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	1 201 807	1 377 541
Total				30 935 719	22 637 391

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2.Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2020 à 656 995 DT contre 631 766 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignation	30/06/2020	31/12/2019
Début de l'exercice	631 766	748 635
Coût des services rendus	59 775	20 729
Charge financière	59 671	60 539
Gain/perte actuarielle (OCI)	(94 217)	(198 137)
Fin de l'exercice	656 995	631 766

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions s'élèvent au 30 juin 2020 à 9 702 352 DT contre 9 405 577 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Provisions pour risques et charges	9 702 352	9 405 577
Total	9 702 352	9 405 577

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2020 à 2 032 290 DT et 46 396 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2020 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	AF CAR	Actifs d'impôt différé	STLV	Passifs d'impôt différé	Total
Provision pour départ à la retraite	224 566	13 016	-	237 582	-	-	237 582
Provision pour litiges	369 842	-	-	369 842	-	-	369 842
Moins-value sur titres	1 370 299	-	-	1 370 299	-	-	1 370 299
Pertes de change latentes	220 312	162 166	-	382 478	-	-	382 478
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	44 814	116 360	-	161 174	-	-	161 174
Instruments de couverture	676 919	-	-	676 919	-	-	676 919
Marge sur stocks finaux ICO	108 341	-	-	108 341	-	-	108 341
Total des actifs d'impôts différés	3 015 093	291 543	-	3 306 635	-	-	3 306 635
Gains de change latents	246 469	40 763	-	287 232	-	-	287 232
Provisions / titres ICO	75 685	-	-	75 685	-	-	75 685
Produits à recevoir	40 746	-	-	40 746	-	-	40 746
Amortissements différés	843 935	26 747	-	870 682	46 396	46 396	917 078
Total des passifs d'impôts différés	1 206 835	67 510	-	1 274 345	46 396	46 396	1 320 741
Solde net	1 808 258	224 032	-	2 032 290	(46 396)	(46 396)	1 985 894

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 1er semestre 2020	Solde au 31 décembre 2019	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2020
Provision pour départ à la retraite	227 856	36 237	(26 511)	237 582
Provision pour litiges	597 224	(227 382)	-	369 842
Moins-value sur titres	784 117	(39 099)	625 281	1 370 299
Pertes de change latentes	572 502	(190 024)	-	382 478
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	175 113	(13 939)	-	161 174
Marge sur stocks finaux ICO	140 928	(32 587)	-	108 341
Gains de change latents	(1 431 282)	1 144 050	-	(287 232)
Provisions / titres ICO	-	(75 685)	-	(75 685)
Produits à recevoir	(26 518)	(14 228)	-	(40 746)
Instruments de couverture	685 909	(8 990)	-	676 919
Amortissements différés	(943 699)	26 621	-	(917 078)
Total	782 150	604 974	598 770	1 985 894

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinar Tunisien	2020
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	9 868 936
Taux d'impôt	37%
Impôt sur les sociétés (théorique)	3 651 506
Effet des :	
- Provisions non déductibles	653 459
- Produits non imposables	-2 277 600
- Autres charges et pertes non déductibles	2 917 858
- Minimum d'impôt	2 115
- Filiales imposées à des taux différents	-459 785
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	4 487 553

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2020 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	4 310 339
Charge d'impôt exigible du 1er semestre de 2020 estimée	5 002 913
Paiement d'impôts durant le 1er semestre de 2020	-8 191 596
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	1 121 656

P.5. Dettes fournisseurs

Les Dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2020 à 100 920 472 DT contre 126 206 497 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Fournisseurs étrangers	93 967 203	96 531 232
Fournisseurs locaux	5 301 860	12 056 175
Fournisseurs, factures non parvenues	812 797	15 825 572
Fournisseurs d'immobilisations	245 079	344 133
Fournisseurs, retenues de garantie	538 054	516 098
Fournisseurs, effets à payer	55 479	933 287
Total	100 920 472	126 206 497

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2020 à 16 088 634 DT contre 7 687 080 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Actionnaires, Dividendes à payer	7 500 250	0
Charges à payer	3 237 563	3 581 890
CNSS	1 180 287	1 642 060
Provisions pour congés payés	410 355	596 631
Etats impôts et taxes	3 034 219	1 410 173
Créditeurs divers	-	46 117
Assurance groupe	650 606	344 739
Produits constatés d'avances	33 868	36 464
Débours sur douanes	37 486	25 006
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	16 088 634	7 687 080

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2020 à 1 829 512 contre 2 322 507 au 31 décembre 2019 et représentent des instruments de couverture passifs.

C - L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les Produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2020 à 158 739 296 DT contre 213 807 268 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Ventes de véhicules neufs	130 824 707	176 372 508
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	24 671 618	33 785 953
Ventes de travaux atelier	1 700 053	1 739 414
Ventes de véhicules utilisés	1 407 532	916 833
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	55 238	358 906
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	59 438	0
Ventes de carburants	155	3 652
Locations de véhicules	20 555	630 002
Total	158 739 296	213 807 268

R.2. Coûts des ventes

Les Coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2020 à 129 886 523 DT contre 171 845 267 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Achats de véhicules neufs	83 483 527	107 085 413
Droits de Douanes	23 994 582	36 170 677
Achats de pièces de rechanges	13 751 724	20 019 847
Fret maritime	3 086 371	3 858 561
Charges de personnel.	3 328 471	3 718 717
Frais de magasinage	174 145	153 865
Frais de gardiennage	107 676	147 860
Achats des accessoires	167 292	187 573
Dotations aux provisions sur stocks VN	383 661	185 874
Reprise de provisions sur stocks VN	(164 525)	(799 656)
Reprise de provisions sur stocks PR	-	(375 359)
Assurance maritime	162 101	273 054
Travaux extérieurs	72 320	248 298
Frais de transit	86 324	121 024
Achats de véhicules utilisés	1 157 770	838 760
Achats pour les ateliers	95 084	10 759
Total	129 886 523	171 845 267

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les Frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2020 à 4 281 272 DT contre 6 674 125DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Autres frais sur ventes	388 969	649 986
Frais de déplacements	345 175	484 355
Charge de personnel	2 797 203	4 163 285
Publicité et insertions	291 033	595 315
Consommables	83 843	185 036
Location diverses	118 360	396 675
Cadeaux, réceptions et restaurations	74 506	48 114
Honoraires	135 932	50 502
Impôts et taxes	-	9 195
Redevances et royalties	46 251	91 662
Total	4 281 272	6 674 125

R.4. Charges administratives

Les Charges administratives s'élèvent au 30 juin 2020 à 13 054 044DT contre 14 224 208 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Charge de personnel	5 143 520	5 536 198
Dotations aux amortissements	3 147 331	2 143 298
Impôts et taxes	688 053	926 421
Honoraires	386 779	796 792
Energie	330 079	298 076
Frais bancaire	567 838	1 290 362
Entretien et réparation	599 577	405 230
Assurance	355 954	327 898
Gardiennage	261 878	317 249
Dotations aux provisions pour risques et charges	432 419	1 359 870
Dotations aux provisions sur créances	108 349	82 834
Dotations aux provisions sur autres actifs	-	344 568
Reprises de provisions pour risques et charges	(147 571)	(302 250)
Reprises de provisions sur créances	104 155	(78 936)
Reprises de provisions sur autres actifs	-	(184 016)
Abonnement	488 473	440 042
Fournitures de bureaux	95 127	136 371
Frais de formation	69 922	59 351
Vêtements de travail	103 921	-
Dons et subventions	127 000	16 348
Frais de télécommunications	152 634	194 365
Autres frais administratifs	38 606	114 140
Total	13 054 044	14 224 208

R.5. Autres produits

Les Autres produits s'élèvent au 30 juin 2020 à 922 731 DT contre 1 074 258 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Produits non récurrents	184 025	196 156
Profits sur cessions d'immobilisations	276 775	122 215
Location	97 868	81 446
Ristournes TFP	230 644	192 014
Remboursements d'assurance	79 588	287 642
Autres services	53 831	194 785
Total	922 731	1 074 258

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2020 à 589 837DT contre 175 636 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Pertes sur cessions d'immobilisations	121 358	36 812
Pénalités de retard	23 670	30 567
Autres pertes	23 675	30 546
Pertes sur créances irrécouvrables	421 134	77 711
Total	589 837	175 636

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2020 à 855 370 DT contre 4 178 715 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Dividendes reçus *	606 530	3 898 210
Intérêts créditeurs	122 629	91 441
Gains sur instruments de couverture	-	105 689
Intérêts sur prêts au personnel	100 562	-
Produits nets sur placements	25 649	83 375
Total	855 370	4 178 715

* La baisse des produits des placements de 80% est justifiée par la non-constatation des dividendes en 2020 après la décision de la banque centrale Tunisienne de suspendre la distribution des dividendes pour les banques et les établissements de crédit.

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2020 à 2 836 785 DT contre 7 378 301 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Intérêts sur comptes courants	359 055	4 759 370
Intérêts sur escomptes d'effets	478 878	417 241
Intérêts sur emprunts	1 462 868	1 031 578
Moins-value sur les instruments financiers	500 608	1 146 534
Pertes sur instruments de couverture	(24 296)	0
Charge financière - IDR	59 672	23 578
Total	2 836 785	7 378 301

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Achats consommés	121 359 088	169 862 300
Salaires, traitements et avantages du personnel	11 161 815	12 823 161
Autres charges d'exploitation	3 971 064	4 942 334
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 299 112	2 376 226
Impôts, taxes et versements assimilés	5 789 679	935 616
Honoraires	487 706	847 294
Total	147 068 464	191 786 931

D - INFORMATIONS SUR LES LITIGES ET LES AFFAIRES EN COURS DU GROUPE :

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société mère Ennakl Automobiles et sa filiale Car Gros en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société mère Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction du groupe estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société mère Ennakl Automobiles ou par sa filiale Car Gros dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.
- La société mère Ennakl Automobiles a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires consolidés, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société mère. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société mère, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

E – INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES FINANCIERES ET ECONOMIQUES DE LA PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19 :

Le chiffre d'affaire du Groupe Ennakl Automobiles s'élève au 30 Juin 2020 à 158 739 296 DT contre 213 807268 DT pour la même période de 2019, soit une diminution de 55 067 972 DT qui correspond à une baisse de 26%.

Cette baisse est essentiellement due au confinement qui a été décrété à partir du 22 mars 2020 à cause de la pandémie du Covid-19 et la fermeture temporaire des locaux des sociétés du groupe à partir du 23 mars 2020 jusqu'au 4 avril. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis à la société d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

Les sociétés du groupe ont adopté à l'occasion de la reprise de ses activités, un plan de protection pour leurs clients et leurs employés à travers :

- Le strict respect de toutes les mesures officielles d'hygiène et de sécurité recommandées par le ministère de la santé ;
- Une désinfection régulière de tous ses locaux ;
- La mise à disposition de gels hydro alcooliques dans tous ses locaux ;
- L'obligation du port de gants à usage unique pour les services techniques ;
- Le maintien d'une distance de sécurité minimale d'un mètre entre leurs employés et les clients.

A ce jour, mis à part ce qui précède, la direction du groupe estime qu'il n'y a pas d'éléments à signaler de par leur nature, taille ou incidence pouvant affecter les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le premier semestre 2020 en rapport avec la pandémie et que celle-ci n'a pas entraîné des changements dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires.

F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

- Au cours de l'exercice 2020, Ennakl Automobiles a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 11.084.193 DT aux modalités suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 joursAu 30 juin 2020, les billets à ordre non échus présentent un solde de 6.975.674 DT.

- Les produits du compte courant bancaire ouvert auprès de « l'Amen Bank » comptabilisé par la société S.T.L.V. au 30/06/2020 ont totalisé 1 100 DT.

- Au 30 Juin 2020, Les fonds gérés de la société Ennakl Automobiles déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 11.000.000 DT, se détaillant comme suit :

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Les fonds gérés étaient à l'ordre de 14 000 00 dinars au 31/12/2019. Un remboursement à hauteur de 3 000 000 dinars a été effectué courant le semestre. Il a été accompagné d'un encaissement de dividende à hauteur de 606 530 DT.

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en charges à payer au 30/06/2020 le montant de 55 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de « l'Amen SICAR ».

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit aux produits à recevoir au 30/06/2020 titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » un montant de 10 660 DT.

- La société « Ennakl Automobiles » a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 30/06/2020 des frais d'assurance s'élevant à 1 092 029 DT.

- La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 30/06/2020 des frais d'assurance s'élevant à 142 197DT.

- La société Car Gros a contracté auprès de « l'Amen Bank » en 2020, un crédit d'exploitation à court terme pour un montant de 3 500 000 DT. Les intérêts courus et

non échus au 30/06/2020 comptabilisés par la société et relatifs à cet emprunt s'élèvent à 37 926 DT.

- En 2020, la société « STLV » a encouru auprès des Assurances COMAR des frais d'assurances s'élevant à 153 561 DT.
- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles au 30/06/2019 pour un montant total de 14 593 716 DT TTC.
- La société « ATL » a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles au 30/06/2019 pour un montant total de 9 523 476 DT TTC.
- La société Ennakl automobiles a comptabilisé en charges à payer pour le compte de la PGI Holding un montant de 80 000 DT HTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

En 2015, la société « Ennakl Automobiles » a souscrit 33 000 obligations à l'emprunt obligataire émis par « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT.

Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank :

En 2020, la société « Ennakl Automobiles » a obtenu un emprunt auprès de « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

En 2019, la société « STLV » a obtenu un emprunt auprès de « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Date : 25/09/2019
- Principal : 1 500 000 dinars
- Mode de paiement : Mensuel
- Durée : 3 ans

- Taux d'intérêt : TMM+2,75%

Une tranche de 215 800 DT a été débloquée sur cet emprunt en 2020. Les charges financières encourues en 2020 relatives à cette tranche de l'emprunt ont totalisé 8 477 DT.

Les remboursements relatifs à cette tranche de l'emprunt réalisés en 2020 ont totalisé 19 452 DT.

Emprunts leasing auprès de Tunisie Leasing et Factoring :

La société « STLV » a conclu cinq contrats de leasing relatifs à l' acquisition de matériels de transport se détaillant comme suit :

- Un contrat pour un montant de 284 295 avec un taux effectif global de 12.26%.
- Un contrat pour un montant de 914 807 avec un taux effectif global de 12.42 %.
- Un contrat pour un montant de 412 710 avec un taux effectif global de 11,18% ;
- Un contrat pour un montant de 194 250 avec un taux effectif global de 11,58% ;
- Un contrat pour un montant de 558 498 avec un taux effectif global de 9,03 %.

Les charges financières relatives à ces contrats ont totalisé un montant de 73 158 DT au 30/06/2020.

Le montant en principal non échus relatif aux contrats de leasing s' élève à 1 201 807 DT au 30 Juin 2020 contre un solde de 1 377 542 DT au 31 Décembre 2019.

Rémunérations des représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a inscrit en 2020 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs) pour un montant de 10 000 DT.

Rémunérations servies aux administrateurs :

La société Ennakl automobiles a inscrit en 2020 en charges à payer les jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020 revenant aux membres du conseil d'administration pour un total de 25 000 DT non encore réglée au 30/06/2020.

En outre, les jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019, et qui s'élèvent à 50 000 DT, figurent encore au niveau des charges à payer.

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30/06/2020 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JALET		M. Mohamed Habib LASREM		M. Laâroussi BEN YEDDER	
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charge	Passif	Charge	Passif	Charge	Passif	Charge	Passif
Salaire et primes	160 000	-	95 000	-	125 000	-	77 500	-

La société STLV a servi une rémunération brute (salaires et primes) de 68 734 DT au profit de son Directeur Général (y compris voiture de fonction et carburant).

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30/06/2020 :

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de vente de véhicules au 30/06/2020 :

- « Assurance Comar » : 103 490 DT TTC.

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de service après-vente au 30/06/2020 :

- « Amen Bank » 9 548 DT HT
- « Assurance Comar » : 4 525 DT HT

G - ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2020 :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit
Ennabl Automobiles	AMEN BANK	23 000000 EUR
Ennabl Automobiles	ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennabl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	3 700 399 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR

2) Engagement en Dinar Tunisien :

BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2020
Ennabl Automobiles	Cautio n provisoire	72300 DT
Ennabl Automobiles	Cautio n définitive	397755 DT
Ennabl Automobiles	Cautio n de retenue de garantie	621738 DT
Ennabl Automobiles	Cautio n pour admission temporaire	1 127600 DT
Ennabl Automobiles	Cautio n de douanes	2 000 000 DT
Ennabl Automobiles	Autres cautio ns bancaires	26 760 DT
Total		4 246153 DT

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennabl Automobiles	Cautio n provisoire	22 000DT
Ennabl Automobiles	Cautio n définitive	328 806 DT
Ennabl Automobiles	Cautio n de retenue de garantie	199 175 DT
Ennabl Automobiles	Cautio n pour admission temporaire	819 000 DT
Ennabl Automobiles	Obligatio ns cautionnées	9 797 840 DT
STLV	Cautio ns bancaires	266 741 DT
Total		11 433 562 DT

UBCI

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennabl Automobiles	Cautio n provisoire	1 500 DT
Ennabl Automobiles	Cautio n définitive	3 900 DT
Total		5 400 DT

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2020
Ennaki Automobiles	Caution définitive	29 208 DT
Ennaki Automobiles	Caution de retenue de garantie	29 260 DT
Car Gros	Caution définitive	35 000 DT
Total		93 468 DT

- Par ailleurs, la société « STLV » a remis en 2020, un chèque de garantie d'un montant de 3 000 DT au profit du bailleur de son agence de Sfax.

Tunis, le 4 septembre 2020,

Messieurs les Actionnaires du groupe

Ennakl Automobiles

Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL automobiles SA» et de ses filiales (« le groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'union Européenne, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2020, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2020, un total bilan consolidé de **327 078 442 TND** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **153 575 600 TND** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **5 470 906 TND**.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers individuels

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie du COVID-19 et des difficultés à appréhender ses incidences futures et les perspectives d'avenir. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe Ennakl Automobiles** arrêtés au 30 juin 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes D et E aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux conséquences financières et économiques de l'épidémie du COVID-19.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Les commissaires aux comptes :

Cabinet Salah Meziou

***Les commissaires aux comptes
associés - M.T.B.F.***

Salah MEZIOU

Mohamed Lassaad BORJI

Managing Partner

Partner

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES SELON LE
REFERENTIEL IFRS**

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2020 établis conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

Actifs	<i>Note</i>	30/06/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	A1	65 337	104 980
Immobilisations corporelles	A1	61 419 073	61 893 823
Immeubles de placement	A2	7 517 250	7 098 215
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	68 937 212	82 735 319
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 543 988	2 163 405
Titres de participation dans les filiales	A5	7 914 510	8 119 064
Actif d'impôt différé	P4	2 820 180	1 519 704
Actifs non courants		151 217 550	163 634 509
Stocks	A6	71 557 131	61 096 995
Créances clients	A7	44 340 145	84 055 939
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	385 733	1 340 821
Actif d'impôt courant	P4	-	-
Autres actifs courants	A9	11 680 803	9 439 619
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A10	-	468 699
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	15 455 636	8 824 520
Actifs courants		143 419 448	165 226 593
Total des actifs		294 636 998	328 861 102

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>30 juin 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		96 693 119	95 978 476
Résultat de l'exercice		7 504 484	17 836 775
Total des capitaux propres	C1	134 197 603	143 815 251
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	13 458 488	10 635 072
Obligation locative		456 253	-
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	533 253	530 097
Provisions pour risques et charges	P3	9 574 414	9 282 122
Passif d'impôt différé	P4	-	-
Passifs non courants		24 022 408	20 447 291
Dettes fournisseurs	P5	95 246 437	116 830 954
Obligation locative		-	-
Autres passifs courants	P6	14 938 940	6 724 789
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	73 680	48 054
Passif d'impôt courant	P4	727 454	3 050 874
Emprunts et dettes financières	P1	23 600 964	35 621 381
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 829 512	2 322 507
Passifs courants		136 416 987	164 598 559
Total passifs		160 439 395	185 045 850
Total des capitaux propres et passifs		294 636 998	328 861 102

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	139 673 370	187 234 902
Coûts des ventes	R-2	(119 011 366)	(155 803 924)
Marge brute		20 662 004	31 430 979
Autres gains	R-3	920 231	1 554 205
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(3 561 295)	(5 319 664)
Charges administratives	R-5	(9 745 194)	(10 158 596)
Autres pertes	R-6	(1 080 679)	(3 442 113)
Résultat opérationnel		7 195 067	14 064 811
Produits financiers	R-7	5 836 271	9 102 669
Charges financières	R-8	(2 697 487)	(7 276 535)
Résultat financier net		3 138 784	1 826 133
Résultat avant impôt		10 333 851	15 890 944
Charge d'impôt sur le résultat		(2 829 367)	(2 736 825)
Résultat après impôt des activités poursuivies		7 504 484	13 154 120
Résultat net de la période		7 504 484	13 154 120
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,250</i>	<i>0,438</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,250</i>	<i>0,438</i>

ENNAKL Automobiles
Autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat net de la période		7 504 484	13 154 120
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	C-1	(9 672 218)	(7 660 888)
Ecart actuariel (OCI)	P-2	50 084	84 969
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		(9 622 134)	(7 575 920)
Résultat global de la période		(2 117 650)	5 578 200
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>-0,071</i>	<i>0,186</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>-0,071</i>	<i>0,186</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	10 333 851	25 267 741
Ajustements pour:		
Amortissements	2 374 300	3 868 396
Indemnité de départ à la retraite	108 281	89 200
Provisions	673 866	5 473 920
Charge d'impôt	(2 829 367)	(7 430 966)
Variation de l'impôt différé	(704 609)	(1 749 641)
Variation de l'impôt courant	(2 323 420)	3 815 756
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	-	1 981 530
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	476 311	2 358 742
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	(140 026)	(140 326)
Impact de l'application de la norme IFRS 16	(3 016)	-
Variation du BFR:		
Variation des stocks	(10 341 308)	10 333 226
Variation des créances clients	39 802 970	(22 662 042)
Variation des autres actifs courants	(2 631 654)	(1 523 707)
Variation des dettes fournisseurs	(21 524 860)	5 951 587
Variation des autres passifs courants	714 152	(944 584)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 985 471	24 688 832
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(2 160 508)	(6 680 870)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	421 205	400 454
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	3 000 000	59 857
Encaissements/Décaissements provenant des prêts au personnel & cautionnements	(78 050)	91 310
Encaissement sur prêt obligataire	660 000	660 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 842 647	(5 469 249)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	-	(17 400 000)
Encaissement sur emprunt à LT	6 000 000	-
Encaissement / Décaissement sur emprunts & crédits de gestion	(15 197 002)	(1 762 273)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(9 197 002)	(19 162 273)
Variations de la trésorerie	6 631 116	57 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	8 824 520	8 767 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	15 455 636	8 824 520

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2018		30 000 000	79 142 306	14 928 314	22 676 427	146 747 047
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	5 276 427	-	(5 276 427)	-
Variation des Autres éléments du résultat global		-	-	(7 575 920)	-	(7 575 920)
Distribution de dividende		-	-	-	(17 400 000)	(17 400 000)
Résultat de la période		-	-	-	13 154 120	13 154 120
Situation au 30/06/2019		30 000 000	84 418 733	7 352 394	13 154 120	134 925 247
Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2019		30 000 000	84 418 733	11 559 743	17 836 776	143 815 252
Affectation du résultat de l'exercice 2019		-	10 336 776	-	(10 336 776)	-
Variation des Autres éléments du résultat global	C1	-	-	(9 622 134)	-	(9 622 134)
Distribution de dividende		-	-	-	(7 500 000)	(7 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	7 504 484	7 504 484
Situation au 30/06/2020		30 000 000	94 755 509	1 937 609	7 504 484	134 197 602

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

Le chiffre d'affaires au 30/06/2020 a atteint 139 413 101 DT contre 187 242 226 DT au 30/06/2019, soit une régression de 26%.

Cette baisse est justifiée par la répercussion de la période de confinement général imposé par les autorités tunisiennes durant la crise sanitaire. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis à la société d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

La baisse des produits des placements de 37% est justifiée par la non-constatation des dividendes en 2020 après la décision de la banque centrale Tunisienne de suspendre la distribution des dividendes pour les banques et les établissements financiers.

En conformité avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019, exigeant des sociétés cotées en bourse de séparer les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration du 24 juin 2020, a nommé M. Abdellatif HAMAM Président du Conseil d'administration et il a confirmé M. Ibrahim DEBACHE en qualité de Directeur Général de la société.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee»

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2020.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers sont exposées au niveau de la note 2.16.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.1.1. Nouvelles normes et amendements

Il s'agit d'un résumé (a) des principales nouvelles normes et amendements qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020 (c'est-à-dire les exercices se terminant le 30 juin 2020) et (b) des principales futures normes et amendements qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ou ultérieurement.

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par la société

- Amendement de la norme IFRS 16 :

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés au Covid-19, suite à l'exposé-sondage « Concessions de loyers - amendement à IFRS 16 » publié le 24 avril 2020, afin de faciliter la prise en compte par les locataires des concessions de loyers liées au Covid-19, telles que les locations de vacances ou les réductions temporaires de loyer.

La modification exempte les locataires d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyer liés à la pandémie de Covid-19 sont des modifications de contrats de location et permet aux locataires de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location. Elle s'applique aux allègements de loyer liées au Covid-19 qui réduisent les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2021.

La norme IFRS 16 Contrats de locationspécifie comment les locataires doivent comptabiliser les modifications des loyers, y compris les allègements.

Cependant, l'application de ces dispositions à un volume potentiellement important d'allègements de loyer liées au Covid-19 pourrait être difficile dans la pratique, surtout à la lumière des nombreux défis auxquels les parties prenantes sont confrontées. Cette exemption facultative donne un soulagement rapide aux locataires et leur permet de continuer à fournir des informations sur leurs contrats de location qui sont utiles pour les investisseurs. L'amendement n'affecte pas les bailleurs.

La modification entre en vigueur le 1er juin 2020 mais les locataires peuvent appliquer la modification immédiatement dans tous les états financiers - intermédiaires ou annuels - non encore autorisés pour publication.

(b) Normes et interprétations appliquées par l'entité au cours des périodes précédentes :

- *IFRS 16 Contrats de location*

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Il en résultera que la quasi-totalité des contrats de location sera comptabilisée au bilan, la distinction entre contrats de location

simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. Selon la nouvelle norme, un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier au titre des loyers sont comptabilisés. Les seules exceptions sont les baux à court terme et les baux de faible valeur. Le traitement comptable chez les bailleurs ne changera pas de manière significative.

L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'adoption anticipée n'est permise que si l'IFRS 15 est adoptée en même temps.

L'IASB publie l'amendement final à la norme IFRS 16 sur les allègements de loyers liés au Covid-19

- *Interprétation 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux*

L'interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 explique comment reconnaître et évaluer les actifs et les passifs d'impôts différés et courants lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, Il discute :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.
- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré
- Que l'entité doive refléter l'effet de l'incertitude dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat lorsqu'il est improbable le traitement fiscal donné soit accepté par les autorités concernées.
- Que l'impact de l'incertitude devrait être mesuré en utilisant soit la méthode du montant le plus probable, soit la méthode de la valeur attendue, en fonction de la méthode qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude, et
- Que les jugements et les estimations effectués doivent être réévalués chaque fois les circonstances ont changé ou il y'a de nouvelles informations qui peuvent affecter les jugements.

Cependant qu'il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, les entités sont rappelées qu'elles soient toujours tenues de fournir des informations sur les jugements et estimations établis lors de l'établissement des états financiers.

Les directives figurant dans IFRIC 23 ont été déjà tenues en compte par la société dans l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés et dans l'estimation de la situation fiscale incertaine. D'où, cette interprétation n'a aucune incidence sur les états financiers de la société.

- *Les caractéristiques du remboursement anticipé prévoyant une compensation négative – Amendements à IFRS 9 (applicable à compter du 1 janvier 2019)*

Les modifications à portée restreinte apportées au IFRS 9 Instruments financiers en décembre 2017 permettent aux entités d'évaluer certains actifs financiers remboursés par anticipation prévoyant une compensation négative au coût amorti. Ces actifs, qui comprennent certains

prêts et titres de créance, devraient autrement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure du coût amorti, la compensation négative doit être une "indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat" et l'actif doit être détenu dans un modèle de business appelé "détenu pour recouvrer".

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- *Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise - Amendements à IAS 28 (applicable à compter du 1er janvier 2019)*

Les modifications clarifient la comptabilisation des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, qui font en substance partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la comptabilisation à la valeur de consolidation n'est pas appliquée. Les entités doivent comptabiliser ces intérêts en vertu de la norme IFRS 9 Instruments financiers avant d'appliquer les exigences en matière de répartition des pertes et de dépréciation de la norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- *Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS (applicable à compter du 1er janvier 2019)*

Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017:

- IFRS 3 a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise commune est un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.
- IFRS 11 a précisé que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise.
- IAS 12 a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés dans les capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où les transactions ou événements passés qui ont généré un bénéfice distribuable ont été comptabilisés.
- IAS 23 précisait que, si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il devient partie intégrante des emprunts généraux.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- *Amendement de la norme IAS 19 (applicable à compter du 1 janvier 2019)*

Les modifications apportées à IAS 19 clarifient la comptabilisation des modifications, des réductions et des règlements relatifs aux régimes à prestations définies. Ils confirment que les entités doivent:

- Calculer le coût du service actuel et les intérêts nets pour le reste de la période de reporting après une modification, une réduction ou un règlement du plan en utilisant les hypothèses mises à jour à partir de la date du changement
- Toute réduction d'un excédent doit être immédiatement comptabilisée en résultat, soit dans le coût des services passés, soit en tant que gain ou perte de règlement. En d'autres termes, une réduction d'un excédent doit être comptabilisée en résultat même si cet excédent n'avait pas été comptabilisé auparavant en raison de l'impact du plafond de l'actif.
- Comptabiliser séparément toute variation du plafond de l'actif dans les autres éléments du résultat global.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- *IFRS 9 Instruments financiers et modifications connexes à diverses autres normes*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 Instruments financiers qui reflète toutes les phases du projet d'instruments financiers et remplace l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application rétrospective est requise, mais l'information comparative n'est pas obligatoire.

L'application anticipée des versions antérieures de l'IFRS 9 (2009, 2010 et 2013) est autorisée si la date de la première application est antérieure au 1er février 2015. Après le 1er février 2015, les nouvelles règles devront être adoptées dans leur intégralité.

L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur le classement des actifs financiers de la société. Toutefois, il n'y a pas eu d'incidence significative sur les règles de mesure des instruments financiers.

L'impact de la norme IFRS sur les règles de classification des instruments financiers se résume comme suit :

- Les actifs financiers constitués par les créances clients, les débiteurs divers et les liquidités et équivalents de liquidité qui étaient classés parmi les catégories de prêts et avances sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.
 - Les prêts au personnel et les prêts obligataires qui étaient classés parmi la catégorie actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation
 - Les placements qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers à la Juste Valeur en contrepartie des Autres Eléments du Résultat Global «AERG» sans impact sur les règles d'évaluation.
- *IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients et amendements connexes à diverses autres normes*

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits tirés des contrats avec les clients. Selon IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. Les principes de l'IFRS 15 fournissent une approche plus structurée de l'évaluation et de la comptabilisation des produits. La nouvelle norme sur les produits s'applique à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de constatation des produits en vertu des IFRS. Une application rétrospective ou prospective complète est requise pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée.

La norme IFRS 15 a eu un impact limité sur la société. Les travaux en cours relatifs aux ordres de réparation qui étaient présentés parmi les stocks ont été reclassés en revenus en application de la nouvelle norme IFRS 15. Le revenu en découlant est mesuré selon le degré d'avancement à la clôture de l'exercice.

- *Classification et mesure des transactions dont le paiement est basé sur des actions – des modifications au niveau de l'IFRS 2 :*

Les modifications apportées à l'IFRS 2 en juin 2016 clarifient la base d'évaluation des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie et la comptabilisation des modifications qui font passer une attribution d'un règlement en trésorerie à un règlement en instruments de capitaux propres.

Elles introduisent également une exception aux principes de classement en IFRS 2.

En effet, lorsqu'un employeur est obligé de retenir un montant correspondant à l'obligation fiscale d'un employé à un paiement fondé sur des actions et de le payer à l'administration fiscale, la totalité de l'attribution sera traitée comme si elle avait été réglée en instruments de capitaux propres à condition qu'elle ait été réglée en actions sans la fonctionnalité de règlement net.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- *Les changements annuels 2014-2016 :*

Les changements suivants sont applicables aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 1 : Suppression des exemptions à court terme couvrant les dispositions transitoires d'IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10 qui ne sont plus pertinentes.
- IAS 28 : précise que le choix effectué par les sociétés de capital - risque, les fonds de placement, les unités de fiducie et les entités similaires pour évaluer les participations dans des entreprises ou des coentreprises à la juste valeur à partir du résultat net, doit être effectué séparément pour chaque entreprise associée ou coentreprise lors de la comptabilisation initiale.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- *Cessions d'immeubles de placement – modifications au niveau de l'IAS 40 :*

Les modifications précisent que les transferts en provenance d'un immeuble de placement ne peuvent être effectués que si un changement d'utilisation est justifié.

Un changement d'utilisation survient lorsque le bien répond ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Un simple changement d'intention n'est pas suffisant pour justifier une cession.

La liste des changements d'utilisation dans la norme a été reformulée en une liste non exhaustive d'exemples pour aider à illustrer le principe.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- *Interprétation 22 Opérations en devises et les contreparties anticipées :*

L'interprétation précise comment déterminer la date de transaction du taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale d'un actif, d'une dépense ou d'un produit lié lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour des contrats libellés en monnaie étrangère.

Pour qu'un paiement existe qu'une seule fois, la date de transaction doit être la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant de la contrepartie anticipée.

S'il existe plusieurs paiements ou reçus pour un même article, la date de transaction doit être déterminée comme ci-dessus pour chaque paiement ou reçu.

Les entités peuvent choisir d'appliquer l'interprétation:

- Rétrospectivement pour chaque période présentée.
- De manière prospective pour les éléments initialement comptabilisés à compter du début de la période de reporting, au cours de laquelle l'interprétation est appliquée pour la première fois.
- De manière prospective, à partir du début de la période antérieure, présentées à titre d'information comparative.

Cette nouvelle interprétation n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

(c) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, qui ne sont pas obligatoires pour les périodes de reporting du 30 juin 2020 et n'ont pas été adoptées par anticipation par l'entité. L'évaluation de l'impact potentiel de ces nouvelles normes et interprétations par l'entité est présentée ci-après :

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats. Ces informations permettent aux utilisateurs d'états financiers d'apprécier l'incidence des contrats d'assurance sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La norme IFRS 17 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Une application anticipée est permise.

Cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers de l'entité.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment— ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location selon IFRS 16) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour:

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global «JVAERG».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net «JVRN».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû («SPPI»).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; Ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste

valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation

élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivés (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt: obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ;
et
- Intention de règlement net ou de règlement

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.13. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies

étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	56 590 972	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	12 346 240
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 829 512

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 456 103	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	8 868 100	8 411 115
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	468 699
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 507

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.16. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

- a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.17. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 Juin 2020	31 Décembre 2019
Créances clients	44 340 145	84 055 939
Autres actifs courants	10 033 466	8 675 802
Liquidités et équivalents de liquidités	15 455 636	8 824 520
Prêts au personnel	2 261 916	2 247 589
Prêt obligataire	-	660 000
Dépôts et cautionnements	617 829	641 073
Avances au personnel	106 943	168 452
Total des actifs financiers au coût amorti	72 815 935	105 273 375
Actifs financiers à la JV par les AERG	68 937 212	82 735 319

Actifs financiers à la JV par le résultat net	-	468 699
Total des actifs financiers	68 937 212	83 204 018

*Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	30 Juin 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	37 059 451	46 256 453
Créditeurs et autres créditeurs divers**	110 185 378	123 555 743
Total des passifs financiers au coût amorti	147 244 830	169 812 196
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 829 512	2 322 507
Total des passifs financiers	149 074 341	172 134 703

** les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2020	31/12/2019	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,21762	3,14017	0,077	2%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	+ 2,47% par rapport au 31/12/2019	2 195 357
EUR/TND	- 2,47 % par rapport au 31/12/2019	-2 195 357

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme.

Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 Juin 2020, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 48 968 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ ***Créances clients***

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30/06/2020	Non échu et non provisionné	Non échu et provisionné	Echu et provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	44 340 145	37 813	1 360 716	45 738 674
Total	44 340 145	37 813	1 360 716	45 738 674

➤ *Avoirs en banques et dépôts bancaires*

Notation	30 Juin 2020	31 décembre 2019
B	686 513	476 332
B-	11 742	41 091
B2	7 945 258	7 873 991
Ba2	1 243 794	203 082
BB+	2 068 004	866 725
Non notées	297 321	(658 490)
Total	12 252 633	8 802 731

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les

équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 Juin 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	37 059 451	46 256 453
Créditeurs et autres créditeurs divers	110 185 378	123 555 743
Liquidités et équivalents de liquidités	-15 455 636	-8 824 520
Dettes nettes	131 789 193	160 987 676
Total capitaux propres	134 197 603	143 815 252
Total capital	265 986 796	304 802 928
Gearing ratio	50%	53%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A - ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours	Total
VALEUR BRUTE										
01/01/2020	2 583 222	9 648 736	33 621 068	1 843 825	3 083 137	2 099 805	7 387 282	17 832 520	11 849 860	89 949 455
Acquisitions	6 611	-	1 961	24 990	947 488	21 055	305 384	99 515	693 847	2 100 851
Cessions	-	-	-	-	(353 944)	-	-	(301 732)	-	(653 676)
Reclassifications	-	-	11 380 068	-	-	3 335	(3 335)	-	(11 380 068)	-
30/06/2020	2 589 833	9 648 736	45 003 097	1 868 815	3 676 681	2 124 195	7 689 333	17 630 303	1 163 639	91 394 632
AMORTISSEMENTS CUMULES										
01/01/2020	(2 478 242)	-	(8 940 091)	(1 404 766)	(1 353 698)	(1 258 513)	(4 355 161)	(8 160 181)	-	(27 950 652)
Dotation de l'exercice	(46 253)	-	(851 981)	(99 182)	(218 453)	(86 291)	(299 358)	(772 780)	-	(2 374 298)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	223 770	-	-	150 728	-	374 498
Autres mouvements	-	-	40 229	-	-	-	-	-	-	40 229
30/06/2020	(2 524 495)	-	(9 751 843)	(1 503 948)	(1 348 381)	(1 344 804)	(4 654 519)	(8 782 233)	-	(29 910 223)
VALEURS NETTES COMPTABLES										
31/12/2019	104 980	9 648 736	24 680 977	439 060	1 729 440	841 291	3 032 124	9 672 339	11 849 860	61 998 803
30/06/2020	65 338	9 648 736	35 251 255	364 868	2 328 300	779 390	3 034 815	8 848 070	1 163 639	61 484 410

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2020 à 7 517 250DT contre 7 098 215 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Terrain	6 839 301	6 839 301
Droit d'utilisation	459 269	-
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(134 505)	(94 271)
Immeubles de placement nets	7 517 250	7 098 215

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2020 à 68 937 212 DT contre 82 735 319DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Amen Bank	29 376 000	35 028 000
Attijari Bank	23 454 613	25 894 337
Fonds gérés SICAR	12 346 240	17 279 215
ATL	3 760 359	4 533 767
Total	68 937 212	82 735 319

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2020 à 2 543 988 DT contre 2 163 405 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Prêts au personnel (LT)	1 933 605	1 522 332
Dépôt et cautionnements	610 383	648 519
Sous-total	2 543 988	2 170 851
Provisions sur les dépôts et cautionnements	-	(7 446)
Total	2 543 988	2 163 405

A.5. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 30 juin 2020 à 7 914 510 DT contre 8 119 064 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
STLV	4 999 400	4 999 400
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	10 858 814	10 858 814
Provisions sur les participations (*)	(2 944 304)	(2 739 750)
Total	7 914 510	8 119 064

(*) Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2020 à 71 557 131 DT contre 61 096 995 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Audi	17 150 778	12 346 686
Volkswagen	15 780 801	10 219 643
SEAT	7 395 525	12 805 944
Porsche	5 629 703	7 107 130
SKODA	4 990 117	2 604 542
Volkswagen Utilitaires	4 782 105	2 002 698
Stock VO	737 690	526 500
MAN	214 282	214 282
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	15 240 643	13 740 863
Stock de carburants et lubrifiants	14 250	26 298
Sous-total	71 935 894	61 594 586
Provision pour dépréciation stocks	(378 763)	(497 591)
Total	71 557 131	61 096 995

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Début de période	497 591	1 513 922
Provision constituée au cours de la période	45 698	-
Reprise sur provision	(164 526)	(1 016 331)
Fin de période	378 763	497 591

A.7. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2020 à 44 340 145 DT contre 84 055 939DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Effets à recevoir	23 489 953	40 766 341
Clients	9 433 480	18 261 114
Clients douteux	866 449	865 259
Effets et chèques impayés	207 921	184 406
Clients travaux en cours	718 984	467 921
Effets escomptés non échus	11 021 887	24 996 603
Sous-total	45 738 674	85 541 644
Provisions sur les clients	(1 398 529)	(1 485 705)
Total	44 340 145	84 055 939

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Début de période	1 485 705	1 223 157
Provision constituée au cours de la période	75 941	282 440
Reprise sur provision	(163 117)	(19 892)
Fin de période	1 398 529	1 485 705

A8. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2020 à 385 733 DT contre 1 340 821DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Prêts au personnel (CT)	328 311	561 890
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	-	660 000
Avances au personnel	106 943	168 452
Sous-total	435 254	1 390 342
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	385 733	1 340 821

A9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2020 à 11 680803 DT contre 9 439 619DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Produits à recevoir	8 275 394	7 977 779
Débiteurs divers	1 758 073	698 024
Charges constatées d'avance	1 595 476	977 167
Fournisseurs, avances et acomptes	716 368	75 420
Etats impôts et taxes	26 133	11 400
Sous-total	12 371 444	9 739 790
Provisions sur les autres actifs courants	(690 641)	(300 171)
Total	11 680 803	9 439 619

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Début de période	300 171	464 273
Provision constituée au cours de la période	390 470	-
Reprise sur provision	-	(164 102)
Fin de période	690 641	300 171

A.10. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présente un solde nul au 30 juin 2020 contre 468 699 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Instrument de couverture actif	-	468 699
Total	-	468 699

A.11. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2020 à 15 455 636DT contre 8 824 520DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Banques créditrices	12 252 623	8 802 731
Chèques à l'encaissement	3 148 532	-
Effets à l'encaissement	37 480	4 797
Caisses	11 450	11 450
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	9	-
Régie d'avance et accréditifs	5 542	5 542
Total	15 455 636	8 824 520

C - CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2020
Solde au 31 décembre 2019	11 559 743
Gain actuariel : Ecart d'expérience	79 498
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(10 297 499)
Impôts différés sur les AERG *	595867
Solde au 30 juin 2020	1 937 609

(*) y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B -PASSIFS :

P.1 Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2020 à 37 059 452DT contre 46 256 453DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

	31/12/2019	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2020
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	10 635 072		(2 520 971)		8 114 101
Courant	4 773 553	(2 346 734)	2 520 971		4 947 789
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	-		(655 613)	6 000 000	5 344 387
Courant	-	-	655 613	-	655 613
Billets à ordre					
Courant	5 851 226	(9 959 745)		11 084 193	6 975 674
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 996 603	(24 996 603)	-	11 021 887	11 021 887
Total courant	35 621 382	(37 303 082)	3 176 584	22 106 080	23 600 964
Total Non-courant	10 635 072		(3 176 584)	6 000 000	13 458 488

P.2.Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2020 à 606 934 DT contre 578 151DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignation	30/06/2020	31/12/2019
Début de l'exercice	578 151	681 417
Coût des services rendus	53 707	32 803
Charges financières	54 574	56 398
Ecart actuariel	(79 498)	(192 467)
Fin de l'exercice	606 934	578 151

Résultat au 30 juin 2020 :

Obligation au 30/06/2020	Coût des services rendus	Charges financières	Remboursements 2020	Obligation au 30/06/2021
--------------------------	--------------------------	---------------------	---------------------	--------------------------

2020

606 934	49 699	60 722	(81 836)	635 518
---------	--------	--------	----------	---------

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2020 à 9 574 414 DT contre 9 282 122DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Provisions pour risques et charges	9 574 414	9 282 122
Total	9 574 414	9 282 122

Les mouvements de la provision pour risques et charges se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2019	31/12/2019
Début de période	9 282 122	5 679 954
Provision constituée au cours de la période	432 419	4 310 852
Reprise sur provision	(140 127)	(708 684)
Fin de période	9 574 414	9 282 122

P.4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2020 à 2 820 180 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux:	2020
Provision pour départ à la retraite	224 566
Provision pour litiges	369 842
Moins-value sur titres	2 459 691
Pertes de change latentes	220 312
Instruments de couverture	676 919
Total des actifs d'impôts différés	3 951 330
Gains de change latents	(246 469)
Produits à recevoir	(40 746)
Amortissements différés	(843 935)

Total des passifs d'impôts différés (2820 180)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2020 à 2 829 367 DT et se détaille comme suit :

En DT	2020
Impôt exigible	3 533 976
Impôt différé	(704 610)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	2 829 367

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2020
Résultat avant impôt	10 333 851
Taux d'IS applicable à la société	37%
Charge d'impôt théorique	3 823 525
Charge d'impôt exigible	3 533 976
Impôt différé	(704 610)
Charge d'impôt comptabilisée	2 829 367
Différence	(994 158)
Différence expliquée par:	
Provisions non déductibles	(579 613)
Produits non imposables	2 263 050
Autres charges et pertes non déductibles	(689 280)
Total	994 158

Incertitudes liées au calcul de l'impôt exigible

Dans la détermination de la charge d'impôt exigible, la direction effectue des jugements en faisant appel à l'avis des spécialistes et consultants fiscaux. L'administration fiscale pourrait prendre des positions parfois différentes des positions arrêtées par la direction. A cet effet, la société estime la probabilité d'occurrence et les montants éventuels sujets à ces différends probables avec l'administration fiscale et constate éventuellement des provisions pour risques et charges selon la méthode du scénario le plus attendu.

La variation de l'actif d'impôt courant au 30 juin 2020 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	(3 050 874)
Charge d'impôt exigible de 2019	(3 533 976)
Paiements d'impôts en 2019	7 312 304
Passif d'impôt courant au 30 juin 2020	727 454

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2020 se détaille comme suit :

Mouvements 2020	Solde au 31 décembre 2019	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2020
Provision pour départ à la retraite	213 916	40 064	(29 414)	224 566
Provision pour litiges	597 225	(227 383)	-	369 842
Moins-value sur titres	1 800 579	33 831	625 281	2 459 691
Pertes de change latentes	468 550	(248 238)	-	220 312
Gains de change latents	(1 431 282)	1 184 813	-	(246 469)
Produits à recevoir	(26 518)	(14 228)	-	(40 746)
Instruments de couverture	685 909	(8 990)	-	676 919
Amortissements différés	(788 676)	(55 259)	-	(843 935)
Total	1 519 703	704 610	595 867	2 820 180

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2020 à 95 246 437 DT contre 116 830 954 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Fournisseurs étrangers	86 995 039	88 176 595
Fournisseurs locaux	5 119 622	14 074 745
Fournisseurs groupe	2 355 575	-
Fournisseurs, retenues de garantie	538 054	516 098
Fournisseurs d'immobilisations	182 668	242 325
Fournisseurs, effets à payer	55 479	80 328
Fournisseurs, factures non parvenues	-	13 740 863
Total	95 246 437	116 830 954

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2020 à 14 938 940DT contre 6 724 789DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Actionnaires dividendes à payer	7 500 000	-
Etats impôts et taxes	3 013 862	1 379 916
Charges à payer	2 503 867	3 097 915
CNSS	1 032 633	1 452 661
Assurance groupe	453 547	244 804
Provisions pour congés payés	373 640	520 487
Débours sur douanes	24 550	24 550
Produits constatés d'avances	24 000	-
Débours sur cartes grises	8 841	456
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	14 938 940	6 724 789

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2020 à 1 829 512 DT contre 2 322 507 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Instrument de couverture passif	1 829 512	2 322 507
Total	1 829 512	2 322 507

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30juin 2020 à 139 673 370 DT contre 187 234 902DT au 30juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019
Ventes de véhicules neufs	130 616 945	175 811 552
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	6 351 258	8 403 384
Ventes de véhicules utilisés	1 407 533	916 833
Ventes de travaux atelier	1 182 526	1 671 580
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	59 478	62 653
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	55 475	365 248
Ventes de carburants	155	3 652
Total	139 673 370	187 234 902

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30juin 2020 à 119 011 366DT contre 155 803 924DT au 30juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019
Achats de véhicules neufs	79 812 963	106 656 261
Droits de consommation	21 349 295	32 776 632
Pertes de changes sur achats étrangers	5 380 126	555 847
Achats de pièces de rechanges	4 770 062	7 096 184
Charges de personnel	3 181 235	3 814 707
Fret maritime	2 250 711	2 876 726
Achats de véhicules utilisés	1 157 770	838 760
Achats de lubrifiants	294 966	321 630
Frais de magasinage	174 145	153 865
Achats des accessoires	169 079	198 320
Assurance maritime	149 186	257 126
Frais de gardiennage	107 676	147 860
Achats pour les ateliers	92 246	(19 099)
Travaux extérieurs	63 110	88 224
Frais de transit	46 748	53 893
Achats de carburant	12 048	(13 013)
Total	119 011 366	155 803 923

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 30 juin 2020 à 920 231DT contre 1 554 205DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019
Produits non récurrents	208 552	456 517
Ristournes TFP	206 699	171 505
Location	170 768	164 069
Profits sur cessions d'immobilisations	140 026	40 106
Reprise sur provision stock VN	118 828	613 782
Autres services	75 358	108 226
Total	920 231	1 554 205

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2020 à 3 561 295DT contre 5 319 664DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019
Charge de personnel	2 217 136	3 415 498
Autres frais sur ventes	638 347	823 263
Frais de déplacements	268 360	394 203
Honoraires	135 932	50 502
Publicité et insertion	129 518	427 932
Location diverses	83 047	76 010
Cadeaux, réceptions et restaurations	66 857	36 185
Consommable	22 098	86 876
Impôts et taxes	-	9 195
Total	3 561 295	5 319 664

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2020 à 9 745 194DT contre 10 158 596DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019
Charge de personnel	3 731 591	3 633 170
Dotations aux amortissements	2 378 442	1 720 098
Impôts et taxes	558 973	740 427
Abonnement	466 803	254 676
Frais bancaires	445 719	1 122 215
Energie	441 545	465 793
Honoraires	342 262	714 991

Entretien et réparation	329 375	251 131
Dotations aux provisions pour risques et charges	292 293	202 423
Gardiennage	249 059	304 429
Assurance	172 486	154 415
Dons et subventions	127 000	14 500
Vêtements de travail	83 315	100 763
Fournitures de bureaux	67 719	92 964
Frais de formation	56 322	226 052
Autres frais sur ventes	2 290	-
Reprise sur provisions créances	-	160 551
Total	9 745 194	10 158 596

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 30juin 2020 à 1 080 679 DT contre 3 442 113DT au 30juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019
Pertes sur créances irrécouvrables	417 394	77 711
Dotations aux provisions sur créances	295 848	-
Dotations aux provisions sur titres de participations	204 553	3 190 035
Autres pertes	92 615	91 290
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	51 004	-
Pénalités de retard	19 265	26 217
Dotations aux provisions sur stocks VR	-	56 860
Total	1 080 679	3 442 113

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30juin 2020 à 5 836 271DT contre 9 102 669au 30juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019
Dividendes reçus	5 606 280	8 897 960
Intérêts créditeurs	97 862	77 120
Intérêts sur prêts au personnel	83 282	89 738
Produits nets sur placements	24 550	37 851
Gains sur instruments de couverture	24 297	-
Total	5 836 271	9 102 669

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2020 à 2 697 487 DT contre 7 276 535 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019
Intérêts sur crédit bancaire	1 381 232	1 463 804
Moins-value sur les instruments financiers	500 608	-
Agios sur les effets escomptés	478 878	1 031 578
Intérêts sur comptes courants	257 894	-
Charge financière - IDR	54 574	21 783
Charges financières sur contrats de location	24 301	-
Pertes sur instruments de couverture	-	4 759 370
Total	2 697 487	7 276 535

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 juin 2020 :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	23 000 000 EUR
ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
BIAT	9 000 000 EUR

2) Engagement en Dinar Tunisien :

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2020
Cautio n provisoire	72 300 DT
Cautio n définitive	397 755 DT
Cautio n de retenue de garantie	621 738 DT
Cautio n pour admission temporaire	1 127 600 DT
Cautio n de douanes	2 000 000 DT
Autres cautio ns bancaires	26 760 DT
Total	4 246 153 DT

AMEN BANK

Nature	Montant au 30/06/2020
Cautio n provisoire	22 000DT
Cautio n définitive	328 806 DT
Cautio n de retenue de garantie	199 175 DT
Cautio n pour admission temporaire	819 000 DT
Obligatio ns cautionnées	9 797 840 DT
Total	11 166 821 DT

UBCI

Nature	Montant au 30/06/2020
Cautio n provisoire	1 500 DT
Cautio n définitive	3 900 DT
Total	5 400 DT

ZITOUNA

Nature	Montant au 30/06/2020
Caution définitive	29 208 DT
Caution de retenue de garantie	29 260 DT
Total	58 468 DT

E. NOTE SUR LES LITIGES ET AFFAIRES EN COURS :

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société Ennakl Automobiles en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession conclu entre les deux parties. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction de la société estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société Ennakl Automobiles dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.
- La société Ennakl Automobiles a reçu, en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

F. NOTE SUR LES CONSEQUENCES FINANCIERES ET ECONOMIQUES DE L'EPIDEMIE DU COVID-19 :

Les produits issus des contrats avec les clients de la société Ennakl Automobiles s'élèvent au 30 Juin 2020 à 139 673 370 DT contre 187 234 902 DT pour la même période de 2019, soit une diminution de 47 561 532 DT qui correspond à une baisse de 25%.

Cette baisse est essentiellement due au confinement qui a été décrété à partir du 22 mars 2020 à cause de la pandémie du Covid-19 et la fermeture temporaire des locaux de la société à partir du 23 mars 2020 jusqu'au 4 avril 2020. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis à la société d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

La société a adopté à l'occasion de la reprise de ses activités, un plan de protection pour ses clients et ses employés à travers :

- Le strict respect de toutes les mesures officielles d'hygiène et de sécurité recommandées par le ministère de la santé ;
- Une désinfection régulière de tous ses locaux ;
- La mise à disposition de gels hydro alcooliques dans tous ses locaux ;
- L'obligation du port de gants à usage unique pour ses services techniques ;
- Le maintien d'une distance de sécurité minimale d'un mètre entre ses employés et les clients.

A ce jour, mis à part ce qui précède, la direction estime qu'il n'y a pas d'éléments à signaler de par leur nature, taille ou incidence pouvant affecter les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le premier semestre 2020 en rapport avec la pandémie et que celle-ci n'a pas entraîné des changements dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires.

G. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les informations sur les parties liées au 30/06/2020 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros :

La société « Ennakl Automobiles » a loué à la société « Car Gros » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affecté à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer au 30/06/2020 suivant l'avenant du 01/01/2009 s'élève à 72 900 DT HT.

2) Charges communes 2020 Ennakl Automobiles / Car Gros :

La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 440 751 DT HT au titre des charges communes fin juin 2020.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2020 et opérations diverses :

- La société « Car Gros » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 6 970 595 DT HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges.
- La société « Car Gros » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 18 311 DT HT à titre de vente d'outillages.
- La part de la société « Ennakl Automobiles » dans les dividendes à distribuer par « Car Gros » sur le résultat de l'exercice 2019 est de 4 999 750 DT.
- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « Car Gros » un montant de 9 273 DT HT au titre de réparations de véhicules.
- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « Car Gros » un montant de 52 718 DT HT au titre de vente de véhicule.

4) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Afcar 2020 :

- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « Afcar » un montant de 101 237 DT HT au titre d'avoir sur les ventes de véhicules de 2019.

5) Opérations réalisées avec la filiale STLV :

- La société « STLV » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 45 561 DT HT au titre de location de véhicules.
- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « STLV » un montant de 616 DT HT au titre de réparations de véhicules.

6) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 30/06/2020, les fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » sont d'un montant de 11 000 000 dinars. Les fonds gérés étaient à l'ordre de 14 000 000 dinars au 31/12/2019.

Un remboursement à hauteur de 3 000 000 dinars a été effectué courant le semestre. Il a été accompagné d'un encaissement de dividende à hauteur de 606 530 DT.

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en charges à payer au 30/06/2020 le montant de 55 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de « l'Amen SICAR ».

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit aux produits à recevoir au 30/06/2020 titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » un montant de 10 660 DT.

7) Frais d'assurance encourus avec Assurances COMAR :

La société « Ennakl Automobiles » a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 30-06-2020 des frais d'assurance s'élevant à 1 092 029 dinars.

8) Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30/06/2020 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASREM		M. Laâroussi BEN YEDDER	
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire et primes	160 000	-	95 000	-	125 000	-	77 500	-

9) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a inscrit au premier semestre de 2020 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs) pour un montant de 10 000 DT.

10) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020. Au titre du premier semestre 2020, la charge s'élève à 25 000 DT et est non encore réglée au 30/06/2020.

En outre, les jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019, et qui s'élèvent à 50 000 DT, figurent encore au niveau des charges à payer.

11) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société « Ennakl automobiles » a comptabilisé aux charges à payer pour le compte de la « PGI Holding » le montant de 80 000 DT HTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

12) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société « Ennakl Automobiles » a souscrit 33 000 obligations en 2015 à l'emprunt obligataire émis par « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT.

13) Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank :

La société « Ennakl Automobiles » a obtenu un emprunt auprès de « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

14) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30/06/2020 :

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de vente de véhicules durant le premier semestre :

- « Assurance Comar » : 103 490 DT TTC,

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de service après-vente au 30/06/2020 :

- « Amen Bank » 9 548 DT HT
- « Assurance Comar » : 4 525 DT HT

15) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2020 et financées par la société Tunisie Leasing :

La société « Tunisie Leasing » a financé des opérations de vente réalisées par la société « Ennakl Automobiles » durant le premier semestre 2020 pour un montant total de 14 593 716 DT TTC.

16) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2020 et financées par la société ATL :

La société « ATL » a financé des opérations de vente réalisées par la société « Ennakl Automobiles » durant le premier semestre 2020 pour un montant total de 9 523 476 DT TTC.

17) Billets à ordre avec Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2020, Ennakl Automobiles a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 11.084.193 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt: TMM+1,5%
- Echéance: 90 jours

Au 30 juin 2020, les billets à ordre non échus présentent un solde de 6.975.674 DT.

Tunis, 4 septembre 2020

Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I Ariana – Aéroport BP 129- 1080 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL automobiles », arrêtés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2020, l'état de résultat net, les autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net bilan de **294 636 998 TND**, un total des capitaux propres de **134 197 603 TND** y compris le résultat bénéficiaire s'élevant à **7 504 484 TND**.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers individuels

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie du COVID-19 et des difficultés à appréhender ses incidences futures et les perspectives d'avenir. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers individuels intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** arrêtés au 30 juin 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes E et F aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux conséquences financières et économiques de l'épidémie du Covid-19.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Les co-commissaires aux comptes :

Cabinet Salah Meziou

***Les commissaires aux comptes
associés - M.T.B.F.***

Salah MEZIOU

Mohamed Lassaad BORJI

Managing Partner

Partner

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ETABLIS
SELON LA NCT**

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2020, établis conformément au système comptable des entreprises. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

BILAN
Groupe Ennaki Automobiles
BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	Au 30 Juin		Au 31 Décembre
		2020	2019	2019
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés :				
Immobilisations incorporelles		2 910 874	2 841 094	2 904 264
Moins :Amortissements		(2 737642)	(2 583 992)	(2 661 259)
	(A-1)	173232	257 102	243 005
Immobilisations corporelles		104435990	100 282 819	102 980 438
Moins :Amortissements		(31900832)	(27 210 160)	(29 260687)
Moins :Provisions		(42 440)	-	(42 440)
	(A-1)	72492718	73 072 659	73 677 311
Titres de participation non consolidés	(A-2)	58337973	61 997 973	61 997 973
Autres immobilisations financières		2 856 288	3 334 576	3 045 637
Moins :Provisions		-	-	(7 446)
	(A-2)	61194261	65 332 549	65 036 164
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		133860211	138 662 310	138 956 480
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		133860211	138 662 310	138 956 480
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks		95 576 999	103 374 343	86 205 028
Moins :Provisions		(3 027807)	(3 178 894)	(2 817 882)
	(A-3)	92549192	100 195 449	83 387 146
Clients et comptes rattachés		51732863	64 668 136	74 400 509
Moins :Provisions		(2025327)	(1 845 213)	(2 046 414)
	(A-4)	49707536	62 822 923	72 354 095
Autres Actifs courants	(A-5)	8 039729	10 696 243	8 123 196
Actif d'impôts différé	(A-6)	2 330 503	2 843 820	2 306 120
Liquidités et équivalents de liquidités	(A-7)	18 351 399	15 458 310	15 515 158
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		170978359	192 016 745	181 685 715
TOTAL DES ACTIFS :		304838570	330 679 055	320 642 195

BILAN
Groupe Ennakl Automobiles
BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	Au 30 Juin		Au 31
		2020	2019	Décembre
Capitaux propres et Passifs				2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social		30 000 000	30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		103195022	87 912 299	87 208 769
Résultat consolidé		8237277	12 908 855	24 266 325
TOTAL CAPITAUX CONSOLIDES	(A-8)	141432299	130 821 154	141 475 094
Intérêts minoritaires dans les capitaux		1 514	1 371	1 368
Intérêts minoritaires dans le résultat		101	161	400
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	(A-8)	1 615	1 532	1 768
<u>PASSIFS</u>				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Emprunts		13 926750	14 125 681	11 321 512
Provision pour risques et charges		9 702352	5 984 500	9 405 577
Dépôts et cautionnements		4000	4 000	4 000
Autres passifs non courants		656 995	639 821	631 765
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	(A-9)	24290097	20 754 002	21 362 854
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	(A-10)	102996220	129 135 395	132 454 305
Passif d'impôts différé	(A-6)	1 449 649	1 497 577	1 354 307
Autres passifs courants	(A-11)	17659721	27 775 139	12 677 988
Concours bancaires et autres passifs financiers	(A-12)	17008969	20 694 256	11 315 879
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		139114559	179 102 367	157 802 479
TOTAL DES PASSIFS :		163404656	199 856 369	179 165 333
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :		304838570	330 679 055	320 642 195

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Groupe Ennakl Automobiles
Pour la période de six mois close au 30 juin 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>
Revenus	(B-1)	158479024	213 814 592	463 709 294
Coût des ventes	(B-2)	(124641 212)	(176 772 725)	(378 157 446)
MARGE BRUTE		<i>33837812</i>	<i>37 041 867</i>	<i>85 551 848</i>
Autres produits d'exploitation	(B-4)	710 117	1 821 603	2 594 827
Frais d'administration	(B-3)	(8 087 134)	(9 162 420)	(18 979 182)
Frais de distribution	(B-3)	(10 969 687)	(13 702 245)	(29 094 774)
Autres charges d'exploitation	(B-5)	(882 479)	(277 021)	(967 119)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<i>14608629</i>	<i>15 721 784</i>	<i>39 105 600</i>
Charges financières nettes	(B-6)	(1 759 326)	(1 563 775)	(3 063 513)
Produits des placements	(B-7)	754 808	4 073 026	4 431 239
Autres gains ordinaires	(B-8)	589 267	583 694	1 344 685
Autres pertes ordinaires	(B-9)	(882 129)	(1 197 297)	(4 747 044)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		<i>13 311249</i>	<i>17 617 432</i>	<i>37 070 967</i>
Impôts courants et différés		(5073 871)	(4 708 416)	(12 804 242)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS :		<i>8237378</i>	<i>12 909 016</i>	<i>24 266 725</i>
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		(101)	(161)	(400)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE :		<i>8237277</i>	<i>12908855</i>	<i>24 266 325</i>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
Groupe Ennakl Automobiles
(modèle autorisé)
Pour la période close au 30 juin 2020
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	Au 30 Juin		Au 31
		2020	2019	Décembre
				2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net après impôts		8 237 277	12 908 855	24 266 325
Ajustements pour :				
- Amortissement	(A-1)	3 258 136	2 304 337	5 071 516
- Provisions nettes de reprises de provisions	(C-1)	864 155	(104 005)	2 271 459
Variations Des :				
- Stocks	(C-2)	(9 371 971)	(2 537 937)	14 631 378
- Créances	(C-3)	22 667 646	(14 331 037)	(24 063 410)
- Autres actifs	(C-4)	(307 003)	(3 276 251)	236 351
- Fournisseurs et autres dettes	(C-5)	(29 458 085)	(3 414 268)	3 190 179
- Autres passifs	(C-6)	(2 518 267)	910 145	3 117 032
Plus ou moins-values de cessions		(125 962)	(66 560)	(457 726)
Impôt différé		70 957	(427 442)	(33 012)
Parts des minoritaires dans le résultat		101	161	400
Régularisations		-	(11 590)	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(6 683 016)	(8 045 592)	28 230 492
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 324 071)	(4 442 586)	(10 159 284)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		450 497	248 401	956 727
Décaissement/Encaissement provenant d'acquisition ou de cession d'immobilisations financières	(C-7)	3 660 000	660 000	660 000
Décassements/ Encaissement sur prêts du personnel et cautions	(C-8)	189 349	(142 524)	146 416
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		1 975 775	(3 676 709)	(8 396 141)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	(A-8)	-	-	(17 400 000)
Décaissement fond social	(A-8)	(616 993)	(601 625)	(1 229 377)
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts	(C-9)	(2 541 921)	-	(5 087 125)
Encaissement sur Emprunt	(C-9)	9 715 800	-	-
Décassements affectés aux remboursements de billets à ordre	(C-9)	(9 959 745)	(11 166 869)	(20 366 548)
Encaissements provenant des billets à ordre	(C-9)	11 084 193	10 442 042	21 217 773
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		7 681 334	(1 326 452)	(22 865 277)
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SURL'INVESTISSEMENT DANS UNE ENTREPRISE ETRANGERECONSOLIDEE		(137 852)	(79 710)	(170 119)
VARIATION DE TRESORERIE		2 836 241	(13 128 463)	(3 201 045)
Trésorerie au début de l'exercice		15 515 158	18 716 203	18 716 203
Trésorerie à la fin de la période		18 351 399	5 587 740	15 515 158

1. Présentation générale du Groupe Ennakl Automobiles

Le Groupe « **Ennakl Automobiles** » est constitué d'une société mère « **Ennakl Automobiles** », et d'une société sous contrôle exclusif « **Car Gros** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

En outre, en 2016, le Groupe « **Ennakl Automobiles** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AFCAR** » à la constitution sise en côte d'ivoire. Les participations directes de la société « **Ennakl Automobiles** » et de la société « **Car Gros** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital.

Enfin, en 2018, le Groupe « **Ennakl Automobiles** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **STLV** » spécialisée dans la location d'automobiles. La participation directe de la société « **Ennakl Automobiles** » représente 99 % du capital.

C'est un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

Présentation de la société mère « Ennakl Automobiles »

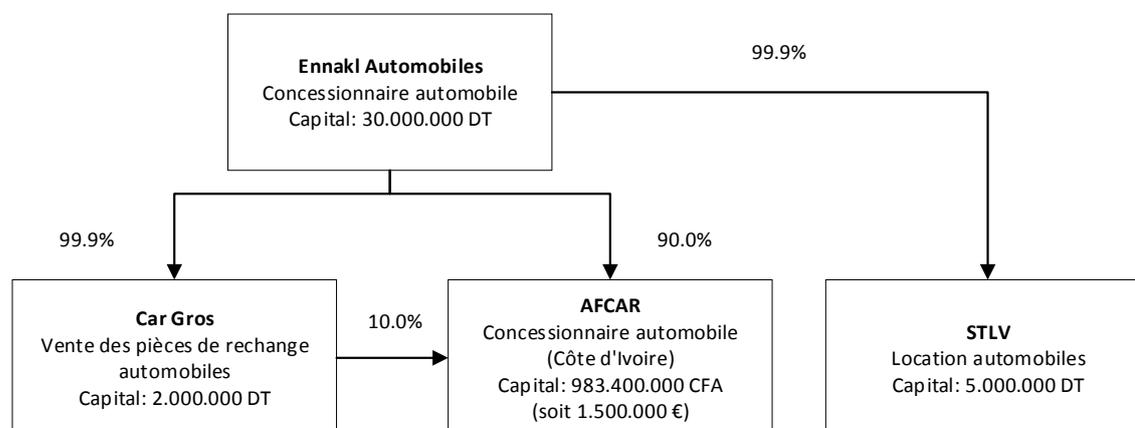
Structure du Capital au 30/06/2019

- Capital social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinar Tunisien.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaire.

Activité du Groupe

Le Groupe « **Ennakl Automobiles** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **Volkswagen, Audi, Porsche, SEAT et ŠKODA** et des pièces de rechange desdits marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du Groupe « Ennakl Automobiles »



Faits marquants de la période :

Le chiffre d'affaires au 30/06/2020 a atteint 158 479 024 DT contre 213 814 592 DT au 30/06/2019, soit une régression de 26%. Cette baisse est justifiée par la répercussion de la période de confinement général imposé par les autorités tunisiennes durant la crise sanitaire. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis aux sociétés du groupe d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

La baisse des produits des placements de 81% est justifiée par la non-constatation des dividendes en 2020 après la décision de la banque centrale Tunisienne de suspendre la distribution des dividendes pour les banques et les établissements de crédit.

En conformité avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019, exigeant des sociétés cotées en bourse de séparer les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration de la société mère « **Ennaki Automobiles** » du 24 juin 2020, a nommé M. Abdellatif HAMAM Président du Conseil d'administration et il a confirmé M. Ibrahim DEBACHE en qualité de Directeur Général de la société mère.

2. Notes aux états financiers consolidés

2.1. Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « **Ennaki Automobiles** » ont été arrêtés au 30/06/2020 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- La norme NCT 35, Etats financiers consolidés ;
- La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, en absence de norme comptable nationale.

L'état de résultat est présenté selon le modèle de référence prévu par la norme comptable tunisienne générale NCT 01.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé la norme comptable tunisienne générale NCT 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « **Ennaki Automobiles** » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 30 juin 2020.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS).

Principales méthodes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

Les immobilisations financières sont initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « **Ennaki Automobiles**»). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les stocks sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du Groupe « **Ennaki Automobiles** » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit :

- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leurs prix d'achat unitaires par VIN (Vehicle Identification Number, appelé également numéro de châssis) majorés des droits de consommation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
- Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.
- Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.
- Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechange utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du Groupe « **Ennakl Automobiles** » comprend :

- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
- La société filiale : « CAR GROS » ;
- La société filiale : « AF CAR ».
- La société filiale : « STLV ».

Méthode de consolidation :

L'intégration globale, cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « **EnnaklAutomobiles** ». Elle consiste :

- **Au niveau du bilan**, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des comptes en normes NCT, et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
- **Au niveau de l'état de résultat**, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT, puis à répartir le résultat entre résultat consolidé et ce qui revient aux minoritaires.
- **Traitement des écarts de première consolidation**, les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- **Élimination des opérations internes**, les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « **EnnaklAutomobiles** » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- **Impôt sur le résultat**, les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

2.2. Présentation des postes du bilan consolidé

A-1) Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du Groupe **Ennakl Automobiles** au 30 juin 2020 pour une valeur brute de 2 910 874 DT. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

A-1) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe **Ennakl Automobiles** ont totalisé au 30 juin 2020 un montant brut de 104 435 990 DT.

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont présentés dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 30 juin 2020.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

Intitulé	Taux
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements, installations générales et techniques	10%
Matériel informatique	33%
Matériel d'équipement technique et bureautique	10%

A-1) Tableau des immobilisations et des amortissements consolidés au 30/06/2020

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES						AMORTISSEMENTS LINEAIRES					Valeur comptable nette au 30/06/2020
	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Reclass.t	Incidence change	30/06/2020	31/12/2019	Dotations	Reprise/cessions	Incidence change	30/06/2020	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Franchise	63 024	-	-	-	-	63 024	28 855	10 417	-	-	39 272	23 751
Site Web	20 000	-	-	-	-	20 000	3 909	3 306	-	-	7 215	12 785
Licences & Logiciels informatiques	2 821 240	6 611	-	-	-	2 827 851	2 628 495	62 660	-	-	2 691 155	136 696
Total immobilisations incorporelles	2 904 264	6 611	-	-	-	2 910 874	2 661 259	76 383	-	-	2 737 642	173 232
IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
Terrains	16 488 037	-	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	33 998 949	1 960	-	11 380 068	-	45 380 977	10 634 204	1 001 698	-	-	11 635 902	33 745 075
AAI Techniques & Générales	19 139 341	166 003	(400 807)	1 434 876	6 605	20 346 018	8 485 077	871 112	(167 601)	509	9 189 097	11 156 921
Matériels de transport	8 650 480	987 318	(545 762)	-	1 380	9 093 416	3 100 128	808 443	(347 346)	66	3 561 291	5 532 125
Matériels de localisation	65 886	-	-	-	-	65 886	29 558	13 375	-	-	42 933	22 953
Equipements de bureau	2 180 030	82 450	(1 838)	-	3	2 260 644	1 304 687	92 315	(15 426)	-	1 381 576	879 068
Matériels informatiques	2 116 771	35 511	(12 543)	-	169	2 139 908	1 607 181	116 332	(11 818)	8	1 711 703	428 205
Matériels et outillages	7 213 046	287 754	-	(3 336)	-	7 497 464	4 142 292	278 478	-	-	4 420 770	3 076 694
Immobilisations en cours	13 127 898	847 350	-	(12 811 608)	-	1 163 640	-	-	-	-	-	1 163 640
Total immobilisations corporelles	102 980 438	2 408 346	(960 950)	-	8 157	104 435 990	29 303 127	3 181 753	(542 191)	583	31 943 272	72 492 718
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	105 884 702	2 414 957	(960 950)	-	8 157	107 346 864	31 964 386	3 258 136	(542 191)	583	34 680 914	72 665 950

A-2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières du Groupe **Ennaki Automobiles** ont totalisé au 30/06/2020 un montant net de 61194261 DT.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Titres de participation	47 337 973	47 997 973	47 997 973
Titres immobilisés SICAR	11 000 000	14 000 000	14 000 000
Dépôts et cautionnements	700 257	972 947	908 354
Prêts au personnel LT	2 156 031	2 361 629	2 137 283
Provision sur dépôt et cautionnement	-	-	(7 446)
Total	61 194 261	65 332 549	65 036 164

A-3) Stocks

Les stocks du Groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant brut de 95 576 999 DT au 30 Juin 2020. Ils sont provisionnés à hauteur de 3% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser leurs stocks.

Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.

Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock. Le stock est réparti comme suit :

Stocks			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Stock véhicules neufs	72 155 752	79 644 772	62 585 200
Volkswagen	16 115 160	16 334 563	10 520 551
Volkswagen Utilitaires	4 965 540	6 126 368	2 087 463
Audi	17 529 037	15 649 364	12 711 377
Porsche	5 647 333	7 068 743	7 136 874
MAN	214 281	214 281	214 281
SEAT	7 332 330	18 229 815	13 541 628
Škoda	5 111 428	3 532 471	2 632 163
Stock véhicules neufs en transit et encours de dédouanement	15 240 643	12 489 168	13 740 863
Stock pièces de rechanges	21 104 188	21 911 979	20 403 899
Stock pièces de rechanges en transit	815 123	783 306	2 039 051
Stock véhicules d'occasions	737 690	196 350	526 500
Stock travaux en cours	749 996	817 602	624 080
Stock carburants et lubrifiants	14 250	20 334	26 298
Sous-total	23 421 247	23 729 571	23 619 828
Provision	(3 027 807)	(3 178 894)	(2 817 882)
Total	92 549 192	100 195 449	83 387 146

A-4) Clients et comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés présente au 30/06/2020 un solde net de 49 707 536 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Clients compte courant	14 983 440	29 685 931	20 462 219
Effets à recevoir	35 675 053	33 928 577	52 888 625
Clients douteux	866 449	857 305	865 259
Effets et chèques impayés	207 921	178 323	184 406
Sous-total	51 732 863	64 668 136	74 400 509
Provision	(2 025 327)	(1 845 213)	(2 046 414)
Total	49 707 536	62 822 923	72 354 095

A-5) Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 30/06/2020 un solde net de 8 039 729 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Avances et prêts au personnel CT	1 226 832	1 304 019	1 155 111
Autres comptes débiteurs	172 456	6 435	259 335
Autres impôts et taxes	817 797	1 042 814	850 703
Crédit d'impôt	95 248	105 380	173 341
Fournisseurs avances et acomptes	1 319 210	3 558 798	1 386 020
Charges constatées d'avance	1 436 319	1 167 438	556 541
Débiteurs divers	106 013	-	-
Produits à recevoir	3 606 016	4 704 646	4 091 837
Sous-total	8 779 891	11 889 530	8 472 888
Provision	(740 162)	(1 193 287)	(349 692)
Total	8 039 729	10 696 243	8 123 196

A-6) Impôt différé

L'actif net d'impôt différé du groupe présente au 30/06/2020 un solde de 880854 DT.

Actif net d'impôts différés			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Impôts différés actifs	2 330 503	2 843 820	2 306 120
Impôts différés passifs	(1 449 649)	(1 497 577)	(1 354 307)
Total	880 854	1 346 243	951 813

A-7) Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présente au 30/06/2020 un solde de 18351399 DT et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Effets à l'encaissement	2 069 502	2 883 762	2 499 218
Chèques à l'encaissement	3 680 983	3 526 862	2 494 649
Banques créditrices	12 578 160	7 402 922	10 502 057
Caisses	17 212	1 619 801	13 692
Régie d'avance et accreditifs	5 542	24 963	5 542
Total	18 351 399	15 458 310	15 515 158

A-8) Capitaux propres et intérêts des minoritaires

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 30/06/2020 est de 141 433 914DT contre un solde de 141476862DT au 31/12/2019.

Capitaux propres et intérêts des minoritaires				
Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Intérêts minoritaires
Capitaux propres consolidés au 31/12/2019	30 000 000	87 208 769	24 266 325	1 768
Affectation en résultat reportés	-	24 266 325	(24 266 325)	-
Distribution de dividendes	-	(7 500 000)	-	(250)
Dépenses nettes du fonds social	-	(616 990)	-	(3)
Indemnité de départ à la retraite	-	(25 230)	-	-
Incidence des variations des taux de change	-	(137 852)	-	(1)
Résultat de la période	-	-	8 237 277	101
Capitaux propres consolidés au 30/06/2020	30 000 000	103 195 022	8 237 277	1 615

A-9) Passifs non courants

Le poste passifs non courants présente au 30/06/2020 un solde de 24290097 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Passifs non courants			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Emprunts bancaires	13 587 656	14 125 681	10 635 072
Emprunt leasing	339 094	5 984 500	686 440
Provision pour risques et charges	9 702 352	-	9 405 577
Dépôts & cautionnements	4 000	4 000	4 000
Indemnité pour départ à la retraite	656 995	639 821	631 765
Total	24 290 097	20 754 002	21 362 854

A-10) Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 30/06/2019 un solde de 102 996 220 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Fournisseurs locaux	6 580 790	5 119 939	13 366 775
Fournisseurs d'immobilisations	245 079	281 635	344 133
Fournisseurs étrangers	94 764 021	119 897 861	101 468 440
Fournisseurs effets à payer	55 479	478 312	933 287
Fournisseurs retenue de garantie	538 054	2 549 074	516 098
Fournisseurs factures non parvenues	812 797	808 574	15 825 572
Total	102 996 220	129 135 395	132 454 305

A-11) Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 30/06/2020 un solde de 17 659 721 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Etats impôts et taxes	4 609 306	4 227 114	6 414 150
Provision pour congés payés	410 355	741 376	596 631
Débours douanes	33 392	163 993	25 006
Actionnaires dividendes à payer	7 500 250	17 400 250	250
Caisse de sécurité sociale	1 180 287	1 784 479	1 642 060
Assurance groupe	650 606	364 451	344 739
Charges à payer	3 237 563	2 981 248	3 581 890
Produits constatés d'avances	33 868	67 183	36 464
Créditeurs divers	4 094	45 045	36 798
Total	17 659 721	27 775 139	12 677 988

A-12) Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 30/06/2020 un solde de 17 008 969 DT :

Concours bancaires et autres passifs financiers			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Échéances à moins d'un an sur emprunts	16 079 076	4 605 391	4 773 553
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	929 893	666 234	691 100
Billets à ordres Amen Bank	-	5 552 061	5 851 226
Banques débitrices	-	9 870 570	-
Total	17 008 969	20 694 256	11 315 879

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat

B-1) Revenus

Le chiffre d'affaires du Groupe **Ennaki Automobiles** totalise un montant de 158 479 024 DT au 30/06/2020 contre 213 814 592DT au 30/06/2019, et se détaille comme suit :

Revenus			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Ventes véhicules neufs	130 824 470	176 372 508	387 545 195
Ventes véhicules d'occasion	1 407 532	916 833	2 038 286
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	24 257 354	33 793 304	68 253 432
Ventes travaux atelier	1 137 974	1 677 139	3 251 222
Ventes carburants	155	3 652	11 829
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	59 438	62 248	112 270
Ventes accessoires véhicules neufs	55 475	358 906	489 337
Ventes prestation de service de location	736 626	630 002	2 007 723
Total	158 479 024	213 814 592	463 709 294

B-2) Coût des ventes

Le poste coût des ventes du Groupe **Ennaki Automobiles** totalise un montant de 124 641 212 DT au 30/06/2020 contre un solde de 176 772 725 au 30/06/2019, et se détaille comme suit :

Coût des ventes			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Achats de Véhicules neufs	92 489 738	117 958 660	241 191 076
Achats de Véhicules d'occasion	1 368 960	430 610	1 803 110
Achats de pièces de rechange, accessoires et consommables	14 488 841	19 622 424	38 238 379
Autres frais sur achats	24 526 798	39 900 500	78 858 710
Travaux extérieurs	63 110	88 225	188 981
Charge personnel direct	1 061 964	1 411 815	3 354 908
Variation de stocks	1 (9 358 199)	(2 639 509)	14 522 282
Total	124 641 212	176 772 725	378 157 446

1 Variation de stocks

Variation de stocks			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Variation du stock de véhicules neufs	(9 387 232)	5 252 200	11 483 162
Variation du stock de véhicules d'occasions	(211 190)	(408 150)	78 000
Variation du stock de pièces de rechange	354 091	(2 266 421)	2 835 442
Variation du stock des travaux encours	(125 916)	48 867	144 655
Variation du stock de carburants et lubrifiants	12 048	13 013	(18 977)
Total	(9 358 199)	2 639 509	14 522 282

B-3) Frais de distribution & d'administration

Les frais de distribution & d'administration du Groupe présentent au 30/06/2020 un solde de 19 056 821 DT contre un solde de 22864665DT au 30/06/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Charge de personnel	9 183 629	11 213 570	22 671 145
Frais déplacements(AVA et Billet)	350 106	494 315	1 396 438
Publicité et insertion	194 295	500 432	1 407 461
Consommable	22 098	89 983	193 148
Cadeaux, réception et restaurations	74 506	48 414	190 921
Vêtements de Travail	103 921	106 924	154 666
Formation	69 922	59 351	203 592
Autres Frais sur Vente	680 005	943 272	2 800 858
Location diverses	249 989	434 365	568 355
Achat divers par caisses	80 239	91 696	275 328
Abonnement	488 761	462 086	974 488
Assurance	355 954	327 898	693 599
Dons et subvention	127 000	16 348	32 196
Energie	478 810	503 442	1 072 201
Entretien et réparation	519 338	381 967	1 067 565
Fournitures de bureaux	95 127	143 284	241 014
Frais bancaire	567 838	1 290 362	1 750 972
Frais bancaire sur escomptes d'effets	478 878	1 031 578	2 491 689
Gardiennage	296 884	436 430	706 506
Honoraires	688 704	1 053 198	2 075 124
Dotation aux amortissements	3 258 135	2 294 727	5 034 299
Impôts & Taxes	692 682	941 023	2 072 391
Total	19 056 821	22 864 665	48 073 956

B-4) Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation du Groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant de 710 117 DT au 30/06/2020 contre un solde de 1 821 603 DT au 30/06/2019, et se détaillent comme suit :

Autres produits d'exploitation			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Ristournes TFP	230 644	192 014	192 014
Location	97 868	81 446	130 640
Frais de gestion et autres services	77 228	108 538	62 713
Produits divers	-	1 638	-
Reprise de provisions sur stocks VN	173 735	799 656	1 926 733
Reprise de Provisions sur créances	130 642	262 952	282 727
Reprise de Provisions sur stocks PR	-	375 359	-
Total	710 117	1 821 603	2 594 827

B-5) Autres charges d'exploitation

Le poste des autres charges d'exploitation du Groupe présente au 30/06/2020 un solde de 882 479 DT contre un solde de 277021 DT au 30/06/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Dotations aux provisions sur stocks	383 661	185 874	576 580
Dotations aux provisions sur créances	498 818	91 147	348 099
Dotations aux provisions des immobilisations	-	-	42 440
Total	882 479	277 021	967 119

B-6) Charges financières nettes

Les charges financières nettes du Groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant de 1 759 326 DT au 30/06/2020 contre un solde de 1 563 775 DT au 30/06/2019, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Intérêts sur crédit bancaire	1 389 709	1 071 924	2 335 381
Intérêts sur crédit-bail	73 159	74 610	167 113
Intérêts sur comptes courants	296 458	417 241	561 019
Total	1 759 326	1 563 775	3 063 513

B-7) Produits des placements

Les produits des placements du groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant de 754 808 DT au 30/06/2019 contre un solde de 4 073 026DT au 30/06/2019, et se détaillent comme suit :

Produits des placements			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Produits nets sur placements	25 649	83 375	116 838
Dividendes reçus	606 530	3 898 210	4 034 518
Intérêts créditeurs	122 629	91 441	279 883
Total	754 808	4 073 026	4 431 239

B-8) Autres gains ordinaires

Le poste autres gains ordinaires du Groupe présente au 30/06/2020 un solde de 589 267 DT :

Autres gains ordinaires			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Produits non récurrents	240 216	494 909	886 959
Profits sur cessions d'immobilisations	349 051	88 785	457 726
Total	589 267	583 694	1 344 685

B-9) Autres pertes ordinaires

Le poste autres pertes ordinaires du Groupe présente au 30/06/2020 un solde de 882 129 DT :

Autres pertes ordinaires			
	juin-20	juin-19	déc.-19
Autres pertes	145 032	24 748	452 389
Pertes sur créances irrécouvrables	417 394	77 711	67 370
Dotations aux provisions pour risques et charges	432 419	1 359 870	5 008 729
Reprise sur provisions pour risques et charges	(140 126)	(302 250)	(1 400 750)
Différences de règlement et débours	3 740	6 651	463 320
Pénalités de retard	23 670	30 567	155 986
Total	882 129	1 197 297	4 747 044

2.4. Présentation des postes de l'état de Flux de Trésorerie

C-1) Provisions nettes de reprises de provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions	
	juin-20
Dotations aux provisions pour risques et charges	432 419
Reprise sur provisions pour risques et charges	(140 126)
Dotations aux provisions sur créances	492 578
Reprise sur provision sur créances	(123 197)
Dotations aux provisions sur stocks VN et OR	383 661
Reprise de provisions sur stocks VN et OR	(173 735)
Reprise de provisions sur caution	(7 445)
Total	864 155

C-2) Variation des stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Stocks			
	juin-20	déc.-19	Var
Stock véhicules neufs	72 155 752	62 585 200	(9 570 552)
Stock véhicules d'occasions	737 690	526 500	(211 190)
Stock des travaux en cours	749 996	624 080	(125 916)
Stock pièces de rechangé	21 919 311	22 442 950	523 639
Stock carburants et lubrifiants	14 250	26 298	12 048
Total	95 576 999	86 205 028	(9 371 971)

C-3) Variation des créances

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés			
	juin-20	déc.-19	Var
Clients compte courant	14 983 440	20 462 219	5 478 779
Effets à recevoir	35 675 053	52 888 625	17 213 572
Clients douteux	866 449	865 259	-1 190
Effets et chèques impayés	207 921	184 406	-23 515
Sous-total	51 732 863	74 400 509	22 667 646

C-4) Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants			
	juin-20	déc.-19	Var
Autres actifs courants bruts	8 779 891	8 472 888	(307 003)

C-5) Variation des Fournisseurs et autres dettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés	juin-20	déc.-19	Var
Fournisseurs locaux	6 580 790	13 366 775	-6 785 985
Fournisseurs d'immobilisations	245 079	344 133	-99 054
Fournisseurs étrangers	94 764 021	101 468 440	-6 704 419
Fournisseurs effets à payer	55 479	933 287	-877 808
Fournisseurs retenue de garantie	538 054	516 098	21 956
Fournisseurs factures non parvenues	812 797	15 825 572	-15 012 775
Total	102 996 220	132 454 305	-29 458 085

C-6) Variation des autres passifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants	juin-20	déc.-19	Var
Etats impôts et taxes	4 609 306	6 414 150	-1 804 844
Provision pour congés payés	410 355	596 631	-186 276
Débours douanes	33 392	25 006	8 386
Actionnaires dividendes à payer	7 500 250	250	7 500 000
Caisse de sécurité sociale	1 180 287	1 642 060	-461 773
Assurance groupe	650 606	344 739	305 867
Charges à payer	3 237 563	3 581 890	-344 327
Produits constatés d'avances	33 868	36 464	-2 596
Créditeurs divers	4 094	36 798	-32 704
Total	17 659 721	12 677 988	4 981 733

C-7) Encaissement sur cession immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Immobilisations financières	juin-20	déc.-19	Var
Titres de participations	47 337 973	47 997 973	660 000
Titres immobilisés SICAR	11 000 000	14 000 000	3 000 000
Total	58 337 973	61 997 973	3 660 000

C-8) Encaissement sur cession prêts au personnel et cautions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Immobilisations financières			
	juin-20	déc.-19	Var
Dépôts et cautionnements	700 257	908 354	208 097
Prêts au personnel LT	2 156 031	2 137 283	(18 748)
Total	2 856 288	3 045 637	189 349

C-9) Encaissements et décaissements sur emprunts et billets à ordre

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2020
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	10 635 072		(2 520 971)		8 114 101
Courant	4 773 553	(2 346 735)	2 520 971		4 947 789
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	-		(742 245)	6 215 800	5 473 555
Courant	-	(19 452)	742 245	3 500 000	4 222 793
Leasing					
Non-courant	686 440		-	347 346	339 094
Courant	691 101	(175 734)	347 346		862 713
Total Emprunts	16 786 166	-2 541 921	-	9 715 800	23 960 045
Billets à ordre					
Courant	5 851 226	(9 959 745)		11 084 193	6 975 674

2.5. Résultat par action

Le résultat net revenant à la société consolidante par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Description	juin-20	juin-19	déc.-19
Résultat net revenant à la société consolidante	8 237 277	12 908 855	24 266 325
Nombre d'actions de la mère	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	0,275	0,430	0,809

2.6. Soldes Intermédiaires de Gestion au 30/06/2020

	30/06/2020	30/06/2019		30/06/2020	30/06/2019		30/06/2020	30/06/2019
Produits			Charges			Soldes		
Revenus	158 479 024	213 814 592	Coût des ventes	124 641 212	176 772 725			
Marge commerciale	33 837 812	37 041 867				Marge commerciale	33 837 812	37 041 867
			Autres charges d'exploitation	5 516 635	8 031 709			
Valeur ajoutée Brute	28 321 177	29 010 158				Valeur ajoutée Brute	28 321 177	29 010 158
			Impôts et taxes	692 682	941 023			
			Charges de personnel	9 183 629	11 213 570			
Excédent brut d'exploitation	18 444 866	16 855 565				Excédent brut d'exploitation	18 444 866	16 855 565
Autres gains ordinaires	589 267	583 694	Autres pertes ordinaires	589 836	139 677			
Produits des placements	754 808	4 073 026	Charges financières	1 759 326	1 563 775			
			Dotations	4 128 530	2 191 401			
			Impôts	5 073 871	4 708 416			
Résultat des activités ordinaires	8 237 378	12 909 016				Résultat des activités ordinaires	8 237 378	12 909 016
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Résultat net après modifications comptables	8 237 378	12 909 016				Résultat net après modifications comptables	8 237 378	12 909 016

3. Etat des engagements hors bilan consolidés au 30/06/2020

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit:

Société	Banque	Lettre de crédit
Ennabl Automobiles	AMEN BANK	23 000000 EUR
Ennabl Automobiles	ATTLJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennabl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	ATTLJARI BANK	3 700 399 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR

2) Engagement en Dinar Tunisien :

BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2020
Ennabl Automobiles	Caution provisoire	72300 DT
Ennabl Automobiles	Caution définitive	397755 DT
Ennabl Automobiles	Caution de retenue de garantie	621738 DT
Ennabl Automobiles	Caution pour admission temporaire	1 127600 DT
Ennabl Automobiles	Caution de douanes	2 000 000 DT
Ennabl Automobiles	Autres cautions bancaires	26 760 DT
Total		4 246153 DT

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennabl Automobiles	Caution provisoire	22 000DT
Ennabl Automobiles	Caution définitive	328 806 DT
Ennabl Automobiles	Caution de retenue de garantie	199 175 DT
Ennabl Automobiles	Caution pour admission temporaire	819 000 DT
Ennabl Automobiles	Obligations cautionnées	9 797 840 DT
STLV	Cautions bancaires	266 741 DT
Total		11 433 562 DT

UBCI

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennabl Automobiles	Caution provisoire	1 500 DT
Ennabl Automobiles	Caution définitive	3 900 DT
Total		5 400 DT

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2020
Ennabl Automobiles	Caution définitive	29 208 DT
Ennabl Automobiles	Caution de retenue de garantie	29 260 DT
Car Gros	Caution définitive	35 000 DT
Total		93 468 DT

- Par ailleurs, la société « STLV » a remis en 2020, un chèque de garantie d'un montant de 3 000 DT au profit du bailleur de son agence de Sfax.

3) Effets remis à l'escompte non échus :

Les effets escomptés non échus au 30 juin 2020 s'élèvent à 11 021 887 DT.

4. Informations sur les parties liées consolidés

- Au cours de l'exercice 2020, Ennakl Automobiles a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 11.084.193 DT aux modalités suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 joursAu 30 juin 2020, les billets à ordre non échus présentent un solde de 6.975.674 DT.
- Les produits du compte courant bancaire ouvert auprès de « l'Amen Bank » comptabilisé par la société S.T.L.V. au 30/06/2020 ont totalisé 1 100 DT.
- Au 30 juin 2020, les fonds gérés de la société Ennakl Automobiles déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 11.000.000 DT, se détaillant comme suit:

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Les fonds gérés étaient à l'ordre de 14 000 00 dinars au 31/12/2019. Un remboursement à hauteur de 3 000 000 dinars a été effectué courant le semestre. Il a été accompagné d'un encaissement de dividende à hauteur de 606 530 DT.

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en charges à payer au 30/06/2020 le montant de 55 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de « l'Amen SICAR ».

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit aux produits à recevoir au 30/06/2020 titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » un montant de 10 660 DT.

- La société « Ennakl Automobiles » a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 30/06/2020 des frais d'assurance s'élevant à 1 092 029 DT.
- La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 30/06/2020 des frais d'assurance s'élevant à 142 197DT.
- La société Car Gros a contracté auprès de « l'Amen Bank » en 2020, un crédit d'exploitation à court terme pour un montant de 3 500 000 DT. Les intérêts courus et non échus au 30/06/2020 comptabilisés par la société et relatifs à cet emprunt s'élèvent à 37 926 DT.
- En 2020, la société « STLV » a encouru auprès des Assurances COMAR des frais d'assurances s'élevant à 153 561 DT.

- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles durant le premier semestre 2020 pour un montant total de 14 593 716 DT TTC.
- La société « ATL » a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles durant le premier semestre 2020 pour un montant total de 9 523 476 DT TTC.
- La société Ennakl automobiles a comptabilisé en charges à payer pour le compte de la PGI Holding un montant de 80 000 DT HTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

En 2015, la société « Ennakl Automobiles » a souscrit 33 000 obligations à l'emprunt obligataire émis par « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT.

Emprunts bancaires auprès de l'Amen Bank :

En 2020, la société « Ennakl Automobiles » a obtenu un emprunt auprès de « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

En 2019, la société « STLV » a obtenu un emprunt auprès de « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Date : 25/09/2019
- Principal : 1 500 000 dinars
- Mode de paiement : Mensuel
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : TMM+2,75%

Une tranche de 215 800 DT a été débloquée sur cet emprunt en 2020. Les charges financières encourues en 2020 relatives à cette tranche de l'emprunt ont totalisé 8 477 DT.

Les remboursements relatifs à cette tranche de l'emprunt réalisés en 2020 ont totalisé 19 452 DT.

Emprunts leasing auprès de Tunisie Leasing et Factoring :

La société « STLV » a conclu cinq contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériels de transport se détaillant comme suit :

- Un contrat pour un montant de 284 295 avec un taux effectif global de 12.26%.
- Un contrat pour un montant de 914 807 avec un taux effectif global de 12.42 %.
- Un contrat pour un montant de 412 710 avec un taux effectif global de 11,18% ;
- Un contrat pour un montant de 194 250 avec un taux effectif global de 11,58% ;
- Un contrat pour un montant de 558 498 avec un taux effectif global de 9,03 %.

Les charges financières relatives à ces contrats ont totalisé un montant de 73 158 DT au 30/06/2020.

Le montant en principal non échus relatif aux contrats de leasing s'élève à 1 201 807 DT au 30 Juin 2020 contre un solde de 1 377 542 DT au 31 Décembre 2019.

Rémunérations des représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a inscrit en 2020 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs) pour un montant de 10 000 DT.

Rémunérations servies aux administrateurs :

La société Ennakl automobiles a inscrit en 2020 en charges à payer les jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020 revenant aux membres du conseil d'administration pour un total de 25 000 DT non encore réglée au 30/06/2020.

En outre, les jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019, et qui s'élèvent à 50 000 DT, figurent encore au niveau des charges à payer.

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles:

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30/06/2020 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JALET		M. Mohamed Habib LASREM		M. Laâroussi BEN YEDDER	
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire et primes	160 000	-	95 000	-	125 000	-	77 500	-

La société STLV a servi une rémunération brute (salaires et primes) de 68 734 DT au profit de son Directeur Général (y compris voiture de fonction et carburant).

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30/06/2020 :

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de vente de véhicules au 30/06/2020 :

- « Assurance Comar » : 103 490 DT TTC.

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de service après-vente au 30/06/2020 :

- « Amen Bank » 9 548 DT HT
- « Assurance Comar » : 4 525 DT HT

5. Note sur les litiges et les affaires en cours

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société mère Ennakl Automobiles et sa filiale Car Gros en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société mère Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction du groupe estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société mère Ennakl Automobiles ou par sa filiale Car Gros dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.
- La société mère Ennakl Automobiles a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires consolidés, aucune réponse de l'administration fiscale n'a

encore été communiquée à la société mère. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société mère, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

6. Note sur les conséquences financières et économiques de l'épidémie du Covid-19

Le chiffre d'affaire du Groupe Ennakl Automobiles s'élève au 30 Juin 2020 à 158 479 024 DT contre 213814592DT pour la même période de 2019, soit une diminution de 55335568 DT qui correspond à une baisse de 26%.

Cette baisse est essentiellement due au confinement qui a été décrété à partir du 22 mars 2020 à cause de la pandémie du Covid-19 et la fermeture temporaire des locaux des sociétés du groupe à partir du 23 mars 2020 jusqu'au 4 avril. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis à la société d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

Les sociétés du groupe ont adopté à l'occasion de la reprise de ses activités, un plan de protection pour leurs clients et leurs employés à travers :

- Le strict respect de toutes les mesures officielles d'hygiène et de sécurité recommandées par le ministère de la santé ;
- Une désinfection régulière de tous ses locaux ;
- La mise à disposition de gels hydro alcooliques dans tous ses locaux ;
- L'obligation du port de gants à usage unique pour les services techniques ;
- Le maintien d'une distance de sécurité minimale d'un mètre entre leurs employés et les clients.

A ce jour, mis à part ce qui précède, la direction du groupe estime qu'il n'y a pas d'éléments à signaler de par leur nature, taille ou incidence pouvant affecter les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le premier semestre 2020 en rapport avec la pandémie et que celle-ci n'a pas entraîné des changements dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires.

Tunis, le 4 septembre 2020

Messieurs les Actionnaires du Groupe
Ennakl Automobiles
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons effectué l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du groupe Ennakl Automobiles SA, arrêtés conformément au système comptable des entreprises, comprenant le bilan consolidé établi au 30 juin 2020, l'état de résultat consolidés ainsi que l'état de flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître un total bilan consolidé de **304 838570 DT**, des capitaux propres consolidés – part du groupe s'élevant à **141 432 299 DT** compris le résultat consolidé de la période – part du groupe qui s'élève à **8 237 277 DT**.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre direction conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie du Covid-19 et des difficultés à appréhender ses incidences futures et les perspectives d'avenir.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, *"Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité"*. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédés d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints ne

donnent pas une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe Ennakl Automobiles SA arrêtée au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes 5 et 6 aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux conséquences financières et économiques de l'épidémie du Covid-19.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Les commissaires aux comptes

**Les commissaires aux comptes
associés M.T.B.F**

Cabinet Salah Meziou

**Mohamed Lassaad BORJI
Partner**

**Salah MEZIOU
Managing Partner**

AMEN TRESOR SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2020

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 30 juin 2020 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.2 «Evaluation des placements» des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « **SERVICOM 2016** » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en assemblée générale spéciale en date du 1^{er} octobre 2019.

Vérifications spécifiques

Nous avons constaté qu'au 30 juin 2020, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 30 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

G S AUDIT & ADVISORY

Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 30/06/2020
(Exprimé en Dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 30/06/2020</u>	<u>Au 30/06/2019</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		27 985 135	33 628 598	36 730 121
a-Actions, valeurs assimilées	3-1	2 001 573	2 329 163	2 226 836
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	25 983 562	31 299 435	34 503 285
c-Titres donnés en pension		0	0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		22 237 766	14 285 555	10 650 793
a-Placements monétaires	3-2	11 872 836	998 815	985 944
b-Disponibilités	3-3	10 364 930	13 286 740	9 664 849
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	14 529	6 682	7 732
TOTAL ACTIF		50 237 430	47 920 835	47 388 646
<u>PASSIF</u>				
PA1-DETTES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		0	0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	53 137	70 638	29 185
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	35 798	29 579	31 285
TOTAL PASSIF		88 935	100 217	60 470
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	48 825 135	46 428 140	45 568 890
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	1 323 360	1 392 478	1 759 286
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-2 661	-1 401	-1 351
b-Sommes distribuables de la période		1 326 021	1 393 879	1 760 637
ACTIF NET		50 148 495	47 820 618	47 328 176
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		50 237 430	47 920 835	47 388 646

ETAT DE RESULTAT
Au 30/062020
(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	501 161	970 012	699 055	1 209 552	2 132 692
a-Dividendes		0	0	206 345	206 345	206 345
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		501 161	970 012	492 710	1 003 207	1 926 347
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	184 740	410 115	206 842	440 460	876 630
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		685 901	1 380 127	905 897	1 650 012	3 009 322
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0	0	0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-76 918	-158 520	-85 441	-173 789	-340 152
REVENU NET DES PLACEMENTS		608 983	1 221 607	820 456	1 476 223	2 669 170
PR 3-Autres produits		0	0	0	0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-20 658	-39 475	-17 552	-41 295	-87 177
RESULTAT D'EXPLOITATION		588 325	1 182 132	802 904	1 434 928	2 581 993
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		158 640	143 889	29 665	-41 049	-821 356
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		746 965	1 326 021	832 569	1 393 879	1 760 637
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-158 640	-143 889	-29 665	41 049	821 356
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-26 462	-26 556	-50 422	-92 154	-40 824
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 822	48 749	-136 473	-52 370	-34 669
Frais de négociation de titres		-5	-5	2	2	-23
RESULTAT NET DE LA PERIODE		563 680	1 204 320	616 011	1 290 406	2 506 477

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 30/062020

(Exprimé en Dinars)

	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>563 680</u>	<u>1 204 320</u>	<u>616 011</u>	<u>1 290 406</u>	<u>2 506 477</u>
a-Résultat d'exploitation	588 325	1 182 132	802 904	1 434 928	2 581 993
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-26 462	-26 556	-50 422	-92 154	-40 824
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 822	48 749	-136 473	-52 370	-34 669
d-Frais de négociation de titres	-5	-5	2	2	-23
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-1 756 279</u>	<u>-1 756 279</u>	<u>-2 406 026</u>	<u>-2 406 026</u>	<u>-2 406 026</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>5 446 641</u>	<u>3 372 278</u>	<u>3 867 513</u>	<u>-1 807 214</u>	<u>-3 515 727</u>
a-Souscriptions	<u>34 685 219</u>	<u>40 481 707</u>	<u>42 251 845</u>	<u>63 132 882</u>	<u>85 200 934</u>
_Capital	33 854 976	39 352 311	42 666 740	62 596 902	83 319 896
_Régularisation des sommes non distribuables	281 638	325 993	-321 767	-465 993	-1 638 964
_Régularisation des sommes distribuables	548 605	803 403	-93 128	1 001 973	3 520 002
b-Rachats	<u>-29 238 578</u>	<u>-37 109 429</u>	<u>-38 384 332</u>	<u>-64 940 096</u>	<u>-88 716 661</u>
_Capital	-28 684 229	-36 146 472	-39 085 252	-64 390 240	-86 753 260
_Régularisation des sommes non distribuables	-237 677	-297 774	314 354	494 739	2 379 480
_Régularisation des sommes distribuables	-316 672	-665 183	386 566	-1 044 595	-4 342 881
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>4 254 043</u>	<u>2 820 319</u>	<u>2 077 498</u>	<u>-2 922 834</u>	<u>-3 415 276</u>
<u>AN 4-ACTIF NET</u>					<u>50 743 452</u>
a-En début de période	45 894 453	47 328 176	45 743 120	50 743 452	<u>47 328 176</u>
b-En fin de période	50 148 495	50 148 495	47 820 618	47 820 618	
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>					<u>479 492</u>
a-En début de période	426 091	445 434	426 581	479 492	<u>445 434</u>
b-En fin de période	476 993	476 993	461 838	461 838	<u>106,251</u>
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105,134</u>	<u>105,134</u>	<u>103,544</u>	<u>103,544</u>	<u>5,018</u>
DIVIDENDES PAR ACTION	<u>3,949</u>	<u>3,949</u>	<u>5,018</u>	<u>5,018</u>	<u>5,14%</u>
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	<u>1,27%</u>	<u>2,67%</u>	<u>1,24%</u>	<u>2,58%</u>	<u>2 506 477</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 30/06/2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 juin 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « **AMEN TRESOR SICAV** » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2020 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 001 573
Obligations	2	19 874 627
Bons de trésor assimilables	3	6 108 935
Total		27 985 135

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2020	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	13 398	1 325 148	1 325 196	2,64%
FIDELITY SICAV PLUS	1 353	150 050	152 743	0,30%
UGFS BONDS FUND	46 327	490 969	523 634	1,04%
Total		1 966 167	2 001 573	3,99%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2020	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	5 000	200 000	207 212	0,41%
ABSUB2016-11	7 000	280 000	290 097	0,58%
AIL 2015-1	4 000	240 000	253 591	0,51%
AB 2009 CA	5 000	166 660	172 120	0,34%
AB 2010	200	7 989	8 435	0,02%
AB 2012 B	5 000	150 000	158 332	0,32%
ABSUB0922T+	1 784	53 520	56 493	0,11%
ABSUB 2017	6 000	240 000	242 415	0,48%
AB 2008 TA	5 000	99 991	100 576	0,20%
AB 2008 TAA	3 995	79 894	80 360	0,16%
AB 2008 TB	15 000	600 000	603 780	1,20%
ATL 2013-2 TF	1 500	30 000	31 081	0,06%
ATL 2014-3C	2 000	80 000	81 951	0,16%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	731 304	1,46%
ATL 2017-11	2 000	160 000	162 954	0,32%
ATL 2018-1B	5 000	400 000	429 760	0,86%
ATL 2018-1BB1	7 500	600 000	644 640	1,29%
ATL 2019 -1A	3 000	300 000	315 821	0,63%
ATLSUBB17	5 000	500 000	522 360	1,04%
ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 044 720	2,08%
ATTI LESG 152A1	5 000	100 000	103 180	0,21%
ATTIJARI BANK 2015	7 000	140 000	145 550	0,29%
ATTIJARI BANK 2017A	10 000	400 000	402 008	0,80%
ATTILES20142	5 000	200 000	206 368	0,41%
ATTILES201421B	5 000	100 000	100 420	0,20%
ATTIJARI LEASING 2018	7 000	420 000	421 445	0,84%
ATTIJARI LEASING 2018B	32 000	1 920 000	1 925 735	3,84%
BH 2009	10 000	384 611	392 763	0,78%
BNA SUB 18-1A	7 000	560 000	598 007	1,19%
BTE 2019-1B	7 000	700 000	730 442	1,46%
CIL 2016/1	5 000	100 000	100 756	0,20%
CIL 2016/2	5 000	192 000	204 492	0,41%
CIL 20162A	2 000	96 000	97 797	0,20%
CIL 2017-1	2 000	80 000	80 053	0,16%
CIL 2018/1	1 813	145 040	150 315	0,30%
EN 2014 B	2 490	49 800	49 874	0,10%
HL 2013/2B	6 000	120 000	122 391	0,24%
HL 2015/B	5 000	300 000	311 372	0,62%
HL 2015/B	10 000	600 000	622 401	1,24%

HL 2016/1	5 000	100 000	100 052	0,20%
HL 2016-2	6 000	480 000	497 789	0,99%
HL 2017-022	2 500	250 000	265 314	0,53%
HL 2017-02	5 000	500 000	530 628	1,06%
HL 2017-03	5 000	300 000	308 236	0,61%
HL 2017-03A	2 000	120 000	123 295	0,25%
HL 2017-1A	2 400	192 000	196 679	0,39%
HL 2018-01	2 000	120 000	120 762	0,24%
HL 2018-02	3 000	240 000	257 737	0,51%
SERVICOM16*	1 000	100 000	5 000	0,01%
TL 2014-1	5 000	100 000	101 032	0,20%
TL 2015-1B	20 000	800 000	800 272	1,60%
TL SUB 2016	2 500	200 000	203 166	0,41%
ATTIJ LEASING 2017	2 000	120 000	121 773	0,24%
TLG 2020-1	8 000	800 000	806 919	1,61%
UIB 2015	10 000	400 000	400 856	0,80%
UIB 2015/B	3 000	120 000	120 257	0,24%
UIB SUB2016	12 000	480 000	493 738	0,98%
UIB SUB2016D	2 000	80 000	82 290	0,16%
UIBSUB2016C	2 000	80 000	82 290	0,16%
UNIFAC 2018B	10 000	800 000	850 664	1,70%
UNIFAC2018B	2 500	200 000	209 378	0,42%
UNIFAC2018B	1 000	80 000	83 751	0,17%
UNIFAC2018BB	2 500	200 000	209 378	0,42%
TOTAL		19 357 505	19 874 627	39,63%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV.

Néanmoins à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 30 juin 2020 à 100 000 DT en principal et 4 170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision de 95 000 DT sur le principal.

(3) BTA :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2020	En % de l'actif net
BTA 10082022	1 000	956 200	1 031 194	2,06%
BTA 10042024	500	482 000	483 142	0,96%
BTA 10042024B	200	192 600	193 257	0,39%
BTA 10042024A	500	482 000	483 142	0,96%
BTA 09052022	2 000	2 060 000	2 016 031	4,02%
BTA13042028B	500	466 000	471 800	0,94%
BTA13042028C	500	464 500	470 300	0,94%
BTA290327	1 003	946 431	960 069	1,91%
Total		6 049 731	6 108 935	12,18%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période Du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Dividendes	0	0	206 345	206 345	206 345
Revenus des obligations	421 605	793 396	413 205	844 957	1 602 056
Revenus des BTA	79 556	176 616	79 505	158 250	324 291
Total	501 161	970 012	699 055	1 209 552	2 132 692

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2020 à 11 872 836 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date de souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	TX BRUT	En % de l'actif net
PL060720	26/06/2020	ATTIJARI BANK		06/07/2020		2 001 011	2 002 899	6,80	3,99%
PL100720	30/06/2020	ATTIJARI BANK		10/07/2020		2 000 734	2 001 111	6,80	3,99%
CD040920	06/06/2020	AMEN BANK	500 000	04/09/2020	7 651	492 349	494 052	7,80	0,99%
CD150920	07/06/2020	AMEN BANK	2 000 000	15/09/2020	33 931	1 966 069	1 972 578	7,80	3,93%
CD150920A	07/06/2020	AMEN BANK	500 000	15/09/2020	8 483	491 517	492 340	7,80	0,98%
BIT220920	24/06/2020	ENDA TAMWILL	5 000 000	22/09/2020	97 561	4 902 439	4 909 856	10,00	9,79%
TOTAL			8 000 000		147 626	11 854 119	11 872 836		23,68%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période Du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Placements en compte courant à terme	76 398	232 341	142 350	339 755	704 019
Revenus des Billets de trésorerie	7 417	7 417	0	0	0
Revenus des Certificats de dépôt	83 776	125 144	54 990	86 282	122 114
Revenus des Pensions livrées	1 573	24 937	0	0	29 575
Revenus du Compte rémunéré	15 576	20 276	9 502	14 423	20 922
Total	184 740	410 115	206 842	440 460	876 630

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à 10 364 930 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	6 021 000	6 042 339	12,05%
Avoirs en banque		4 322 591	8,62%
TOTAL	6 021 000	10 364 930	20,67%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT010920	AMEN BANK	03/06/2020	01/09/2020	360 396	7,80
PLACT010920A	AMEN BANK	03/06/2020	01/09/2020	263 019	7,80
PLACT010920B	AMEN BANK	03/06/2020	01/09/2020	1 445 601	7,80
PLACT020920	AMEN BANK	04/06/2020	02/09/2020	2 509 376	7,80
PLACT061020	AMEN BANK	08/06/2020	06/10/2020	90 287	7,80
PLACT061020A	AMEN BANK	08/06/2020	06/10/2020	230 735	7,80
PLACT090720	AMEN BANK	09/06/2020	09/07/2020	641 956	7,80
PLACT140820	AMEN BANK	15/06/2020	14/08/2020	500 969	6,80
				6 042 339	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 30/06/2020 comme suit :

Désignation	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019	Au 31/12/2019
Intérêts courus sur comptes rémunérés	14 529	6 682	7 732
Total	14 529	6 682	7 732

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 30/06/2020 comme suit :

Désignation	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019	Au 31/12/2019
Gestionnaire	53 137	70 638	29 185
Total	53 137	70 638	29 185

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 30/06/2020 comme suit :

Désignation	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019	Au 31/12/2019
Retenue à la source	3 491	1 001	5 924
CMF	5 345	8 793	5 661
Jeton de Présence	26 397	19 185	19 200
TCL	565	600	500
Total	35 798	29 579	31 285

3.7 Capital

Capital au 31-12-2019	45 568 890
Souscriptions	39 352 311
Rachats	-36 146 472
Frais de négociation de titres	-5
VDE/titres. Etat	-24 910
VDE / titres OPCVM	35 405
VDE / emprunt de société	-95 000
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	7 808
Plus ou moins-value réalisée titres Etat	17 400
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	23 541
Plus ou moins-value report sur titres Etat	55 896
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-27 947
Plus ou moins-value report sur emprunt	30 000
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	325 993
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-297 774
Variation de la part du capital	3 256 245
Capital au 30-06-2020	48 825 135

La variation du capital de la période allant du 01/01/2020 au 30/06/2020 s'élève à 3 256 245 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2020 au 30/06/2020 s'élève à 2 820 319 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/06/2020 est de 476 993 contre 445 434 au 31/12/2019.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2019	1 222
Nombre d'actionnaires entrants	174
Nombre d'actionnaires sortants	-213
Nombre d'actionnaires au 30-06-2020	1 183

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/06/2020 s'élèvent à 1 323 360 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019	Au 31/12/2019
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-2 661	-1 401	-1 351
Résultat d'exploitation	1 182 132	1 434 928	2 581 993
Régularisation du résultat d'exploitation	143 889	-41 049	-821 356
Total	1 323 360	1 392 478	1 759 286

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période Du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	76 918	158 520	85 441	173 789	340 152
Total	76 918	158 520	85 441	173 789	340 152

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période Du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance du CMF	10 959	22 584	12 206	24 827	48 593
Services bancaires et assimilés	2 766	3 692	354	4 971	13 014
TCL	1 177	3 199	990	5 515	6 370
Jetons de présence	5 756	10 000	4 002	5 982	19 200
Total	20 658	39 475	17 552	41 295	87 177

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 Juin 2020.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Juin 2020, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR» emploie 10,62 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Juin 2020, ne présentent pas sincèrement dans leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2020.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AVENIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017, à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 26 août 2020
Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 30/06/2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	922 721	908 471	931 114
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		132 199	141 092	108 286
b - Obligations et Valeurs assimilées		790 522	767 379	822 828
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		224 060	243 175	241 006
a - Placements monétaires	4-3	209 082	237 427	228 222
b - Disponibilités	4-9	14 978	5 748	12 784
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	388	939	388
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 147 169	1 152 586	1 172 508
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-7	3 014	3 203	3 825
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	12 563	2 454	7 599
TOTAL PASSIF		15 577	5 657	11 424
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-5	1 114 092	1 118 351	1 114 511
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	17 500	28 578	46 573
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		17	4	4
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 483	28 574	46 570
ACTIF NET		1 131 592	1 146 929	1 161 084
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 147 169	1 152 586	1 172 508

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 Juin 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	15 562	27 877	16 973	28 149	54 244
a - Dividendes		3 203	3 203	5 500	5 500	8 090
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 359	24 673	11 474	22 649	46 154
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	1 967	6 427	4 511	9 146	18 161
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 530	34 304	21 484	37 295	72 405
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-1 997	-4 019	-2 018	-4 044	-8 110
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 533	30 285	19 466	33 251	64 296
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 8 154	-12 802	- 2 339	- 4 678	- 17 727
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 379	17 483	17 127	28 573	46 569
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-	1	1
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 379	17 483	17 127	28 574	46 570
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	-	-1	-1
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-243	861	-363	-7 021	-10 843
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	-1 268	365	-2 302	-2 315
* Frais de négociation de titres		-	-12	-	-	-6
RESULTAT NET DE LA PERIODE		7 136	17 064	17 129	19 250	33 405

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 30 Juin 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	7 379	17 483	17 127	28 573	46 569
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 243	861	- 363	- 7 021	- 10 843
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	- 1 268	365	- 2 302	- 2 315
d - Frais de négociation de titres	-	- 12	-	-	- 6
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 46 556	- 46 556	- 53 271	- 53 271	- 53 271
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	-	-	757	757
* Capital	-	-	-	720	720
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	1	1
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	35	35
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 39 420	- 29 492	- 36 142	- 33 265	- 19 110
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 171 012	1 161 084	1 183 071	1 180 194	1 180 194
b - En fin de période	1 131 592	1 131 592	1 146 929	1 146 929	1 161 084
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 348	20 348	20 348	20 335	20 335
b - En fin de période	20 348	20 348	20 348	20 348	20 348
VALEUR LIQUIDATIVE	55,612	55,612	56,366	56,366	57,061
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,61%	1,47%	1,45%	1,63%	2,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/06/2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Juin 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire prévus par la législation et les réglementations en vigueur dont le taux de rémunération au premier janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué d'un point (TMM - 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

La gestion de « SICAV AVENIR » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

A partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à STB Finance Intermédiaire en bourse.

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2020, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2020, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La SICAV AVENIR détient deux lignes de BTA dont les souches ont été ouvertes à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à 922 721 DT contre 908 471 DT au 30/06/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Coût d'acquisition	909 104	894 381	921 780
- Actions et droits rattachés	94 926	107 676	106 900
- Titres OPCVM	56 151	44 669	16 181
- Obligations et valeurs assimilées	758 027	742 037	798 697
Plus ou moins values potentielles	-10 813	-7 852	- 11 675
- Actions et droits rattachés	-17 459	-10 288	- 14 851
- Titres OPCVM	-1 419	-964	54
- Obligations et valeurs assimilées	8 065	3 400	3 123
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	24 430	21 942	21 009
Total	922 721	908 471	931 114

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4-2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 15 562 DT pour la période allant du 01/04/2020, au 30/06/2020, contre un montant de 16 973 DT du 01/04/2019, au 30/06/2019, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2020	30/06/2020	2 ème trimestre 2019	30/06/2019	31/12/2019
- Revenus des actions	600	600	3 543	3 543	6 133
- Revenus des Titres OPCVM	2 603	2 603	1 957	1 957	1 957
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 359	24 673	11 474	22 649	46 154
Total	15 562	27 877	16 973	28 149	54 244

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 209 082 DT contre 237 427 DT au 30/06/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Compte à terme STB			
Placement au 25/03/2020(Taux 10%) 90 jours	-	-	25 022
Placement au 11/12/2019(Taux 10%) 400 jours	-	26 293	-
Placement au 07/11/2020(Taux 10%) 750 jours	209 082	211 134	203 200
Total	209 082	237 427	228 222

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/04/2020, au 30/06/2020, à 1 967 DT contre 4 511 DT du 01/04/2019, au 30/06/2019, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2 ème trimestre 2020	30/06/2020	2 ème trimestre 2019	30/06/2019	31/12/2019
- Intérêts/ Placements à terme	1 967	6 427	4 511	9 146	18 161
Total	1 967	6 427	4 511	9 146	18 161

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/04/2020	
- Montant	1 114 335
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 243
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 30/06/2020	
- Montant	1 114 092
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Sommes distribuables de l'exercice en cours	17 483	28 574	46 570
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	4	4
Total	17 500	28 578	46 573

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 3 014 DT contre 3 203 DT au 30/06/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Gestionnaire	551	733	760
- Dépositaire	2 463	2 470	3 064
Total	3 014	3 203	3 825

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2020, au 30/06/2020, 1 997 DT contre 2 018 DT du 01/04/2019, au 30/06/2019, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ème trimestre 2020	30/06/2020	2 ème trimestre 2019	30/06/2019	31/12/2019
- Rémunération du gestionnaire	1 702	3 431	1 724	3 459	6 930
- Rémunération du dépositaire	294	588	294	585	1 180
Total	1 997	4 019	2 018	4 044	8 110

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 14 978 DT contre 5 748 DT au 30/06/2019, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Avoirs en banque	14 978	5 748	12 784
Total	14 978	5 748	12 784

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 388 DT contre 939 DT au 30/06/2019, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur BTA	40	591	40
Total	388	939	388

4-11 Autres Créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 12 563 DT contre 2 454 DT au 30/06/2019, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
TCL	28	24	10
Jetons de présence	5 316	1 000	6 250
Publicité et publications	5 847	400	134
honoraires(CAC)	787	500	1 000
Rémunération DG	0	406	106
Etat retenue à la source	492	-	-
Autres créiteurs (CMF)	93	94	99
Autres	-	30	-
Total	12 563	2 454	7 599

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2020, au 30/06/2020, à 8 154 DT contre 2 339 DT du 01/04/2019, au 30/06/2019, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ème trimestre 2020	30/06/2020	2 ème trimestre 2019	30/06/2019	31/12/2019
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)**	3 749	3 997	250	500	1 000
- Redevance CMF*	286	577	290	581	1165
- TCL*	45	87	40	79	360
- Jeton de présence**	2673	5346	500	1 000	6250
- Publicité & publication**	1395	2790	200	400	4710
- Rémunération DG**	-	-	1 059	2 118	4235
- Autres charges**	6	6	-	-	7
Total	8 154	12 802	2 339	4 678	17 727

*La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

**A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A compter du 01/01/2019, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

A partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à STB Finance Intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2020 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		94 925,720	77 466,680	6,75%	6,85%
ARTES	3 000	18 900,000	13 458,000	1,17%	1,19%
ATL	5 000	15 070,000	7 050,000	0,61%	0,62%
ATL NS J01072019	2 000	6 030,000	2 620,000	0,23%	0,23%
SFBT	960	13 427,720	21 113,280	1,84%	1,87%
SPDIT	1 000	8 500,000	6 984,000	0,61%	0,62%
TUNIS RE	3 580	32 998,000	26 241,400	2,29%	2,32%
Titres emis ou garantit par l'Etat		176 747,000	190 579,471	16,61%	16,84%
BTA 6,3% 12/2023	55	49 995,000	52 934,132	4,61%	4,68%
BTA 6,1% 11/2021	136	126 752,000	137 645,339	12,00%	12,16%
Obligations		581 280,000	599 942,685	52,30%	53,02%
AMENBANK2009 B	500	16 650,000	17 493,714	1,52%	1,55%
ATL 2014-3 C	500	20 000,000	20 484,197	1,79%	1,81%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	51 045,479	4,45%	4,51%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	20 000,000	20 632,830	1,80%	1,82%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	61 300,340	5,34%	5,42%
BH SUB 2016-1 B	1 000	60 000,000	60 542,466	5,28%	5,35%
BNA 2009 SUB	1 000	26 630,000	26 894,754	2,34%	2,38%
BNA SUB 2018-1 B	700	70 000,000	74 226,776	6,47%	6,56%
BTK 2014-1 B	1 000	40 000,000	41 289,705	3,60%	3,65%
CIL 2016/2	700	28 000,000	28 624,262	2,50%	2,53%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000,000	62 264,341	5,43%	5,50%
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	30 542,466	2,66%	2,70%
STB SUB 2019-1 C	800	80 000,000	84 116,284	7,33%	7,43%
TL 2013-2 B	1 000	20 000,000	20 485,071	1,79%	1,81%
TITRES OPCVM		56 151,353	54 732,452	4,77%	4,84%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	85	10 006,965	10 036,545	0,87%	0,89%
SICAV LEPARNANT	439	46 144,388	44 695,907	3,90%	3,95%
Total Général		909 104,073	922 721,288	80,43%	81,54%